

Chapitre 3

L'Ordre prend forme : candidatures, améliorations et modifications

*Son Excellence m'a demandé de vous informer que,
sur l'approbation de la Reine, souveraine de l'Ordre,
il vous nomme Membre de l'Ordre.*

Esmond Butler, Secrétaire général de l'Ordre du mérite militaire,
au Caporal R. L. Mailloux, 13 décembre 1972

Contrairement à l'Ordre du Canada, qui fait l'objet d'une importante restructuration cinq ans après sa création, les modifications apportées à l'Ordre du mérite militaire depuis 1972 sont le plus souvent de nature administrative. L'Ordre du mérite militaire a gagné à s'inspirer de la structure et de la philosophie générale de l'Ordre du Canada. D'autres éléments d'évolution – comme le changement d'insigne porté sur des barrettes ordinaires ou l'adoption d'une devise et la création du presse-papier de l'Ordre du mérite militaire – sont abordés au chapitre 4.

Une fois séchée l'encre des lettres patentes et de la Constitution de l'Ordre, les signatures de la Reine et du Premier ministre apposées aux endroits dits et le Grand Sceau fixé sur le tout, l'Ordre prend forme, mais ne prend pas encore vie. Au départ, il est composé de la souveraine et de deux membres : le Gouverneur général, qui en est le Chancelier et un Commandeur, et le CEMD, qui en est Commandeur principal et un Commandeur. La première mesure que le Gouverneur général prend à titre de Chancelier de l'Ordre est de nommer son Secrétaire, Esmond Butler, membre du Comité consultatif de l'Ordre¹²⁷. Butler continuera de jouer un rôle important dans l'évolution préliminaire de l'Ordre, aux côtés du futur CEMD, le Général Jacques A. Dextraze, et du directeur du Cérémonial, le Lieutenant-colonel N. A. Buckingham (retraité).



Le très honorable Daniel Roland Michener, PC, CC, CMM, OOnt, CD, CR

Le 31 mai 1972, le Premier ministre Pierre Trudeau annonce la restructuration de l'Ordre du Canada en trois échelons et la création de la « famille des distinctions honorifiques canadiennes », qui comprend l'Ordre du mérite militaire et les Décorations pour actes de bravoure.

En même temps que cette annonce, un message général des FC de 23 pages est adressé le 31 mai à tous les militaires pour les informer de l'existence du nouvel Ordre et de ses critères d'admissibilité. L'avis précise que les candidatures doivent être communiquées au plus tard le 16 juin 1972 et que les candidatures au titre de Commandeur doivent être justifiées par « un service méritoire exceptionnel dans des fonctions comportant de grandes responsabilités », au titre d'Officier, par « un service méritoire exceptionnel dans des fonctions comportant des responsabilités », et au titre de Membre, par



Le vitrail vice-royal dévoilé à Rideau Hall par la Reine en 1992 pour souligner le 40^e anniversaire de la nomination de Gouverneurs généraux canadiens. Le vitrail incorpore une représentation d'un insigne de Commandeur de l'Ordre du mérite militaire (en haut à droite) afin de souligner le rôle du Gouverneur général en tant que Chancelier et Commandeur de l'Ordre



Le Général Frederick Ralph Sharp, CMM, DFC, CD

« un service exceptionnel dans l'exercice de ses fonctions ». L'avis donne des instructions détaillées et indique que des recommandations peuvent être faites à tous les niveaux, mais qu'elles doivent passer par la hiérarchie habituelle, qu'il n'est pas nécessaire de préciser l'échelon de la nomination et que d'autres renseignements seront fournis dans une très prochaine ordonnance administrative des Forces canadiennes (OAFC). Des commandants de toutes les FC commencent à proposer des candidats au directeur du Cérémonial, et c'est ainsi qu'est entamé le processus de peuplement du nouvel Ordre.

Le 14 juin 1972, Butler rencontre le Général Frederick Sharp, CEMD, pour examiner certains aspects opérationnels du nouvel Ordre¹²⁸. Ils décident que, outre le Comité consultatif, on aura également besoin d'un Comité de sélection, qui sera chargé d'analyser les candidatures avant le Comité consultatif. Butler propose que le Comité de sélection soit composé des membres du Comité des décorations des Forces canadiennes, présidé par le chef adjoint du Personnel (militaire) et composé du directeur général des Services du personnel, du directeur général

des Forces maritimes, du directeur général des Forces terrestres, du directeur général des Forces aériennes et du Secrétaire du Gouverneur général¹²⁹. La fonction principale du Comité serait d'« examiner toutes les candidatures de militaires [...] et de communiquer au Comité consultatif les noms de tous ceux qui lui sembleraient mériter une nomination à l'un des trois échelons¹³⁰ ». Selon Butler, le Comité consultatif devrait comprendre le Chef d'état-major de la Défense, le Vice-chef d'état-major de la Défense, les chefs de directions générales et le Secrétaire du Gouverneur général. La fonction du Comité consultatif serait d'« examiner toutes les candidatures, de remplir les quotas attribués à chaque échelon, et d'adresser ses recommandations au ministre et au chancelier¹³¹ ».

Le 20 juillet 1972, le Gouverneur général et Butler accueillent, à la résidence du Gouverneur général, Edgar Benson, ministre de la Défense nationale, et le Général Sharp pour y discuter des derniers détails de la mise en œuvre du nouvel Ordre.

Doublement du nombre de candidatures annuel

La première modification à la Constitution de l'Ordre est apportée à peine quelques mois après sa création. La Constitution initiale permettait un nombre de candidatures maximal représentant un dixième de un pour cent de l'effectif moyen des FC l'année précédente. Cela s'est révélé problématique compte tenu de l'arriéré de reconnaissances en raison de l'absence de distinctions honorifiques pour le service méritoire des militaires – en dehors des nominations sporadiques à l'Ordre de l'Empire britannique – depuis la fin de la guerre de Corée.

Le ministre de la Défense nationale et le CEMD sont tous deux soucieux des pressions qui s'exerceront sur le Comité consultatif de l'Ordre parce qu'il « n'a pas été possible de reconnaître le mérite militaire exceptionnel par l'octroi de décorations depuis un certain nombre d'années¹³² ». Benson propose que le Gouverneur général modifie la Constitution de l'Ordre pour doubler le quota annuel de candidatures et le faire passer de un dixième de un pour cent à un cinquième de un pour cent, réduisant ainsi le ratio de reconnaissance parmi les militaires de un sur mille à un sur cinq cents. Le Gouverneur général est tout à fait d'accord : « Cela me semble une bonne façon de résorber ainsi une partie de l'arriéré¹³³. » On modifie donc le paragraphe 9(2) pour permettre, lors de la première année d'existence de l'Ordre, la mise en candidature d'un cinquième de un pour cent de l'effectif moyen des FC¹³⁴. Le Cabinet approuve la modification le 14 juillet 1972, et les documents nécessaires sont rédigés¹³⁵. Le 24 août 1972, le décret 1972-1798 est adopté, et la Constitution révisée est signée par le Gouverneur général Roland Michener. Le doublement de

la liste des candidats aux distinctions honorifiques pour la première année n'est pas un phénomène unique. La Constitution initiale de l'Ordre du Canada prévoyait la même chose au cours de la première année d'existence de l'Ordre : il s'agissait aussi de résorber l'arriéré de candidatures aux distinctions honorifiques civiles¹³⁶.

Les premières candidatures

La première série de candidatures adressée au directeur du Cérémonial est un peu décevante, parce que les dossiers ne sont pas complets. Le Comité de sélection se réunit pour la première fois le 27 juillet 1972 et commence à examiner les premières candidatures à l'Ordre. Il est composé du Brigadier-général C. H. A. Thompson, du Commodore N. Cogdon, du Brigadier-général A. M. Reid, du Colonel W. J. Buzzia et d'Esmond Butler, tandis que le Lieutenant-colonel N. A. Buckingham (retraité) fait office de secrétaire¹³⁷. Il revient au Comité consultatif d'examiner les candidatures au titre de Commandeur. Le Comité de sélection commence par élaborer un système de points pour classer les candidats de 1 à 10, cette dernière note représentant le plus haut degré de réalisation et de service méritoire.

La plupart des dossiers de candidature ne contiennent pas suffisamment de renseignements pour que l'on puisse déterminer si les candidats ont effectivement rendu des services tels qu'ils méritent une nomination, tandis que d'autres ne sont pas complets ou encore que certains commandements n'ont pas proposé un nombre suffisant de candidatures. Le Général Sharp, très agacé, fait remarquer : « Durant les quelque vingt années où nous n'avons pas été autorisés à accorder des médailles du mérite, les FC ont perdu de vue certaines des qualités requises pour choisir et recommander les militaires les plus méritoires pour qu'ils soient récompensés¹³⁸. » Sharp explique à ses commandants que le critère primordial est le mérite, soit « le caractère exceptionnel du service du militaire à son grade, sur le terrain et dans ses fonctions [...] de sorte qu'il est considéré comme remarquable par ses semblables¹³⁹ ». Ayant été décoré de la Croix du service distingué dans l'Aviation pour actes de bravoure durant la Deuxième Guerre mondiale, Sharp est bien placé pour expliquer que l'Ordre n'aura de sens pour la population et pour les militaires que si les candidatures sont représentatives de l'ensemble des FC et ne se limitent pas à un contexte particulier, un commandement, un groupe linguistique, des fonctions ou un grade. D'autres candidatures doivent être proposées d'ici le 9 octobre 1972. On renonce à l'idée de diffuser la liste inaugurale des distinctions de l'Ordre du mérite militaire le 1^{er} juillet 1972, entre autres parce qu'on a besoin de candidatures de meilleure qualité et que le nouveau Secrétariat des distinctions honorifiques (à la résidence du Gouverneur général) s'occupe presque uniquement de dresser la première liste des distinctions

honorifiques pour actes de bravoure : on estime donc plus prudent de reporter la diffusion de la liste inaugurale à Noël 1972.

Le Comité consultatif de l'Ordre se réunit pour la première fois le 28 juillet 1972 à 16 h dans la salle de conférence du CEMD, au Quartier général de la Défense nationale, à Ottawa. Le Général Frederick Sharp préside la séance, tandis qu'Esmond Butler, Secrétaire général de l'Ordre, y représente le Gouverneur général. Sont également présents le Vice-amiral H. A. Porter, le Lieutenant-général A. C. Hull, le Vice-amiral D. A. Collins. Le Lieutenant-colonel N. A. Buckingham (retraité), directeur du Cérémonial au ministère de la Défense nationale, assume le rôle de secrétaire du Comité. L'un des membres du Comité, le Lieutenant-général Jacques A. Dextraze, est absent¹⁴⁰. Tandis que le Comité examine le procès-verbal du Comité de sélection (qui est chargé de la validation des candidatures dont la première vague est énorme), il va prendre un certain nombre de décisions qui continuent de jouer un rôle dans l'Ordre actuel.

Le Comité consultatif se dote des directives suivantes à application interne :

- a) Aucune règle rigide ne permettra qu'on gèle la distribution des trois échelons de l'Ordre entre les militaires en fonction du grade, mais, en temps normal, les instructions suivantes seront applicables :
 - 1) Le titre de Commandeur de l'Ordre sera accordé à des officiers généraux;
 - 2) Le titre d'Officier de l'Ordre sera accordé aux grades de Capitaine à Colonel inclusivement; et
 - 3) Le titre de Membre de l'Ordre sera accordé aux grades de Lieutenant à Soldat inclusivement.
- b) Listes de distinctions : une fois la première liste publiée, d'autres listes le seront parallèlement aux annonces de l'Ordre du Canada, à titre de listes de distinctions canadiennes semi-annuelles combinées;
- c) Profil représentatif : les listes semi-annuelles doivent être équilibrées et représentatives des Forces dans leur ensemble, qu'il s'agisse des commandements, des contextes, des groupes linguistiques et des fonctions. Le Comité de sélection doit se soucier d'abord et avant tout du mérite et tâcher d'équilibrer la distribution des distinctions entre les groupes susmentionnés. Cela dit, les commandants doivent savoir qu'ils sont censés dresser une liste équilibrée de candidats, et il convient de leur fournir des instructions sur le type de présentations auxquelles on s'attend et sur les renseignements qui doivent accompagner les citations; et

- d) Commandements et quotas : On signale le problème de la représentation inégale et l'absence de réaction de certains commandements. On réglera la question en indiquant aux commandements le nombre approximatif de propositions qu'ils peuvent faire. Les commandements seront tenus de proposer au Comité de sélection un nombre de recommandations correspondant au double du quota officiel auquel leur effectif leur donne droit. De la sorte, le Comité de sélection sera en mesure d'exercer son pouvoir discrétionnaire en veillant à ce que le nombre de récompenses soit représentatif de l'effectif des divers groupements.

Le Comité de sélection ayant validé la deuxième liste de candidatures, le Comité consultatif se réunit une deuxième fois le 24 octobre 1972. On y discute longuement du mérite comme « critère primordial de sélection des candidats¹⁴¹ ». On évalue progressivement les candidats et l'on s'entend sur la liste. Cette première liste est envoyée au Gouverneur général par le ministre intérimaire de la Défense nationale, C.M. Drury, le 8 novembre 1972¹⁴². Drury est lui-même Brigadier à la retraite, décoré de l'Ordre du service distingué pour actes de bravoure et Commandeur de l'Ordre de l'Empire britannique pour son service durant la Deuxième Guerre mondiale.

Sir Martin Charteris, Secrétaire particulier de la Reine, fait parvenir une lettre attestant que Sa Majesté a approuvé la première liste de distinctions de l'Ordre du mérite militaire, et le Gouverneur général signe le document de nomination le 13 décembre 1972. Les nominations sont annoncées dans la *Gazette du Canada* en même temps que la liste des distinctions de l'Ordre du Canada, le 23 décembre 1972¹⁴³. Cinq Commandeurs, 22 Officiers et 66 Membres sont nommés. C'est ainsi qu'est dressée la première liste de nominations non-d'office à l'Ordre et qu'un nouveau système de distinctions honorifiques est enfin actif. Chaque nouveau membre de l'Ordre reçoit une lettre du secrétaire général de l'Ordre le 13 décembre 1972, le jour même où le Gouverneur général a signé le document de nomination pour la première liste de candidats à l'Ordre du mérite militaire.

Comme vous le savez peut-être, l'Ordre du mérite militaire existe officiellement depuis le 1^{er} juillet de cette année. Il a été créé pour reconnaître le mérite, les réalisations et les services exceptionnels de militaires des Forces armées, incluant la réserve, et il comprend trois échelons : Commandeur, Officier et Membre.

Le Conseil consultatif, qui est composé de membres des Forces canadiennes et d'un représentant du Gouverneur général, examine les candidatures et propose des noms au ministre de la Défense nationale par l'intermédiaire du Chef d'état-major de la Défense. C'est le ministre qui recommande les nominations au Gouverneur général.

GOVERNMENT HOUSE
OTTAWA

HONOURS SECRETARIAT

The Governor General the Right Honourable Roland Michener, Chancellor and Commander of the Order of Military Merit, on the recommendation of the Minister of National Defence and with the approval of Her Majesty, The Queen of Canada, Sovereign of the Order, hereby appoints:

Le Gouverneur général, le très honorable Roland Michener, Chancelier et Commandeur de l'Ordre du Mérite Militaire, en accord avec les recommandations du Ministre de la Défense Nationale et avec l'approbation de sa Majesté la Reine du Canada, par les présentes nomme:

to be Commanders of the Order of Military Merit
Commandeurs de l'Ordre du Mérite Militaire

Lieutenant-General Michael Reginald Dare, DSO, CD
Lieutenant-general Gilles Antoine Turcot, CD
Rear-Admiral John Alexander Charles, CD
Major-General William Arnold Howard, CD
Major-General Norman Lawrence Magnusson, DFC, CD

to be Officers of the Order of Military Merit
Officiers de l'Ordre du Mérite Militaire

Colonel James Andrew Fulton, CD
Colonel Gérard Charles Edouard Thériault, CD
Lieutenant-Colonel Borden Ross Campbell, CD
Lieutenant-Colonel Richard Gerald Arthur Clare, CD
Lieutenant-Colonel Colin MacDonald Curleigh, CD
Lieutenant-colonel Joseph Bennett John Albert Lévis, CD
Major Donald Bateman Hope, CD
Major Archibald Fraser Leith, CD
Major Paul Frederick Hope, CD
Major Thomas Stephen Martin, CD
Major Joseph Alfred Jean Spénard, CD
Captain Lawrence Campbell Bowen
Capitaine Joseph Jean Armand Marcel Brière, CD
Captain William Thomas Floyd, CD

- 3 -

...
cer Robert Donald George Simpson, CD
cer Kenneth Alexander Smith, CD
sergent ouvrier Marcel Jean Pierre Blanchet
sergent Kenneth George Bradley, CD
sergent Patrick Charles Condé
sergent Joseph Alain Daïsle, CD
sergent Anthony John Dungale, CD
sergent Philip David Foley, CD
sergent Ross Ronald Grist, CD
sergent Donald Robert Hagg, CD
sergent Edward Kenneth Koenig, CD
sergent Arnold Simon Leblanc, CD
sergent Joseph André Marie Antoine Martel, CD
sergent Joseph Raymond Jean Yves Michaud, CD
sergeant James Neilson, CD
sergeant Daniel Jorgaard, CD
sergeant Wilfred Roger Klendrew, CD
sergeant Donald Wesley Smith, CD
Master Corporal William Joseph King, CD
Master Corporal Lloyd Douglas Lockhard, CD
Master Corporal Donald Albert Scott
Master Corporal Donald Edward George, CD
Master Corporal Robert Sidney Shaw
Master Corporal Noel Alfred Shepherd, CD
Master Corporal James Harry Stover
Corporal Roland George Callacott, CD
Corporal Douglas Cavener, CD
Corporal Dave Arnold Claxton
Corporal Reginald Lloyd Mailoux
Corporal William Ernest Soesra, CD
Sergeant Raymond Lucien Barnier
Private William Leon Alliette

Le premier instrument de nomination de l'Ordre portant la signature du Chancelier et le Sceau de l'Ordre

Dated the 13th day of December, 1972
Le 13 décembre 1972

Roland Michener

Son Excellence m'a demandé de vous informer que, sur l'approbation de la Reine, souveraine de l'Ordre, il vous nomme Membre de l'Ordre. Votre nomination sera publiée dans la Gazette du Canada en date du samedi 23 décembre 1972.

L'investiture devrait avoir lieu au début de la nouvelle année, et nous espérons que vous pourrez vous présenter pour recevoir votre insigne. Entre-temps, vous êtes autorisé à utiliser les initiales MMM à la suite de votre nom.

Le Gouverneur général m'a prié de vous adresser ses plus sincères félicitations à l'occasion de votre nomination à l'Ordre du mérite militaire, auxquelles j'ajoute les miennes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

*Esmond Butler
Secrétaire général
Ordre du mérite militaire*



Les médailles du Lieutenant-général Gilles Antoine Turcot, CM, CMM, CD, un des Commandeurs nommés sur la toute première liste. Il avait servi en Italie et dans le Nord-Ouest de l'Europe durant la Seconde Guerre mondiale et plus tard en Indochine. Il fut fait membre de l'Ordre du Canada en 2001

Les critères d'admissibilité

Contrairement à l'Ordre du Canada, ce ne sont pas tous les citoyens canadiens qui sont admissibles à l'Ordre du mérite militaire, puisqu'il faut d'abord et avant tout être un militaire. Cela semble être une évidence, et pourtant, au début de l'histoire de l'Ordre, on a envisagé d'élargir sa portée pour y accueillir des membres de la Gendarmerie royale du Canada. À un certain nombre d'occasions, en effet, des membres de la GRC ont été nommés à la division militaire de l'Ordre du Bain et de l'Ordre de l'Empire britannique, notamment le commissaire Sir James Howden MacBrien, nommé Chevalier commandeur de l'Ordre du Bain en 1934¹⁴⁴. Ce n'est qu'en 2000 que les membres de la GRC et des autres services de police seront admissibles à une distinction honorifique semblable à l'Ordre du mérite militaire, lorsque la Reine crée l'Ordre du mérite des corps policiers, entièrement construit d'après le modèle de l'Ordre du mérite militaire.

Les effectifs des FC se répartissent en plusieurs types de services : la Force régulière, la Première réserve, le Service d'administration et d'instruction pour les organisations de cadets (SAIOC, auparavant connu sous le nom de Cadre des instructeurs de cadets ou CIC), les Rangers canadiens et la Réserve supplémentaire¹⁴⁵. Cette dernière classification comprend les militaires à la retraite de la Force régulière et de la Réserve des FC, ainsi que ceux qui détiennent des nominations honoraires, comme les Colonels honoraires, les Lieutenants-colonels honoraires et les Capitaines de vaisseau honoraires, qui sont « des civils portés sur la liste supplémentaire pour seules raisons administratives¹⁴⁶ ».

Les membres de la Force régulière, de la Première réserve, du SAIOC et des Rangers canadiens sont admissibles, tandis que ceux de la Réserve supplémentaire ne le sont pas. Le nombre annuel de nominations à l'Ordre a tout d'abord été calculé en fonction du nombre de militaires servant dans la Force régulière et la Première réserve seulement, mais, depuis 2005, on y a ajouté les membres du SAIOC et des Rangers, le résultat étant une augmentation immédiate de 13 nominations par an.

Les titulaires du titre de colonel honoraire sont admissibles à diverses médailles d'ancienneté canadiennes depuis l'époque victorienne. Les colonels honoraires peuvent recevoir la Décoration de l'officier volontaire (VD), la Décoration d'efficacité (ED) et, plus tard, la Décoration des Forces canadiennes (CD) s'ils ont servi suffisamment longtemps. L'octroi de distinctions militaires pour service distingué ou méritoire n'a jamais fait partie de la tradition canadienne des nominations honoraires, et il en est ainsi également avec l'Ordre du mérite militaire.



La Décoration des officiers volontaires



La Décoration d'efficacité



La Décoration des Forces canadiennes

Le Comité consultatif de l'Ordre est périodiquement saisi de candidatures de Colonels honoraires et de Lieutenants-colonels honoraires. Ces candidatures ont systématiquement été rejetées, puisque l'on considère qu'un grade honoraire dans les FC est un honneur suffisant en soi et que l'autorisation de porter le même uniforme et de faire la promotion des FC est une reconnaissance suffisante. Les titulaires de grades honoraires peuvent aspirer à la Décoration des Forces canadiennes au terme de douze années de services dans les FC. On a toujours craint implicitement que, si l'Ordre du mérite militaire devenait accessible aux titulaires de grades honoraires, il y ait des pressions pour obtenir la reconnaissance de personnes très influentes hors de la sphère militaire.

Par ailleurs, depuis le début des années 2000, la Croix du service méritoire et la Médaille du service méritoire – créées respectivement en 1984 et en 1991 et destinées à honorer le mérite à court terme – ainsi que les diverses mentions élogieuses sont des moyens efficaces de reconnaître les titulaires de grades honoraires pour leur service méritoire exceptionnel en leur capacité honoraire, tout en réservant aux militaires actifs des FC le privilège d'être nommés à l'ORMM¹⁴⁷. Le Général G. C. E. Thériault tranche la question en 1985 : « On a expliqué très clairement [...]



La Croix du service méritoire
(Division militaire)



La Médaille du service
méritoire (Division militaire)

que les titulaires de grades honoraires ne sont pas, à ce titre, admissibles à l'Ordre du mérite militaire¹⁴⁸. » Thériault rappelle également que l'admission de titulaires de grades honoraires à l'Ordre consisterait à ouvrir une porte dérobée qui comprometttrait l'importance de l'Ordre¹⁴⁹. Cette politique a été systématiquement respectée par le Comité consultatif au cours de ses réunions ultérieures.

Modifications administratives

Cinq ans après la création de l'Ordre, on modifie de nouveau sa Constitution pour changer le pourcentage de nominations qu'il est possible de faire à chaque échelon. En 1972, le nombre de nominations à chacun des trois niveaux (CMM, OMM et MMM) a été fixé à 5 pour cent, 20 pour cent et 75 pour cent respectivement. Les membres du Comité consultatif ont de plus en plus le



Le Général Gérard Charles
Édouard Thériault, CMM,
CD.



Le Général Jacques Alfred Dextraze,
CC, CMM, CBE, DSO, CD. Notez
l'insigne de bravoure clairement visible
sur son ruban de l'Ordre de l'Empire
britannique

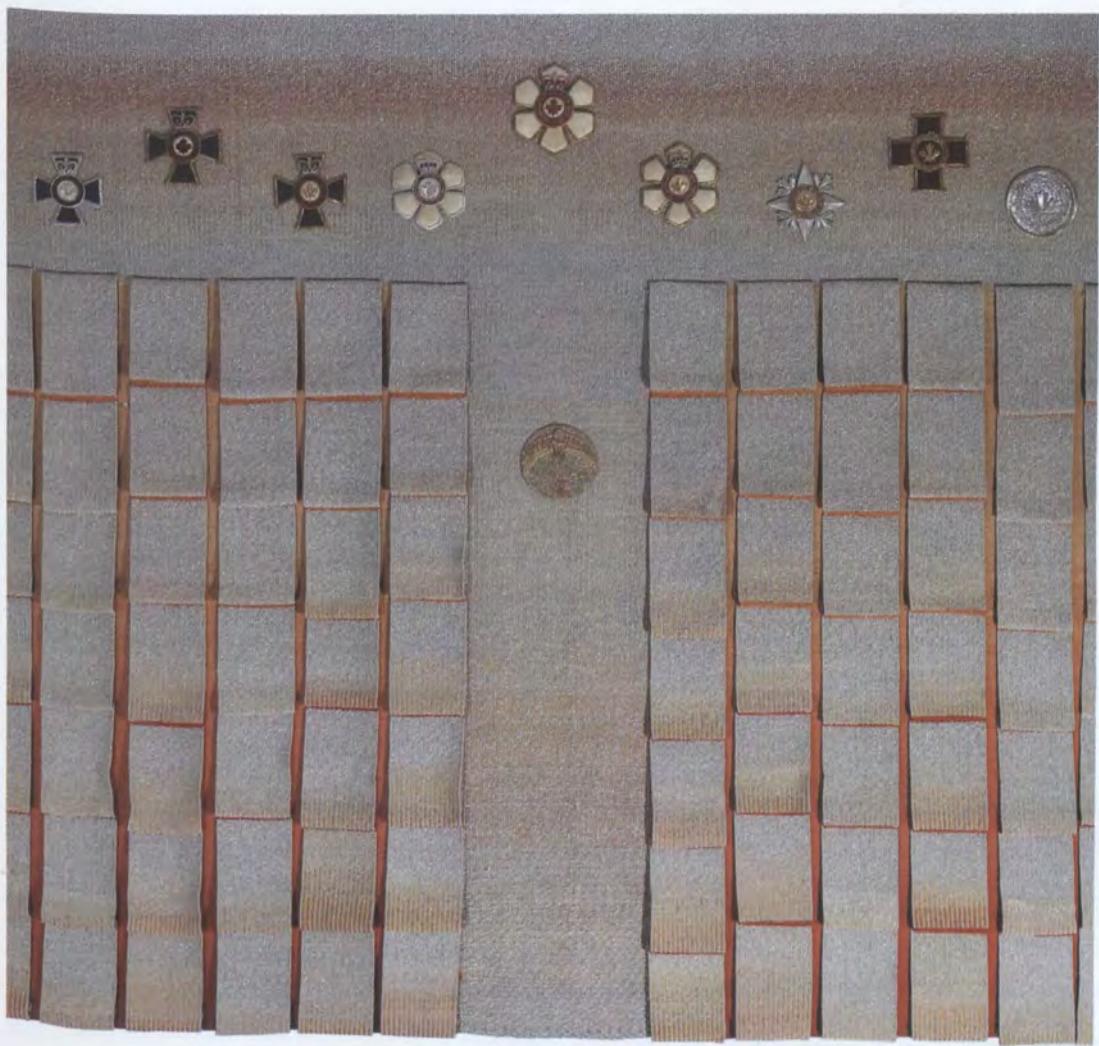
sentiment que ces propositions « n'offrent pas suffisamment de souplesse pour la sélection des candidats¹⁵⁰ ». On souhaite notamment donner accès au titre d'Officier de l'Ordre à plus de militaires de grades inférieurs à celui de capitaine, en particulier au grade d'adjudant-chef¹⁵¹. Butler propose d'instaurer des fourchettes de pourcentages plutôt que des pourcentages fixes¹⁵², et l'on élabore une proposition avec les chiffres suivants : 5 à 7 pour cent de nominations au titre de Commandeur, 25 à 28 pour cent au titre d'Officier et 65 à 70 pour cent au titre de Membre.

Le Général Dextraze adresse une proposition officielle au Secrétaire du Gouverneur général pour obtenir la modification : « L'expérience acquise au cours de quatre années d'examen de candidatures à l'Ordre révèle que les règles d'attribution des titres des trois échelons de l'Ordre sont trop rigides¹⁵³. » Le principal

souci de Dextraze est le fait que la population s'attend à ce que des militaires au grade inférieur à celui de major puissent être admis ou promus au titre d'Officier de l'Ordre.



Les médailles de l'Adjudant-chef Jean Paul Côté, MMM, CD. Ayant servi durant la Seconde Guerre mondiale, la guerre de Corée et en Allemagne, il fut fait Membre de l'Ordre en 1978



La Tapisserie des distinctions honorifiques, créée en 1977 par Micheline Beauchemin, OC, CQ pour souligner le 10^e anniversaire de la fondation de l'Ordre du Canada, elle incorpore aussi les insignes de l'Ordre du mérite militaire et les Décorations pour actes de bravoure

Il fait remarquer que « les adjudants-chefs remplissent effectivement des fonctions de responsabilité¹⁵⁴ », mais le Comité consultatif a bien du mal à concilier la nomination d'adjudants-chefs et le nombre limité d'autorisations pour le titre d'Officier. On s'inquiète de la réduction du nombre de nominations au titre de Membre, mais on a généralement le sentiment que cette réduction donnera lieu à la nomination d'un plus grand nombre de militaires du rang au titre d'Officier de l'Ordre¹⁵⁵.

La proposition est transmise au groupe de travail sur la politique des distinctions honorifiques, comité interministériel créé par le Premier ministre Trudeau et chargé de fournir des conseils sur la restructuration de l'Ordre du Canada et sur la création de l'Ordre du mérite militaire et de Décorations pour actes de bravoure. Le groupe de travail est d'accord avec les observations de Dextraze, mais il estime qu'il serait « préférable d'adopter un système aux limites fixes¹⁵⁶ » et propose que la proportion soit établie à 6 pour cent, 30 pour cent et 64 pour cent pour chacun des trois niveaux respectivement. Le Comité consultatif se réunit en mai 1977 et approuve la modification proposée, quoique certains membres regrettent l'abandon des fourchettes de pourcentages¹⁵⁷. L'idée de réviser les pourcentages fixes est soumise au Cabinet, qui l'approuve par le décret 1977-2841 le 6 octobre 1977, et les lettres patentes sont signées par le Gouverneur général Jules Léger le même jour.

Mode de nomination

Lorsque le Comité consultatif de l'Ordre a mis la dernière main à sa liste de recommandations, le CEMD adresse une lettre au Gouverneur général à titre de chancelier de l'Ordre. Celui-ci examine la liste et signe le document de nomination, qui est une copie officielle de la liste, scellée du sceau de l'Ordre et toujours datée du jour où le Comité s'est réuni et a dressé la liste définitive. Lorsque le Gouverneur général a signé le document, la nomination est réputée être officielle¹⁵⁸. Elle sera ensuite publiée dans la *Gazette du Canada*, et un communiqué de presse sera également diffusé.

Au cours des quarante dernières années, la procédure de nomination a légèrement changé à deux égards. En 1977, la Reine a accepté de modifier la pratique en vigueur relative aux *Lettres patentes constituant la charge de Gouverneur général*. Avant 1977, le Gouverneur général présentait toujours la liste des candidats proposés avant la signature du document officiel au nom de la Reine. Le secrétaire particulier de la Reine envoyait ensuite un message indiquant que la Reine approuvait la liste. Cette étape de la procédure a été supprimée, mais toutes les nominations sont faites par le Gouverneur général au nom de la Reine en raison de ses pouvoirs délégués. Tous les ans, Sa Majesté reçoit une liste complète de toutes les nouvelles nominations à l'Ordre du mérite militaire.



Les médailles du Capitaine de vaisseau John Maxwell Reid, OMM, CD. Un ancien combattant des convois et des opérations navales dans l'Atlantique et le Pacifique durant la Seconde Guerre mondiale, il est demeuré au sein de la Marine royale canadienne après la guerre se spécialisant dans la guerre anti-sous-marine et fut admis à l'Ordre du mérite militaire en 1982

L'autre modification a trait à la méthode de transmission de la liste entre le Comité consultatif de l'Ordre et le Gouverneur général. Jusqu'en 1991, c'est le CEMD qui présente la liste provisoire au ministre ou au ministre adjoint de la Défense nationale, lequel l'adresse, avec une lettre d'approbation, au Gouverneur général. Comme le système de distinctions honorifiques canadien s'appuie largement sur un principe d'étanchéité par rapport à la sphère politique, ce processus est parfaitement incongru compte tenu du fonctionnement de toutes les autres distinctions nationales. Un ministre aurait tout loisir de modifier la liste ou de formuler des recommandations. Heureusement, cela ne s'est jamais produit, notamment parce que le règlement prévoit que le ministre *doit* transmettre la liste au Gouverneur général, ce qui ne lui laisse pas de marge de manœuvre. Il n'en demeure pas moins que l'habitude de proposer des candidatures par l'intermédiaire d'un ministre peut donner à penser que la sphère politique a son mot à dire. La procédure selon laquelle le ministre de la Défense nationale contresigne la liste des candidatures avant transmission au Gouverneur général est une relique d'avant la création de l'Ordre du Canada, à une époque où le Canada employait un certain nombre d'ordres, décorations et médailles britanniques pour honorer les militaires méritants. L'intervention du ministre était alors justifiée, puisque la sphère politique était depuis longtemps engagée dans l'élaboration de listes de candidatures aux distinctions honorifiques¹⁵⁹. En 1990, au cours



Le Général John Gardyne Drummond de Chastelain, OC, CMM, CD, CH



L'honorable Mary Collins, CP

de son premier mandat, le Général John de Chastelain, CEMD, demande que l'on modifie la procédure pour que l'Ordre soit plus strictement écarté de toute influence partisane et pour garantir l'intégrité de tout le système de récompenses¹⁶⁰.

Je recommande par conséquent que les procédures applicables à toutes les distinctions honorifiques militaires soient conformes à celles de toutes les autres distinctions honorifiques nationales du Canada. Je vous demande donc votre accord pour supprimer l'anomalie ici décrite de la réglementation applicable aux distinctions honorifiques militaires¹⁶¹.

La ministre adjointe de la Défense nationale Mary Collins souscrit rapidement à la proposition¹⁶². En 1991, on procède à ladite modification et, depuis, le CEMD présente directement les recommandations du Comité consultatif au Gouverneur général. L'approbation du ministre exclue de la procédure de nomination à l'Ordre, le système est sur un pied d'égalité avec l'Ordre du Canada du point de vue de son indépendance à l'égard de toute influence externe.

L'intrigue canadienne

À n'en pas douter, les nominations les plus sensationnelles à l'Ordre jusqu'à présent sont directement liées à la participation du Canada à l'évasion de six diplomates américains au cours de la révolution islamique qui a renversé le Shah d'Iran en février 1979. Les relations entre les révolutionnaires et le gouvernement des États-Unis se sont détériorées au cours de l'année 1979 et, le 4 novembre, des membres de la garde révolutionnaire islamique

s'emparent de l'ambassade des États-Unis à Téhéran, prenant 52 Américains en otage. C'est ainsi que commence ce que l'on a appelé la Crise des otages en Iran.

Six Américains ont échappé à la prise d'otages et se sont réfugiés à l'ambassade du Canada. Pendant trois mois, ces « invités » sont hébergés par le personnel de l'ambassade, notamment par Patricia Taylor, épouse de l'ambassadeur Ken Taylor, et Zena Sheardown, épouse du premier secrétaire de l'ambassade John Sheardown. De hauts fonctionnaires d'Ottawa participent aux dispositions prises pour envoyer deux militaires aider le seul membre de la police militaire de l'ambassade, l'Adjudant James Gordon Edward. Le personnel militaire de l'ambassade s'enrichit alors du Caporal-chef George Edward Brian et du Sergent Joseph Gauthier. Brian, opérateur radio ayant servi pendant la guerre de Corée et participé à un certain nombre de missions des Nations Unies, n'est qu'à quelques mois de sa retraite des FC lorsqu'il est envoyé à Téhéran à 24 heures d'avoir. Officier de la police militaire, Gauthier est envoyé à Téhéran pour aider Edward à protéger l'ambassade.

Avec l'aide du ministère des Affaires extérieures et de la *Central Intelligence Agency*, on élabora une fiction complexe pour faciliter la mise à l'abri des six Américains. Une réunion secrète a lieu à la Chambre des communes, où l'on discute de l'établissement de passeports canadiens pour les réfugiés de l'ambassade. Le 27 janvier 1980, les six Américains montent à bord d'un avion en partance pour Zurich, l'ambassade du Canada est fermée le lendemain, en même temps que tout le reste du personnel quitte les lieux.

Après l'évasion des Américains et le retour des Canadiens, l'extraordinaire histoire de l'accueil et de la fuite des réfugiés est rendue publique. Presque aussitôt se font entendre des voix appelant à honorer aux plus hauts niveaux ceux qui ont participé au sauvetage des Américains. Alan Gotleib, Sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, y est très favorable, et il collabore de près avec Esmond Butler pour obtenir que le Conseil consultatif de l'Ordre du Canada et le Comité consultatif de l'Ordre du mérite militaire soient mis au courant des moindres détails de l'entreprise extrêmement risquée dans laquelle se sont engagés tous les membres du personnel de l'ambassade pendant les trois mois de l'opération. On songe tout d'abord à octroyer des décorations pour actes de bravoure, puisque les actions du personnel de l'ambassade sont méritoires et ont apporté beaucoup de prestige au Canada sur la scène internationale, mais on estime finalement qu'il convient plutôt d'octroyer des nominations à l'Ordre du Canada ou à l'Ordre du mérite militaire¹⁶³.

Gotleib explique : « Monsieur Taylor et tous les autres [...] savaient parfaitement ce qu'ils risquaient à Téhéran en protégeant les Américains et en facilitant leur évasion. Nul d'entre eux n'a hésité à faire le maximum. Nul n'a demandé à être relevé de ses fonctions¹⁶⁴. » Il n'est pas exagéré de dire que tout le personnel de l'ambassade a couru un risque énorme en sachant parfaitement que son sort serait l'enlèvement ou la mort aux mains de la Garde révolutionnaire, qui avait peu de respect pour la Convention de Vienne, dont les dispositions protègent les diplomates¹⁶⁵. La priorité de Gotleib est d'honorer tous ceux qui ont participé à l'organisation de l'évasion.

Une réunion extraordinaire du Comité consultatif de l'Ordre est organisée, et un représentant du ministère des Affaires extérieures raconte à ses membres l'histoire de l'évasion des six diplomates américains¹⁶⁶. Le Général Withers tient absolument à ce que tous les membres du personnel ayant participé à l'opération sur le terrain à Téhéran soient honorés. Les membres du Comité sont unanimes : les membres des FC doivent recevoir les mêmes récompenses que les civils et, comme l'Ordre du mérite militaire est l'équivalent militaire de l'Ordre du Canada, les trois militaires participants doivent être nommés Membres de cet Ordre. Withers demande également que les militaires reçoivent leurs insignes en même temps que les civils seront admis à l'Ordre du Canada pour leurs services distingués à Téhéran. Bryan, Edward et Gauthier sont tous désignés comme candidats à l'Ordre par le Comité, et le ministre de la Défense nationale adresse la recommandation au Gouverneur général. Le Conseil consultatif de l'Ordre du Canada se réunit au même moment que le Comité consultatif de l'Ordre du mérite militaire pour examiner les candidatures des civils ayant participé à l'opération.

Le jour de la Fête du Canada de 1980, une liste spéciale est publiée dans la *Gazette du Canada* annonçant cinq nominations à l'Ordre du Canada et trois à l'Ordre du mérite militaire :

Caporal-chef George Brian, CD	Membre de l'Ordre du mérite militaire
Laverna Dollimore	Membre de l'Ordre du Canada
Adjudant James Edward, CD	Membre de l'Ordre du mérite militaire
Sergent Joseph Gauthier, CD	Membre de l'Ordre du mérite militaire
Roger Lucy	Membre de l'Ordre du Canada
Mary Catherin O'Flaherty	Membre de l'Ordre du Canada
John Sheardown	Membre de l'Ordre du Canada
Kenneth Taylor	Officier de l'Ordre du Canada

Citations à l'Ordre du mérite militaire

Caporal-chef George Edward Brian, CD

Brian entre dans l'AC en 1951 et sert en Corée jusqu'à sa libération en 1954. Il se réengage, cette fois dans l'Aviation royale canadienne, en 1956. Après une formation en communications, il sert dans différents endroits du Canada et à l'étranger. En novembre 1979, il est envoyé, sur très court préavis, à l'ambassade du Canada à Téhéran. De novembre 1979 à son départ en janvier 1980, il doit s'occuper d'un grand nombre de communications spéciales de nature urgente et extrêmement confidentielle. Au cours de cette période, les heures de travail se multiplient et la situation est extrêmement tendue.

Adjudant James Gordon Edward, CD

Edward entre dans l'Aviation royale canadienne en 1966 après cinq ans de service dans l'Armée, de 1961 à 1966. Il sert dans différents endroits, au Canada et à l'étranger, avant d'arriver à l'ambassade du Canada à Téhéran en février 1979. Lorsque l'ambassadeur canadien donne asile aux ressortissants américains qui se sont échappés de l'ambassade des États-Unis, l'Adjudant Edward joue un rôle important dans leur discrète protection, et ce, dans des conditions très difficiles.

Sergent Joseph Richard Noël Claude Gauthier, CD

Gauthier entre dans l'AC en janvier 1965. Après avoir terminé sa formation dans la police militaire, il sert dans différents endroits, au Canada et à l'étranger. En novembre 1979, il est envoyé à l'ambassade du Canada à Téhéran pour commander le détachement des gardes de sécurité. Le Sergent Gauthier est parmi les dernières personnes à quitter l'ambassade lorsque le personnel de celle-ci part de Téhéran. Avant son départ, il prend des dispositions pour mettre à l'abri le matériel canadien et détruire les documents confidentiels.

Le 25 juillet 1980, une cérémonie spéciale est organisée dans la salle de bal de la résidence du Gouverneur général, au cours de laquelle le Gouverneur général Ed Schreyer confère à cinq récipiendaires l'insigne de l'Ordre du Canada et à trois autres, l'insigne de l'Ordre du mérite militaire. Withers a insisté sur l'importance d'une cérémonie commune quelques mois auparavant, « de sorte que les distinctions de niveaux comparables aux deux ordres frères soient considérées comme égales¹⁶⁷ ». Par la suite, Patricia Taylor et Zena Sheardown seront nommées Membres de l'Ordre du Canada pour le rôle important qu'elles ont joué dans l'opération. Leur omission parmi les distinctions initiales a déclenché de nombreux commentaires négatifs dans la presse¹⁶⁸. Leur nomination est en grande partie attribuable aux efforts de

l'ex-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Flora MacDonald, qui présente une motion à la Chambre des communes à cet égard. À l'époque, Sheardown n'est pas citoyenne canadienne, et elle devient donc le premier Membre honoraire de l'Ordre du Canada¹⁶⁹.

Les refus

Il arrive, quelles que soient les distinctions honorifiques, que certains candidats nommés à des ordres ou recommandés pour des décorations ou des médailles aient le sentiment, pour quelque raison que ce soit, de ne pas les mériter ou ne soient pas d'accord pour des raisons politiques. Les cas de refus sont rares : au cours des dix premières années d'existence de l'Ordre du Canada, on a enregistré un taux de refus de 3 pour cent et, de nos jours, seulement 1,5 pour cent des candidats à l'Ordre du Canada refusent cet honneur¹⁷⁰. Créé à la fin de la Grande Guerre, en 1917, l'Ordre de l'Empire britannique a enregistré un taux de refus de 8 pour cent au cours de ses trois premières années d'existence¹⁷¹. Une personne seulement a refusé sa nomination à l'Ordre du mérite militaire depuis 1972 : en fait, elle a été effectivement nommée, puis a démissionné ultérieurement.

Ce refus a suscité une certaine confusion parmi les représentants officiels. Lorsqu'elle a reçu l'avis de sa nomination de la part d'Esmond Butler, Secrétaire général de l'Ordre, l'Adjudant-maître Isabel Joan Burridge lui a répondu pour décliner l'offre¹⁷². Burridge avait été nommée Membre de l'Ordre du mérite militaire le 13 décembre 1973, dans la troisième liste de distinctions de l'Ordre, qui devait être publiée le 1^{er} janvier 1974. Comme le document de cette nomination avait déjà été signé par le Gouverneur général du Canada, il était impossible de supprimer son nom de la liste, et il lui fallait démissionner¹⁷³. Contrairement aux nominations à l'Ordre du Canada, les candidats à l'Ordre du mérite militaire n'étaient pas invités à donner leur avis avant que la nomination soit approuvée officiellement. Personne n'imaginait qu'un militaire puisse refuser une distinction honorifique pour services rendus, et c'était là une situation tout à fait inusitée. Lorsqu'il écrit à Burridge, le Directeur des Distinctions honorifiques Carl Lochnan explique : « Il n'a malheureusement pas été possible de supprimer votre nom dans la *Gazette du Canada*, car celle-ci était déjà publiée lorsque nous avons reçu votre lettre¹⁷⁴. » Lochnan ajoute que, pour démissionner de l'Ordre, elle doit lui adresser une lettre officielle.

Le secrétariat des distinctions honorifiques ne sait pas trop comment régler ce cas de démission, mais le directeur du Cérémonial et d'autres membres de la hiérarchie sont encore moins sûrs qu'un membre des FC puisse refuser une distinction. Le

Lieutenant-général W. A. Milroy rappelle que l'une des conditions que les militaires doivent respecter est de suivre les ordres, que « c'est la Souveraine qui a approuvé la nomination de l'Adjudant-maître Burridge à l'Ordre » et que cela constitue « un document officiel du Canada du fait qu'il est signé par le Gouverneur général¹⁷⁵ ». Il ajoute que l'ordonnance administrative des FC n° 18-4 indique, à l'alinéa 23.b, que toute personne cesse d'être membre de l'Ordre

[I]lors de sa démission de l'Ordre, laquelle est en vigueur à la date à laquelle elle est acceptée par le Gouverneur général¹⁷⁶.

Burridge adresse par la suite une lettre de démission suivant la procédure applicable : « Je ne considère pas que ma contribution aux Forces canadiennes soit plus remarquable que celle d'innombrables autres militaires. De plus, comme j'ai tiré une satisfaction personnelle à exécuter mon travail du mieux que je le pouvais, aucune autre récompense ne me semble nécessaire¹⁷⁷. » Le Gouverneur général accepte donc la démission de Burridge, dont le nom est supprimé dans le registre de l'Ordre du mérite militaire¹⁷⁸.

Le directeur du Cérémonial demande que le dossier de Burridge indique qu'elle a « renoncé à sa nomination au titre de Membre de l'Ordre du mérite militaire¹⁷⁹ ».

Les annulations

La plupart des ordres de chevalerie et de mérite comportent un mécanisme d'annulation pour les membres qui commettent de graves délits ou s'attirent une mauvaise réputation. Même la *Croix de Saint-Louis*, première distinction accordée aux résidents du Canada, peut-être retirée à ceux qui se déshonorent. L'article 25 de la Constitution de l'Ordre du mérite militaire prévoit la possibilité pour le chancelier de l'Ordre d'annuler l'affiliation d'un membre. Lorsqu'un membre d'un ordre est reconnu coupable d'un crime, il risque d'obscurcir le sens de la distinction qu'il a reçue et de ternir la réputation de l'ordre auquel il appartient. Il est donc important qu'un mécanisme permette la révocation de la distinction accordée par la Couronne dans ce genre de situation, fort rare au demeurant. Il y a eu des annulations dans tous les ordres nationaux du Canada, exception faite de l'Ordre royal de Victoria¹⁸⁰.

Le seul cas de ce qu'on pourrait appeler une annulation s'est produit le 11 mars 2002, lorsque le Gouverneur général a accepté la démission du Lieutenant-colonel R. J. R. Guilbault, qui a écrit le mois précédent pour demander l'autorisation de démissionner de l'Ordre, moins de six ans après y avoir été nommé membre¹⁸¹. Il a renoncé à sa commission et à son affiliation à l'Ordre du mérite militaire après

avoir été reconnu coupable de comportements inappropriés à l'égard de cadets¹⁸². Il s'agit en réalité d'une démission, mais il semble plus que probable que, si l'intéressé n'avait pas démissionné, son affiliation aurait été annulée. La démission a été dûment publiée dans la *Gazette du Canada* le 3 août 2002.

Les promotions

La Constitution de l'Ordre prévoit la possibilité de promouvoir les membres aux échelons supérieurs. Tous les ordres nationaux à plusieurs échelons comportent un mécanisme de promotion à l'échelon supérieur. En France, d'ailleurs, les membres doivent être d'abord nommés au plus bas échelon de *Chevalier*. Dans la tradition du Canada et du Commonwealth, cela n'est pas une obligation, mais il arrive que des

promotions soient accordées, quoique rarement. Ce n'est qu'en 1975, trois ans après les premières nominations à l'Ordre, que le Comité consultatif commence à envisager d'accorder des promotions¹⁸³. Ce n'est pas par hasard non plus que, au même moment, le Conseil consultatif de l'Ordre du Canada fait de même régulièrement.



Le Major-général Joseph Paul Yvon Daniel Gosselin reçoit son insigne de Commandeur de l'Ordre du mérite militaire des mains de Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean, CC, CMM, COM, CD, Gouverneure générale du Canada, Rideau Hall, 24 février 2009. Il s'agissait d'une promotion du grade d'Officier et l'insigne de ce grade peut être observé dans le groupe de médailles du membre. Suite à l'investiture au grade supérieur, le membre doit retourner l'insigne du grade inférieur à la Chancellerie des Distinctions honorifiques

Lorsqu'une personne est promue, elle doit rendre l'insigne de l'échelon inférieur lorsqu'elle reçoit celui de l'échelon suivant. Il n'est pas permis de conserver plus d'un insigne à la fois. Depuis 1972, il y a eu, au total, 79 promotions au sein de l'Ordre du mérite militaire : 18 de l'échelon de Membre à celui d'Officier et 61 de l'échelon d'Officier à celui de Commandeur. Un seul membre de l'Ordre a gravi les trois échelons : le Général Maurice Baril, CMM, MSM, CD, ex-Chef d'état-major de la Défense. Baril a tout d'abord été nommé Membre en 1974, puis Officier en 1983 et enfin Commandeur en 1996, peu après son affectation au poste de CEMD.



Le Général Joseph Gérard Maurice Baril,
OC, CMM, MSM, CD

La plus courte période entre une nomination et une promotion est à porter à l'honneur du Premier maître de 1^{re} classe Frederick G. McKee, nommé Membre de l'Ordre en 1980, puis Officier en décembre 1982, à peine un an et demi plus tard. McKee demeure l'un des rares militaires du rang nommés à l'échelon d'Officier de l'Ordre. La plus longue période écoulée entre une nomination et une promotion est de vingt et un ans : le Major-général R. R. Crabbe, nommé Officier de l'Ordre en 1976 lorsqu'il était Major, a été promu au

titre de Commandeur en 1997. Entre-temps, il a également reçu la Croix du service méritoire et il a conclu sa carrière dans les FC comme Lieutenant-général.

Au deuxième rang de la liste des périodes les plus longues entre une nomination et une promotion se trouve Richard Wayne DesLauriers. DesLauriers a été nommé Membre de l'Ordre en 1979, lorsqu'il était Adjudant-maître, puis Officier de l'Ordre en 1999, lorsqu'il était Lieutenant-colonel. La durée moyenne écoulée entre une nomination au titre de Membre et une promotion au titre d'Officier est de 8,8 ans, tandis qu'elle est de 8,3 ans entre une nomination au titre d'Officier et une promotion au titre de Commandeur.

La cérémonie d'investiture

La cérémonie d'investiture est un très grand événement dans la vie des personnes honorées. C'est un sentiment souvent exprimé par les familles des récipiendaires et des intronisés eux-mêmes. Cela est particulièrement vrai des personnes nommées à l'Ordre du mérite militaire, car la nomination couronne généralement de nombreuses années de service dans le cadre de différentes missions qui les ont amenées à vivre dans diverses régions du pays et du globe et dans des zones de conflit.



Le Gouverneur général Michener avec trois nouveaux membres après l'une des premières investitures de l'Ordre à Rideau Hall en 1973



L'Adjudant-chef Jean Paul Côté reçoit son insigne de Membre de l'Ordre du mérite militaire des mains de Son Excellence le très honorable Edward Richard Schreyer, CP, CC, CMM, OM, CD, Gouverneur général du Canada, Rideau Hall, 13 juin 1979

La cérémonie d'investiture à l'Ordre du mérite militaire est inspirée de la formule adoptée par l'Ordre du Canada depuis novembre 1967. Depuis le début de la Confédération, la résidence du Gouverneur général a été le lieu de centaines de cérémonies d'investiture. C'est là que, après la guerre des Boers en 1899-1902, Lord Minto a décerné à un certain nombre d'officiers de la milice canadienne l'insigne de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George, ainsi qu'une nomination à l'Ordre du service distingué en reconnaissance de leurs services. Cette tradition s'est poursuivie au cours de la Première et de la Deuxième Guerre mondiale, ainsi qu'au cours de la guerre de Corée. Les Canadiens ne pouvaient pas tous se permettre d'aller à Londres pour recevoir leur insigne directement du Souverain et, en tant que représentant direct de Celui-ci, le Gouverneur général était tout indiqué pour présider à ce genre d'heureuse occasion.

Comme Chancelier de l'Ordre, il est particulièrement bien placé pour introniser les personnes nommées. Il se trouve qu'il est également Commandant en chef du Canada et qu'il a des liens spéciaux avec les FC. Les Commandeurs principaux de l'Ordre du mérite militaire reçoivent également l'insigne de leur charge des mains du Chancelier de l'Ordre au cours de la cérémonie de passation de commandement du CEMD.



La chaîne du Commandeur principal repose sur la table alors que l'on signe les certificats officialisant le changement de commandement des Forces canadiennes du Général Rickey John Hillier, OC, CMM, CSM, CD au Général Walter John Natynczyk, CMM, CSM, CD, Ottawa, 2 juillet 2008

La cérémonie d'investiture se déroule généralement comme suit :

- Arrivée des récipiendaires
- Arrivée du Chancelier et du Commandeur principal
- Invocation par l'aumônier
- Discours du Chancelier
- Présentation des insignes (en ordre alphabétique par grade, en commençant par les Commandeurs)
- Discours du Commandeur principal
- Hymne national
- Départ des dignitaires et des récipiendaires

L'arrivée du Gouverneur général était autrefois annoncée par une fanfare de trompettes, tandis que l'hymne vice-royal était entonné pour signaler le début de la cérémonie, mais cette pratique a été abolie par la Gouverneure générale Clarkson. L'ordre des discours a également changé selon l'époque. La partie officielle de la cérémonie d'investiture est suivie d'une réception. Celle-ci avait autrefois la forme d'un déjeuner-buffet assis dans la salle de la tente, mais, depuis le milieu des années 2000, il s'agit d'une réception debout, ce qui permet de réduire les coûts et aux récipiendaires d'inviter plus de gens. La page-couverture du programme de la



La couverture d'un programme d'investiture des débuts de l'Ordre du mérite militaire



Le Général Dextraze reçoit son parchemin des mains du Gouverneur général Michener après avoir reçu son insigne de Commandeur de l'Ordre

cérémonie portait l'insigne de l'Ordre en relief et tout en couleurs, comme sur le parchemin de nomination, avec un cordon et un gland décoratifs aux couleurs de l'Ordre, soit bleu et or. Depuis 2003, il n'y a plus ni cordon ni gland, et la page-couverture est un modèle générique de la résidence du Gouverneur général. L'insigne en relief et tout en couleurs se trouvait également sur la couverture de la liste officielle des membres vivants de l'Ordre, publiée tous les ans par la Chancellerie en décembre jusqu'en 1990, après quoi cette pratique a cessé. Depuis quelques années, cependant, il est possible de vérifier l'affiliation à l'Ordre par une recherche sur le site Web du Gouverneur général.

La première cérémonie d'investiture à l'Ordre a eu lieu dans la salle de bal de la résidence du Gouverneur général le mercredi 21 février 1973, à 17 h 30¹⁸⁴. Au total, 90 membres y reçoivent leur insigne, dont cinq Commandeurs, 19 Officiers et 66 Membres. Cette cérémonie, suivie d'un buffet, a été la plus importante jamais organisée au Canada depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale¹⁸⁵.

À titre de souveraine de l'Ordre, la Reine a également présidé un certain nombre de cérémonies d'investiture, bien que ces occasions aient été plutôt rares. Chaque Gouverneur général depuis Roland Michener a personnellement reçu son insigne des mains de la Reine, généralement au cours d'une audience privée, à l'occasion d'un voyage du Gouverneur



Le groupe impressionnant de médailles du Général Jacques Alfred Dextraze, CC, CMM, CBE, DSO, CD, inclut une DSO avec barrette, une parmi seulement 18 telles distinctions pour l'Armée canadienne durant la Seconde Guerre mondiale. L'OBE qu'il avait reçu pour son service en Corée fut plus tard augmenté au CBE pour bravoure pour la mission au Congo. Il fut fait Compagnon de l'Ordre du Canada en 1978

général désigné et de son épouse (ou de son époux s'il s'agit d'une Gouverneure générale) à Buckingham Palace, Sandringham ou au château de Balmoral pour y passer un week end avec Sa Majesté. La seule exception a été Michaëlle Jean, qui a reçu son insigne de Commandeur de sa prédécesseure, Adrienne Clarkson¹⁸⁶. Au moment de recevoir les deux coffrets de cuirette noire contenant les insignes de l'Ordre du Canada et de l'Ordre du mérite militaire des mains de la Reine, Ray Hnatyshyn a déclaré plaisamment : « Votre Majesté vient de doubler le nombre de médailles que je possède¹⁸⁷ ! »



Roland Michener

To

A

Général Jacques-A. Dextraze, CBE, CMG, DSO, CD

Greeting:

Salut

WHEREAS, upon and by virtue of your appointment as Chief of the Defence Staff, you became Principal Commander of Our Order of Military Merit,

WE DO by these Presents invest you with the dignity of a Commander of the Order of Military Merit and in the office of Principal Commander of the said Order,

TO HAVE, hold, exercise and enjoy the said office during your tenure of office as Chief of the Defence Staff and to hold and enjoy the dignity of a Commander of the Order of Military Merit together with membership of the said Order and all privileges thereunto appertaining

GIVEN at Rideau Hall, Ottawa, under the Seal of the Order of Military Merit this 15th day of September 1972.

BY the Chancellor's Command

ATTENDU QUE, lors et du fait de votre nomination en qualité de Chef de l'état-major de la Défense, vous êtes devenu Commandeur principal de l'Ordre du Mérite militaire,

NOUS VOUS CONFÉRONS, par les présentes, la dignité de Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire et la charge de Commandeur principal dudit Ordre

AFIN QUE vous puissiez détenir et exercer ladite charge et en jour pendant toute la durée de vos fonctions à titre de Chef de l'état-major de la Défense, et que vous puissiez bénéficier et pour la dignité de Commandeur de l'Ordre du Mérite militaire ainsi que du titre de membre dudit Ordre et de tous les priviléges y afférents

FAIT à Rideau Hall, Ottawa, sous le Sceau de l'Ordre du Mérite militaire ce 15ème jour de septembre 1972.

PAR ordre du Chancelier

Le Secrétaire général de
l'Ordre du Mérite militaire

Asmond Butler

Secretary General of the

Le parchemin nommant le Général Dextraze un Commandeur et le Commandeur principal de l'Ordre

Anticipant la visite royale de 1973 au Canada et dans le cadre de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth à Ottawa, « la Reine a exprimé le désir de procéder à une cérémonie d'investiture au cours de son séjour à Ottawa¹⁸⁸ ». La dernière fois que la Reine avait présidé une cérémonie d'investiture à la résidence du Gouverneur général remontait au 1^{er} juillet 1959, lorsqu'elle avait remis la Médaille de George au Capitaine d'aviation Robert Sabourin, de l'ARC. La date du 2 août 1973 est réservée à l'investiture de 15 membres

La Reine présente la Médaille de George au Lieutenant d'Aviation Robert Sabourin de l'Aviation royale canadienne, Rideau Hall, Jour du Dominion 1959



de l'Ordre du Canada, 15 membres de l'Ordre du mérite militaire et 15 récipiendaires de Décorations canadiennes pour actes de bravoure.

On doit d'abord s'assurer que les personnes intronisées par la Reine constituent une représentation équilibrée des FC : « Le Chancelier tient à ce que les personnes sélectionnées [...] soient aussi représentatives que possible¹⁸⁹. » On fait le maximum pour dresser la liste des quinze militaires qui seront intronisés par la Souveraine. La liste comprend cinq francophones et dix anglophones, dont treize hommes et deux femmes. Ils se répartissent entre trois membres de la Marine (selon les grades unifiés de l'époque), six membres de l'Armée et six membres de l'Aviation, dont treize militaires de la Force régulière et deux réservistes¹⁹⁰. Comme le Général Dextraze l'explique au Secrétaire du Gouverneur général, « nous avons essayé de dresser une liste représentative des Forces canadiennes selon le grade, le groupe linguistique, l'élément, la branche et le commandement. J'ai voulu également que les femmes et les réservistes soient représentés¹⁹¹. » Les personnes finalement intronisées par la Reine seront les suivantes :

Tableau 3.1

Commandeur	Major-général Joseph Paul-Émile Bernatchez
Officiers	Major Anne-Marie Bélanger
	Major John Christian Eggenberger
	Lieutenant-colonel Edmund Gilbert Gigg
	Colonel William Arthur Hockney



Le Major-général Joseph Paul-Émile Bernatchez, CMM, CBE, DSO, CD, illustré ici plusieurs années avant son admission à l'Ordre. Il fut le seul Commandeur à recevoir son insigne de Sa Majesté lors de l'investiture spéciale du 2 août 1973 à Rideau Hall

Membres	Sergeant Joseph-Albert Chiasson
	Caporal-chef James Clifton Duff
	Sergent Merlyn Frederick Fox
	Adjudant Alan Geoffrey Hutton
	Adjudant-maître Joseph Robert Roland Meloche
	Adjudant-chef Claude Richard Muncey
	Adjudant-chef Lloyd Edward Swihart
	Adjudante-maître Mary Torrens
	Adjudant Joseph Charles-Henri Vézina
	Caporal Joseph Edward Warnke

Chaque récipiendaire peut avoir un invité. Comme prévu, les 15 nouveaux membres de l'Ordre du Canada et les 15 récipiendaires de décorations canadiennes pour actes de bravoure sont intronisés durant la même cérémonie. C'est une agréable occasion où le Secrétaire général de l'Ordre, Esmond Butler, fait office de maître de cérémonie, tandis que le Directeur des Distinctions honorifiques, Carl Lochnan, s'occupe des insignes et que Bruce Beatty, l'homme qui a conçu l'insigne de l'Ordre du mérite militaire, place les insignes sur le coussin de présentation. De son côté, le Registraire des Distinctions honorifiques, Roger de C. Nantel, aide les nouveaux membres à signer le registre de l'Ordre du mérite militaire.



Les médailles du Major-général Joseph Paul-Émile Bernatchez, CMM, CBE, DSO, CD. Il fut initialement admis comme OBE en 1943, puis promu CBE en 1946. Il s'est mérité la DSO pour une action particulière sur la Rivière Fortiore alors qu'il commandait le Royal 22e Régiment en Italie

Depuis l'investiture de 1973 présidée par la Reine à la résidence du Gouverneur général et exception faite des gouverneurs généraux, seul un autre membre de l'Ordre a été investi personnellement par la Reine : c'est le Lieutenant-général Joseph Gutknecht, nommé Commandeur lorsqu'il était Major-général en service au Quartier général de l'OTAN à Bruxelles. Gutknecht sera investi par la Reine à Buckingham Palace le 17 février 1982, en présence de son épouse et de son fils¹⁹². Il deviendra plus tard son messager personnel à titre de gentilhomme huissier de la verge noire au Sénat du Canada. L'investiture à Buckingham Palace restera gravée dans la mémoire de Gutknecht jusqu'à son décès en 2010.

La première cérémonie d'investiture complète à avoir lieu en dehors de la salle de bal de la résidence du Gouverneur général se tiendra à la Citadelle de Québec, deuxième résidence officielle de la Reine au Canada, port d'attache du Royal 22^e Régiment et lieu de tant d'événements importants dans l'histoire du Canada. C'est le Gouverneur général Léger, très attaché à la Citadelle, qui a proposé d'organiser la cérémonie à cet endroit, et l'événement a lieu le 14 août 1978. La dernière cérémonie de remise d'une distinction nationale ayant eu lieu à la Citadelle remonte à l'époque du mandat du Feld-maréchal vicomte Alexander de Tunis comme Gouverneur général. Jeanne Sauvé est la seconde à ce poste qui encourage l'organisation de cérémonies à Québec. Coïncidant avec la rénovation de la salle de bal de la résidence du Gouverneur général, une cérémonie d'investiture à l'Ordre du mérite militaire est organisée au Musée du Québec le 21 septembre 1988¹⁹³. Le Lieutenant-général John de Chastelain, futur Commandeur principal, est très heureux de l'initiative : « C'est une excellente idée que d'organiser une cérémonie d'investiture à l'ORMM à la Citadelle¹⁹⁴. »

Au cours du voyage de la Reine au Canada en 1992, à l'occasion du 125^e anniversaire de la Confédération, on envisage de demander à Sa Majesté de présider une autre cérémonie d'investiture mixte qui comprendra des membres de l'Ordre du Canada, des membres de l'Ordre du mérite militaire et des récipiendaires de décorations pour actes de bravoure. Au lieu de cela, douze membres de l'Ordre sont invités à un déjeuner en compagnie de la Reine le jour de la Fête du Canada, à la résidence du Gouverneur général¹⁹⁵. La liste comprend des représentants des trois échelons de l'Ordre et membres de chaque environnement, groupe linguistique et sexe.

Les nominations honoraires

Les tout premiers documents proposant la création d'un Ordre du mérite militaire comportaient des dispositions prévoyant la nomination de personnes n'ayant pas la nationalité canadienne, mais qui auraient rendu des services méritoires au Canada

ou aux FC dans l'exercice de leurs fonctions militaires. La reconnaissance de militaires du Commonwealth et de pays étrangers ayant servi aux côtés des Canadiens n'était pas une idée nouvelle, mais on ne l'avait jamais concrétisée, et ce en dépit du fait que, pendant la Première et la Deuxième Guerre mondiale, des Canadiens ont reçu des milliers de distinctions honorifiques de la part de nos Alliés.

Le temps qu'il a fallu pour en arriver à pouvoir attribuer des nominations honoraires à l'Ordre du mérite militaire est directement lié à la longue résistance qu'il a fallu vaincre pour pouvoir faire des nominations honoraires à l'Ordre du Canada. Lorsque celui-ci est créé en 1967, le Conseil consultatif envisage la possibilité de faire des nominations honoraires, notamment pour l'ex-Gouverneur général, le Feld-maréchal vicomte Alexander de Tunis, l'une des plus nobles figures militaires du XX^e siècle et un très grand Gouverneur général du Canada. Le gouvernement décide cependant d'attendre qu'une politique officielle soit adoptée.

La première Constitution de l'Ordre du mérite militaire prévoyait la possibilité de faire des nominations honoraires, sans restriction sur leur nombre annuel. Cela revient donc à diviser l'Ordre en deux sections distinctes : les membres ordinaires, qui sont des citoyens canadiens, et les membres honoraires, qui sont des citoyens du Commonwealth et de pays étrangers. Selon le paragraphe 9(2) de la Constitution de 1972, les nominations honoraires doivent être approuvées par le gouverneur en conseil avant d'être proposées au Gouverneur général et à la Reine. Cela signifie que le Cabinet fédéral a son mot à dire.

La première fois que le Comité consultatif de l'Ordre envisage des nominations, c'est-à-dire à sa deuxième réunion, le 24 octobre 1972, on songe à honorer un officier de la Marine américaine : la proposition est soumise au ministre, mais elle n'ira jamais plus loin¹⁹⁶. Au cours des trente années qui suivent, des quantités de candidatures honoraires à tous les échelons de l'Ordre sont proposées, mais aucune ne se concrétisera.

La question des nominations honoraires à l'Ordre du mérite militaire est réglée en même temps que celle des nominations honoraires à l'Ordre du Canada. C'est le groupe de travail sur la politique en matière de distinctions honorifiques, prédécesseur du Comité sur la politique en matière de distinctions honorifiques, qui est chargé de recommander une politique ayant trait à toutes les nominations honoraires aux distinctions honorifiques canadiennes. Présidé par le futur Gouverneur général Jules Léger, le groupe a pour mission de déterminer « comment les dispositions de la Constitution [de l'Ordre du Canada] pourraient se traduire

en directives plus précises¹⁹⁷ ». L'Ordre du mérite militaire n'est pas omis de cet examen, et on sollicite le Général Dextraze, CEMD, dont le point de vue est intégré au projet de politique¹⁹⁸. Les nominations honoraires devront être approuvées par le gouverneur en conseil après recommandation du Comité consultatif, mais cette perspective semble trop large.

Au moment où le groupe de travail s'interroge sur la question des nominations honoraires, le Comité consultatif est précisément en train d'examiner une candidature à titre honoraire. Un officier de l'Aviation américaine, qui vient de quitter ses fonctions de Commandant en chef de NORAD, a été recommandé au titre de Commandeur honoraire de l'Ordre au début de 1973. Dextraze espère que la nomination pourra être approuvée à temps pour que le récipiendaire reçoive son insigne des mains de la Reine au cours de l'imminente visite royale, qui doit comprendre une cérémonie d'investiture¹⁹⁹. Le Comité consultatif examine la candidature et l'approuve. Puis le ministre de la Défense nationale James Richardson fait savoir que le candidat serait un membre honoraire idéal : « L'attribution du titre de Commandeur honoraire de l'Ordre, qui sera une première, aura certainement un effet très positif dans les médias, aussi bien au Canada qu'aux États-Unis, et sera la preuve tangible de l'estime en laquelle le Canada tient le commandant de NORAD²⁰⁰. » La proposition se perd lentement au Bureau du Conseil privé, et la question ne sera plus jamais soulevée au Cabinet²⁰¹.

Dextraze propose que les nominations honoraires soient réservées aux personnes officiellement associées aux FC :

- a) pour services rendus sous le commandement direct d'autorités canadiennes;
- b) pour services rendus en collaboration immédiate avec du personnel des FC sous un commandement mixte ou commun;
- c) pour services rendus dans le cadre d'opérations militaires multinationales dont le Canada fait officiellement partie; et
- d) pour services rendus ayant manifestement contribué au développement ou au renforcement d'un secteur important du programme militaire du Canada.

Les attachés militaires ou les militaires en échange qui exécutent des fonctions ordinaires de façon satisfaisante ne constituent pas des candidats valables : « Un titre honoraire aussi bien que l'affiliation régulière à l'Ordre rend compte de services particulièrement méritoires et non pas simplement de l'exécution satisfaisante de fonctions²⁰². » Les critères généraux auxquels les candidatures de militaires des

FC sont assujetties doivent s'appliquer avec la même rigueur aux candidats à titre honoraire. L'idée de nominations automatiques ou d'échanges est immédiatement écartée, car elle porterait atteinte à l'importance de l'Ordre.

Le projet du groupe de travail sur les nominations honoraires à l'Ordre du Canada et à l'Ordre du mérite militaire est présenté au Premier ministre Trudeau en avril 1976, mais la question est mise sous le boisseau²⁰³. En 1980, la question est remise à l'ordre du jour, mais le président du Conseil consultatif de l'Ordre du Canada, Bora Laskin, est tout à fait opposé à l'idée de nominations honoraires. Il craint que ces nominations dévaluent l'Ordre du Canada et, par extension, l'Ordre du mérite militaire, parce qu'elles devraient être approuvées par le Cabinet, composé de responsables politiques, et qu'elles ne seraient donc pas uniquement du ressort du Conseil/Comité consultatif. La question des nominations honoraires est une fois de plus bloquée.

L'épineux problème est remis sur le tapis en 1986, lorsque le gouvernement de Brian Mulroney, sur l'avis du juge en chef Bora Laskin, songe à créer une nouvelle distinction honorifique canadienne pour les citoyens du Commonwealth et de pays étrangers²⁰⁴. On propose de créer l'Ordre de la feuille d'érable, qui serait essentiellement un Ordre du Canada pour les étrangers. Le nouvel ordre servirait à honorer des civils comme des militaires²⁰⁵, et le projet est élaboré dans le détail, y compris la production d'un prototype d'insigne, mais il est abandonné, notamment en raison des coûts à prévoir.

Bien entendu, cela relance l'intérêt pour les nominations honoraires à l'Ordre du mérite militaire, et l'on rappelle au CEMD que la question « est controversée depuis de nombreuses années²⁰⁶ », en grande partie à cause du souci général que l'Ordre du Canada risquerait de devenir un instrument politique pour honorer des étrangers. Vincent Bezeau, directeur du Cérémonial, n'ignore rien de la longue histoire d'inertie associée à cette question et il écrit en marge d'une note adressée au Lieutenant-général John de Chastelain, sous-ministre adjoint (Personnel) : « Et c'est reparti²⁰⁷ ! » Comme de coutume, l'affaire s'embourbe et se trouve de nouveau ajournée.

En 1997, on modifie la Constitution de l'Ordre du Canada et l'on annule la condition que les nominations honoraires soient approuvées par le gouverneur en conseil (Cabinet). Tout au long des années 1990, le Comité sur la politique en matière de distinctions honorifiques s'interroge sur le meilleur moyen de faire des nominations honoraires à l'Ordre du Canada. On finit par élaborer une « politique plus pratique²⁰⁸ » selon laquelle le sous-ministre des Affaires étrangères participerait, avec le Conseil consultatif de l'Ordre du Canada, au choix des candidats étrangers. Étrangement, on décide aussi que les nominations honoraires ne pourront se faire

qu'à l'échelon d'Officier. À ce stade, on ne s'intéresse guère aux nominations honoraires à l'Ordre du mérite militaire. Comme les modifications aux documents régissant l'Ordre du Canada sont en cours, le ministère de la Défense nationale est invité à faire savoir s'il serait disposé à apporter des modifications semblables à l'Ordre du mérite militaire. Le Lieutenant-général Gervais, Sous-secrétaire de la Chancellerie, serait d'accord pour nommer trois Officiers honoraires par an²⁰⁹. Aucune mesure n'est prise pour modifier la Constitution de l'Ordre du mérite militaire, et c'est un hasard des choses, puisque la Constitution de l'Ordre du Canada est de nouveau modifiée moins d'un an après l'adoption de la nouvelle politique sur les distinctions honorifiques étrangères. Les modifications apportées en 1998 à l'Ordre du Canada permettent la nomination de Membres, d'Officiers et de Compagnons honoraires. Selon la Constitution de l'Ordre du mérite militaire modifiée de 2003, c'est le CEMD qui propose les candidats honoraires au Comité consultatif, et il n'est possible de faire qu'une seule nomination honorifique à chacun des trois échelons de l'Ordre. Seules les personnes visées par la *Loi sur les forces étrangères présentes au Canada* sont réputées admissibles.

La première nomination honorifique à l'Ordre, et la seule jusqu'ici, se produit en septembre 2004, lorsque le Général Richard Myers, de l'Aviation américaine, devient Commandeur honoraire de l'Ordre. Durant toute sa carrière, Myers a travaillé en étroite collaboration avec l'ARC, y compris comme chef de NORAD, fonction dans le cadre de laquelle il a reçu la Croix du service méritoire (canadienne) pour son leadership exceptionnel aux commandes de cette organisation de défense mixte. Il a assumé par la suite la présidence de l'instance collégiale des chefs d'état-major, équivalent américain de CEMD, à l'époque cruciale des attentats terroristes de 2001 et au cours des premiers stades de la campagne militaire à laquelle nos deux pays ont participé en Afghanistan. Myers a reçu son insigne des mains du Général et CEMD Raymond Henault, en vertu de l'autorité que lui avait déléguée le Gouverneur général. La cérémonie a eu lieu à Washington (D.C.), en février 2005²¹⁰.



Le Général Raymond Roland Joseph Henault, CMM, CSM, CD, Chef d'état-major de la Défense présente l'insigne de CMM au Général Richard B. Myers de l'Aviation américaine, Washington, 1 février 2005. Myers fut le premier et demeure le seul membre honoraire de l'Ordre; il avait déjà reçu la Croix du service méritoire (Division militaire) en 2000

L'image publique de l'Ordre

Peu avant le 15^e anniversaire de l'Ordre, le ministère de la Défense nationale décide de procéder à une vaste enquête sur la perception de l'Ordre du mérite militaire parmi les FC²¹¹. C'est le Centre d'analyse et de recherche opérationnelle qui en est chargé en 1988. Deux documents principaux en sont issus : le premier, intitulé *Extending the Utility of the Attitudinal Questionnaire: The Order of Military Merit (ORMM) Survey*, a été présenté en septembre 1989, tandis que le second, intitulé *The Attitudes of Military Personnel in Canada Toward the Order of Military Merit (ORMM)*, a été terminé en novembre 1989. C'est dans le second rapport, rédigé par le scientifique de la Défense Stephan Flemming, qu'est décrite la méthodologie et que l'on peut consulter les résultats effectifs de l'enquête.

En tout, on a adressé le questionnaire de 23 questions à 2 700 militaires de façon aléatoire : 1 054 d'entre eux ont répondu, tous éléments, fonctions, grades, groupes linguistiques et régions confondus²¹². Les résultats révèlent une image intéressante des distinctions honorifiques parmi les militaires. Ils semblent peu informés du fonctionnement de l'Ordre, et 37,6 pour cent d'entre eux ignorent complètement son existence. Pourtant, la plupart ont une opinion favorable du programme, et 87,5 pour cent d'entre eux estiment qu'il est apte à honorer les militaires méritants. Certains pensent qu'une nomination à l'Ordre est simplement une « super CD », mais

les résultats de l'enquête traduisent « un respect élevé et systématique pour les nominations à l'Ordre parmi les militaires²¹³ ». Étrangement, 40,3 pour cent des répondants ont déclaré qu'ils ne reconnaîtraient pas l'insigne ou le ruban de l'Ordre si on les leur montrait. Le rapport conclut qu'il est manifeste que « la plupart des militaires tiennent le programme



Le Lieutenant-colonel Raymond Eric Carruthers reçoit son insigne d'Officier de l'Ordre du mérite militaire des mains de Son Excellence la très honorable Jeanne Mathilde Sauvé, CP, CC, CMM, CD, Gouverneure générale du Canada, Rideau Hall, 20 novembre 1985

en haute estime²¹⁴ », mais qu'ils ne s'y sentent pas attachés, bien qu'ils le jugent crédible et valable, aussi bien du point de vue des récipiendaires que de la procédure de sélection. L'Ordre s'est acquis le respect de ceux qui y sont admissibles, mais il n'a pas produit le sentiment d'admiration généralement associé à ce type de distinctions dans le domaine militaire. Au cours de réunions ultérieures, le Comité consultatif poursuit un long débat sur les moyens de faire mieux connaître l'Ordre au sein des FC, car cela semble être le principal problème du programme.

La modernisation de la Constitution

Ce n'est qu'en 2003 qu'on modifie de nouveau la Constitution de l'Ordre, cette fois en même temps qu'on modifie celle de l'Ordre du Canada. Le document modifié comprend un renvoi à la devise adoptée en 1997, est rédigé dans un langage neutre, clarifie la procédure des nominations honoraires, prévoit que le CEMD doit transmettre la liste des recommandations directement au Gouverneur général après les délibérations du Comité consultatif, remplace la dénomination du Comité consultatif par celle de « Conseil consultatif », et énonce des directives concernant la nomination des membres honoraires et l'aptitude des membres de l'Ordre à insérer l'anneau de l'Ordre dans l'attribution d'armoiries par l'Autorité héraldique du Canada. Ces changements représentent un aménagement nécessaire compte tenu des modifications apportées depuis 1977 au système de distinctions honorifiques du Canada et à l'Ordre du mérite militaire.

L'Adjudante-chef Marjorie Lorraine Shirley, CD, reçoit son insigne de Membre de l'Ordre du mérite militaire des mains de Son Excellence la très honorable Adrienne Louise Clarkson, CC, CMM, COM, CD, Gouverneure générale du Canada, Rideau Hall,
11 juin 2004



Un Ordre plus représentatif

La capacité de l'Ordre du mérite militaire à représenter un instrument équitable de reconnaissance du service méritoire exceptionnel dans les FC a été systématiquement analysée par le Comité consultatif et par le service administratif chargé de l'Ordre, qui, de la Direction du cérémonial est devenue la Direction – distinctions honorifiques et reconnaissance en passant par la Section des distinctions honorifiques et récompenses de la Direction – Histoire et patrimoine. Le désir que l'Ordre soit représentatif de la diversité et de la composition des FC a exigé un suivi constant depuis la création de l'Ordre en 1972. Lorsque les militaires canadiens employaient les distinctions honorifiques britanniques au cours de la Deuxième Guerre mondiale, on prenait soin d'équilibrer les honneurs entre la MRC, l'AC et l'ARC, mais la majorité des récompenses pour service méritoire ont été attribuées à des officiers, et l'on s'est peu soucié de reconnaître proportionnellement les francophones ou les femmes ayant servi dans le Service féminin de la MRC, le Service féminin de l'AC ou la Division féminine de l'ARC. Inversement, beaucoup de réservistes appelés au service actif ont obtenu des distinctions honorifiques durant la Deuxième Guerre mondiale en raison de leur service méritoire.



Le Premier maître de 2^e classe Cheryl Dawn Bush reçoit son insigne du Membre de l'Ordre du mérite militaire des mains de Son Excellence le très honorable David Lloyd Johnston, CC, CMM, COM, CD, Gouverneur général du Canada, Rideau Hall, 18 février 2011

Lorsqu'on a créé le système de distinctions honorifiques du Canada en 1967, l'un des objectifs généraux était de veiller à la reconnaissance du service exceptionnel à l'égard du Canada et de la Couronne dans tous les domaines, à l'écart de toute influence partisane. Le Premier ministre Lester Pearson rêvait d'un système permettant d'honorer n'importe qui, depuis le bénévole local jusqu'au lauréat du prix Nobel, mais selon des échelons différents compte tenu de l'importance de la contribution. Ce principe a été appliqué à l'Ordre du mérite militaire, qui n'était pas censé être conféré aux seules « grosses légumes » selon la caricature traditionnelle, mais à tous ceux qui le méritaient, du militaire du rang aux officiers inférieurs et supérieurs.

La garantie d'équité parmi les candidats à l'Ordre a toujours été un défi pour les administrateurs de l'Ordre, les membres du Comité consultatif et les Forces canadiennes en général. Peu après la création de l'Ordre, à une époque où l'on connaissait mal les distinctions honorifiques, sans parler de récompenses particulières, la Direction du cérémonial du ministère de la Défense nationale, qui comptait deux personnes, a eu du mal à gérer les candidatures, le Comité de sélection et le Comité consultatif, en plus de ses autres responsabilités cérémonielles à l'égard des FC.

Depuis la création de l'Ordre, le Comité consultatif et les administrateurs du système de distinctions honorifiques, aussi bien à la résidence du Gouverneur général qu'au ministère de la Défense nationale, n'ont cessé d'insister sur l'objet primordial de l'Ordre, qui est de reconnaître le service méritoire, et sur le fait que le mérite demeure le principe premier des décisions de l'Ordre. S'y est ajouté le désir que l'Ordre soit représentatif des FC, et l'un des grands tenants de cette idée a été le Général Jacques Dextraze. Depuis la toute première réunion du Comité consultatif jusqu'au moment où il a quitté ses fonctions de CEMD, Dextraze a contresigné les décisions de l'Ordre au cours de ses années de formation. En 1973, il adresse une lettre à tous les responsables de commandement des FC pour leur rappeler l'objet de l'Ordre et la nécessité de présenter des candidats de l'ensemble des éléments, branches, grades et groupes linguistiques et des deux sexes.

L'Ordre du mérite militaire est un formidable instrument par lequel il nous est possible d'honorer de façon concrète ceux qui méritent [une] récompense. Il est aussi un but auquel peuvent aspirer les militaires de tous rangs [...] Je suis par ailleurs troublé par le manque d'équilibre [...] : nos militaires de sexe féminin n'ont pas reçu leur part de candidatures, et la catégorie des Officiers ne semble pas se caractériser par une représentation équitable des éléments, des commandements, des branches et des groupes linguistiques²¹⁵.

Le Lieutenant-colonel Jack David Harris reçoit son insigne d'Officier de l'Ordre du mérite militaire des mains de Son Excellence le très honorable Roméo Adrien LeBlanc, CP, CC, CMM, ONB, CD, Gouverneur général du Canada, Rideau Hall, 17 juin 1999



Décoré par deux fois pour actes de bravoure durant la Deuxième Guerre mondiale (Ordre du service distingué), nommé Officier de l'Ordre de l'Empire britannique pour son rôle dans la guerre de Corée, puis promu Commandeur pour actes de bravoure durant la mission des Nations Unies au Congo, Dextraze connaît bien les distinctions honorifiques et en mesure l'importance. Francophone servant dans la Force régulière après la guerre, il est aussi très sensible à l'importance de garantir l'égalité des chances entre tous ceux qui ont rendu des services importants et méritoires dans les FC. À la suite de son appel auprès des responsables de commandements, on constate une concertation plus systématique dans la recherche de candidats valables. Dextraze explique également qu'il n'ignore pas que la qualité de certains dossiers de candidature n'est pas tout à fait à la hauteur, en raison des vingt années durant lesquelles les militaires n'ont eu droit à aucune espèce de reconnaissance officielle en dehors de la CD²¹⁶.



Le Lieutenant-colonel Shelley Marie Carey reçoit son insigne d'Officier de l'Ordre du mérite militaire des mains de Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean, CC, CMM, COM, CD, Gouverneure générale du Canada. Rideau Hall, 26 janvier 2010

L'art de présenter des candidatures s'est tout simplement perdu. Au cours des dix années suivant les premières nominations à l'Ordre, certains problèmes demeurent concernant le nombre de réservistes et de francophones proposés à l'Ordre. La Réserve des FC représente 10 pour cent de ses effectifs, mais ses membres ne constituent que 2 pour cent des nominations à l'Ordre. Même chose du côté des francophones, qui représentent 14,5 pour cent des effectifs des FC, mais seulement 6,4 pour cent des candidatures à l'Ordre²¹⁷. En 1980, au terme de près d'une décennie d'efforts sérieux pour peupler l'Ordre, la proportion de francophones qui y sont nommés chaque année atteint 15,8 pour cent, mais, à cette époque, ils représentent 22,9 pour cent des effectifs des FC. La représentation des femmes continue d'augmenter : elles constituent 6,2 pour cent des effectifs des FC, mais 3,3 pour cent des candidats proposés à l'Ordre en 1980 sont des femmes. De nombreux chercheurs se sont interrogés



L'Adjudant-chef Kevin Roy Junor reçoit son insigne du Membre de l'Ordre du mérite militaire des mains de Son Excellence la très honorable Michaëlle Jean, CC, CMM, COM, CD, Gouverneure générale du Canada, Rideau Hall, 24 février 2009

des unités de réserve manquent également d'information, et les candidatures non retenues ne font pas l'objet d'un suivi. Les officiers supérieurs continuent de manquer de formation dans l'art de présenter une candidature.

En 1987, la Chancellerie des distinctions honorifiques canadiennes (ex-Direction des distinctions honorifiques) procède à un examen de l'Ordre du mérite militaire. On constate que l'Ordre est désormais largement accepté et qu'il « remplit sa mission et semble être très apprécié²¹⁹ ». Les auteurs du rapport s'interrogent également sur la relative fragilité de l'institution, encore à ses débuts, et sur la nécessité de veiller au maintien des normes. L'un des principaux soucis est que les nominations sont conférées en fin de carrière et qu'elles ne « sont pas remises suffisamment tôt aux méritants²²⁰ ». Ce problème persistera durant les deux décennies suivantes.

sur les raisons pour lesquelles si peu de femmes étaient proposées. Il semble, entre autres, que les femmes servent moins longtemps que leurs homologues masculins dans les FC, ce qui réduit la période pendant laquelle elles pourraient être considérées comme des candidates à des distinctions. Cependant, le problème le plus important pour la représentativité de l'Ordre est peut-être le nombre de candidatures et de nominations de réservistes. En 1980, la Réserve représente 22,8 pour cent des effectifs des FC (Force régulière et Force de réserve confondues, la Réserve supplémentaire étant exclue du compte), mais seulement 10,6 pour cent des nominations. Au début des années 1980, on se penche sur la question du faible nombre de candidatures de réservistes. On constate qu'« une certaine apathie caractérise les Réserves en matière de distinctions honorifiques [...] Les réservistes ont l'impression qu'ils n'ont guère de chances d'obtenir une nomination à l'ORMM comparativement aux membres de la Force régulière²¹⁸. » Les commandants



Les médailles du Brigadier-général Robert Stephen Millar, OMM, CD. Fait Officier de l'Ordre en 1994, il avait servi en Allemagne et à Chypre

Le dernier examen de la composition et de la diversité des nominations à l'Ordre a lieu en 2007 sous l'intitulé *L'avenir de l'Ordre du mérite militaire*²²¹, à l'occasion du 35^e anniversaire de la création de l'Ordre. L'étude entreprise par la Direction – distinctions honorifiques et reconnaissance révèle un certain nombre de problèmes liés à la représentation équitable des FC. Durant les premières années d'existence de l'Ordre, on a pris grand soin de veiller à ce que les listes soient représentatives, et cela voulait dire, entre autres, qu'on nommait des militaires de tous les grades, et que les militaires nommés étaient généralement plus jeunes. La création du système de distinctions honorifiques du Canada s'est caractérisée par la volonté d'éviter les pièges et les préjugés que l'on percevait dans l'ancien système britannique et qui avaient justifié son abandon au Canada. On voulait s'assurer que les distinctions honorifiques canadiennes seraient équitables et représentatives et qu'elles honoraient les intéressés en raison de ce qu'ils avaient fait et non de qui ils étaient.

L'étude de 2007 a révélé que les nominations à l'Ordre étaient de plus en plus nombreuses parmi les grades supérieurs et que les officiers inférieurs et les militaires du rang en étaient presque exclus. Les officiers de grade inférieur à celui de major et les militaires du rang de grade inférieur à celui d'adjudant représentaient 80,3 pour cent des effectifs des FC, mais seulement 8,6 pour cent des admissions à l'Ordre. Il était



Le Sergent Yan St-Pierre reçoit son insigne du Membre de l'Ordre du mérite militaire des mains de Son Excellence le très honorable David Lloyd Johnston, CC, CMM, COM, CD, Gouverneur général du Canada, Rideau Hall, 2 décembre 2011

clair également que le nombre moyen d'années de service des personnes nommées avait augmenté pour atteindre 28,8 ans, de sorte que la récompense était accordée à la toute fin d'une carrière. Cela a répandu l'idée, notamment parmi les militaires les plus jeunes, que l'Ordre était devenu la « CD bleue » ou que l'abréviation OMM signifiait « *Old Man's Medal* » (la médaille du vieil homme). L'avantage d'honorer les gens au sommet de leur carrière plutôt qu'au moment de leur retraite est que l'Ordre a plus de visibilité parmi les militaires et que les personnes nommées peuvent servir de modèles aux plus jeunes. Cela permet également d'encourager celles-ci à continuer de servir avec honneur et d'accéder aux autres échelons de l'Ordre lorsqu'elles assument des responsabilités plus importantes dans la suite de leur carrière. Selon le rapport, « il faut beaucoup de temps pour bâtir la réputation d'un Ordre et très peu pour la détruire²²² ». Le Conseil consultatif constate que les problèmes de l'Ordre ne sont pas liés à sa structure ou à sa réglementation, mais au fait que les différentes hiérarchies se sont progressivement éloignées de son esprit initial et ont commencé à considérer les nominations à l'Ordre un peu comme des cadeaux de départ ou des récompenses automatiques associées à certains postes ou grades. Les efforts constants pour mieux représenter les femmes, les francophones et les minorités visibles ont donné de bons résultats, mais l'Ordre est devenu moins représentatif des grades.

Tableau 3.2
Grade à la nomination à l'Ordre, 1972-2007

Grade	Pourcentage des effectifs des FC	Pourcentage des nominations à l'Ordre, 1972	Moyenne 1972-1977	Moyenne 2003-2007
Général/Officier général	0,1 %	10,8 %	6,5 %	5,3 %
Colonel/Capitaine de vaisseau	0,4 %	1,1 %	4,2 %	11,7 %
Lieutenant-colonel/Capitaine de frégate	1,5 %	2,2 %	6,59 %	13,7 %
Major/Capitaine de corvette	4,2 %	7,5 %	7,3 %	5,6 %
Capitaine/Lieutenant de vaisseau	10,0 %	11,8 %	11,7 %	6,5 %
Lieutenant/Enseigne de vaisseau de 1 ^{re} classe	9,6 %	1,1 %	0,6 %	0 %
Adjudant-chef/Premier maître de 1 ^{re} classe	0,8 %	10,6 %	19,1 %	29,6 %
Adjudant-maître/Premier maître de 2 ^e classe	2,4 %	11,8 %	11,6 %	18,6 %
Adjudant/Maître de 1 ^{re} classe	4,4 %	11,8 %	8,8 %	6,9 %
Sergent/Maître de 2 ^e classe	9,0 %	17,2 %	13,0 %	1,65 %
Caporal-chef/Matelot chef	10,6 %	7,5 %	7,4 %	0,2 %
Caporal/Matelot de 1 ^{re} classe	23,5 %	5,3 %	3,5 %	0 %
Soldat/Matelot de 2 ^e classe/Matelot de 3 ^e classe	23,6 %	2,2 %	0,6 %	0,2 %

Le grand nombre de nominations au titre de Membre parmi les adjudants-chefs et les premiers maîtres de 1^{re} classe inquiète beaucoup, « car, pour conserver son sens, l'Ordre doit être représentatif de l'ensemble des FC, c'est-à-dire que des militaires méritants de tous les grades doivent être nommés²²³ ». En 2006, c'est à ce niveau de grade qu'on trouve 34,9 pour cent des nominations (et 55 pour cent des MMM de cette année-là), alors qu'ils représentent 0,8 pour cent des effectifs des FC. On ne prétend pas que les nominations à l'Ordre devraient correspondre exactement à la proportion de chaque grade dans ces effectifs, mais il faut revenir aux proportions enregistrées entre 1972 et 1977. Personne ne dit non plus que les militaires nommés récemment ne le méritent pas, mais, comme les chiffres sont systématiquement à la hausse, on veut s'assurer d'une plus grande diversité dans la sélection des candidats

méritants. Il est entendu que des officiers supérieurs et des militaires du rang de grades supérieurs se sont distingués, mais il convient de stimuler et de reconnaître les militaires de valeur à tous les autres grades, de sorte que tous puissent s'identifier à l'Ordre et estiment qu'il est un objectif valable et accessible au cours de leur carrière. À la fin des années 2000, il reste également à régler la question de la représentation des membres de la Première réserve, des officiers du CIC et des Rangers canadiens au même titre que les militaires de la Force régulière.

À la suite de cette étude, un message général des FC (CANFORGEN) a été diffusé le 7 octobre 2007 pour rappeler l'objet de l'Ordre et préciser que l'échelon de la nomination est lié au degré de responsabilité assumé par l'intéressé et non à son grade, et qu'une promotion est possible au sein de l'Ordre : « [L]e niveau de responsabilité [étant] le facteur principal, il est possible qu'un adjudant-chef ou un capitaine soit nommé OMM, qu'un major soit nommé MMM ou qu'un Brigadier-général soit nommé OMM si cela convient mieux aux réalisations et au niveau de responsabilité de la personne²²⁴* » On y explique également que la répartition par échelon de 1972 sera rétablie, soit 5 pour cent pour les CMM, 20 pour cent pour les OMM et 75 pour cent pour les MMM, afin de reconnaître plus équitablement un plus grand nombre de grades inférieurs²²⁵.

*Le comité [sic] espère assister à chercher une meilleure répartition des candidats entre tous les grades des FC de sorte que l'Ordre [sic] devient plus représentatif du profil démographique des FC²²⁶.**

On fixe à 18-23 années de service le seuil idéal à partir duquel on peut envisager une première nomination à l'Ordre. Une nomination à l'échelon MMM est réservée chaque année aux membres des Rangers canadiens et aux officiers du CIC respectivement, et, s'il n'y a pas de candidature, sa place ne sera pas prise par un militaire de la Force régulière ou de la Première réserve.

* Version officielle en français.



Le Capitaine Peter Joseph Pitcher reçoit son insigne du Membre de l'Ordre du mérite militaire des mains de Son Excellence le très honorable David Lloyd Johnston, CC, CMM, COM, CD, Gouverneur général du Canada, Rideau Hall, 18 février 2011

Comme la campagne de 2007 visant à accroître la diversité des candidatures à l'Ordre donne des résultats médiocres, le problème est réexaminé par le Conseil consultatif, et un autre message général des FC est diffusé en 2010 pour inviter explicitement les responsables de toutes les branches des FC à diversifier les candidatures et notamment de s'intéresser aux grades sous-représentés. Les nominations entre les grades de capitaine de vaisseau/colonel, capitaine de frégate/Lieutenant-colonel et capitaine de corvette/major doivent être en nombre égal. Même chose pour les nominations au titre de Membre de l'Ordre : elles doivent être réparties équitablement parmi les officiers de grades inférieurs, entre les officiers de carrière et les militaires sortis du rang, et 30 pour cent des nominations à l'échelon MMM sont destinées aux maîtres de 1^{re} classe/adjudants et aux grades inférieurs. L'éternel problème de la représentation des réservistes est abordé sous la forme d'un appel à choisir 20 pour cent des nominations parmi les candidats de la Première réserve. Le message général des FC diffusé par le Général Natynczyk indique ce qui suit : « Les FC sont constituées de candidats hautement qualifiés dans tous les groupes démographiques et l'atteinte des objectifs du Conseil consultatif, sans remettre en question la qualité des candidats, est la responsabilité de tous les chefs^{227.*} »



Le Lieutenant-colonel Terry Wayne Kopan, OMM, MOM, CD, un membre du Cadre des instructeurs de cadets qui a la rare distinction d'être également Membre de l'Ordre du mérite des corps policiers

À l'automne 2010, quelques premiers résultats positifs découlant des messages généraux des FC de 2007 et 2010 ont commencé à se faire jour. La proportion de femmes a augmenté régulièrement : de seulement 5,7 pour cent en 2007, elle est passée à 7,3 pour cent en 2008, puis à 9 pour cent en 2009, à 13 pour cent en 2010 et à 14 pour cent en 2011, soit à peu près la proportion qu'elles représentent dans les FC, c'est-à-dire 15 pour cent à l'heure actuelle. On constate également beaucoup de progrès du côté de la représentation des réservistes, dont la proportion a même dépassé l'objectif de 20 pour cent pour atteindre 27 pour cent en 2010, soit le meilleur chiffre obtenu jusqu'ici, et se rapprocher de la proportion réelle de la Première réserve, soit 30,5 pour cent des effectifs conjugués de la Force régulière et de la Première réserve. Les places réservées aux membres du

* Version officielle en français.

CIC et aux Rangers sont désormais utilisées tous les ans, et certains commandements y ajoutent même en employant certaines de leurs propres places pour honorer d'autres instructeurs de cadets et d'autres Rangers. Le militaire le plus âgé jamais nommé à l'Ordre est le Soldat Ollie Ittinuar, un Ranger à la réputation légendaire dans le Grand Nord. Il a été nommé Membre en 2008 à l'âge tendre de 88 ans! La proportion de francophones et d'anglophones dans les nominations traduit également la composition des FC.

On a fait des progrès importants à ces égards, mais il reste encore beaucoup à faire, notamment pour obtenir une meilleure représentation des grades et pour réduire le nombre moyen d'années de service des candidats. En 2010, la durée moyenne de service des candidats était de 26,06 ans, et elle est passée à 27,09 ans en 2011, soit quelques années de moins qu'à l'époque du rapport, mais encore loin de la fourchette des 18 à 23 ans. Les deux premières listes de distinctions de l'Ordre du mérite militaire (1972-1973) comprenaient 207 nominations, dont 22 conférées à des militaires n'ayant pas obtenu la CD, ce qui signifie qu'ils étaient dans les FC depuis moins de 12 ans à ce moment-là²²⁸. Le dernier militaire sans CD qui a été ainsi honoré est le Sergent P. W. Vance, qui a été nommé Membre de l'Ordre en 1996.

Tableau 3.3

Grade au moment de la nomination à l'Ordre, 2003-2011

Grade	Pourcentage des effectifs des FC	Moyenne 2003-2007	Pourcentage des nominations à l'Ordre 2008	Pourcentage des nominations à l'Ordre 2009	Pourcentage des nominations à l'Ordre 2010	Pourcentage des nominations à l'Ordre 2011
Général/Officier général	0,1 %	5,3 %	4,6 %	7,2 %	6,1 %	6,8 %
Colonel/Capitaine de vaisseau	0,4 %	11,7 %	13,8 %	11,7 %	6,1 %	8,5 %
Lieutenant-colonel/Capitaine de frégate	1,5 %	13,7 %	3,7 %	3,6 %	9,6 %	6,0 %



Le Soldat Ollie Ittinuar, MMM, CD, un Ranger canadien qui est devenu la plus vieille personne à être admise à l'Ordre à l'âge de 88 ans

Grade	Pourcentage des effectifs des FC	Moyenne 2003-2007	Pourcentage des nominations à l'Ordre 2008	Pourcentage des nominations à l'Ordre 2009	Pourcentage des nominations à l'Ordre 2010	Pourcentage des nominations à l'Ordre 2011
Major/Capitaine de corvette	4,2 %	5,6 %	11,0 %	5,4 %	5,3 %	3,4 %
Capitaine/Lieutenant (de vaisseau)	10,0 %	6,5 %	6,4 %	10,8 %	8,8 %	7,7 %
Lieutenant/Enseigne de vaisseau de 1 ^{re} classe	2,9 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1,7 %
Sous-lieutenant/Enseigne de vaisseau de 2 ^e classe	6,6 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Adjudant-chef/Premier maître de 1 ^{re} classe	0,8 %	29,6 %	22,9 %	15,3 %	24,6 %	25,6 %
Adjudant-maître/Premier maître de 2 ^e classe	2,4 %	18,6 %	22,0 %	27,0 %	23,7 %	18,8 %
Adjudant/Maître de 1 ^{re} classe	4,4 %	6,9 %	9,2 %	11,7 %	10,5 %	16,2 %
Sergent/Maître de 2 ^e classe	9,0 %	1,65 %	5,5 %	7,2 %	5,3 %	4,3 %
Caporal-chef/Matelot-chef	10,6 %	0,2 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Caporal/Matelot de 1 ^{re} classe	23,5 %	0 %	1 %	0 %	0 %	0,9 %
Soldat/Matelot de 2 ^e classe/Matelot de 3 ^e classe	23,6 %	0,2 %	0 %	0 %	0 %	0 %

Comme dans le cas de l'Ordre du Canada, il faut souvent cinq à dix ans pour qu'une tendance se révèle dans les nominations, et l'on ne doit pas s'attendre à des changements instantanés. Comme il s'agit d'une évolution très récente, il serait imprudent de laisser croire que la représentativité de l'Ordre au cours des prochaines décennies suivra de très près la composition des FC, mais les premiers signes sont encourageants.

Chapitre 4

La logistique de l'Ordre du mérite militaire

*Je ne veux pas qu'ils aient l'impression que
l'Ordre du mérite militaire est le moins du monde
inférieur à l'Ordre du Canada.*

Esmond Butler, Secrétaire général de l'Ordre, à Roger de C. Nantel,
Registraire des distinctions honorifiques, 20 février 1980

Les aspects symboliques et logistiques de l'Ordre du mérite militaire sont ce qui donne à celui-ci son identité physique, tandis que les personnes qui y sont nommées ont l'honneur d'en porter le sens et le capital symboliques bien au-delà des critères de base qui servent à les sélectionner. L'identité physique est bien entendu secondaire à la valeur des hommes et des femmes qui compose cette société vivante du mérite, mais l'aspect physique reste important puisqu'il est la manifestation visible de la distinction. Beaucoup d'aspects des éléments symboliques de l'Ordre du mérite militaire sont hérités et adaptés directement de l'Ordre du Canada, du très honorable Ordre du Bain et du très excellent Ordre de l'Empire britannique. Comme on l'a vu au premier chapitre, ce sont ces deux derniers qui ont principalement servi à honorer les membres de la MRC, de l'AC et de l'ARC avant l'instauration du système de distinctions honorifiques proprement canadien en 1967.

Les éléments logistiques de l'Ordre du mérite militaire englobent tout, de la conception de l'insigne, du sceau, du certificat et du ruban aux cérémonies d'investiture en passant par les initiales honorifiques, la fabrication et la devise, et tout le reste. Comme l'Ordre est relativement jeune, les origines et l'évolution de ces aspects manquent du mystère associé aux autres distinctions honorifiques à travers le monde, mais cela signifie également que nous sommes en mesure de connaître presque tous les détails de l'évolution des aspects symboliques de l'Ordre, puisque nous disposons de documents facilement accessibles et que beaucoup de ceux qui ont participé à la création de l'Ordre sont encore de ce monde.



Insigne de Chevalier de l'Ordre du mérite militaire du royaume de France

La nomenclature

Le nom de l'Ordre remonte au royaume de France, où l'accès à l'*Ordre du mérite militaire*, ordre de chevalerie à un seul échelon, était accordé aux officiers militaires protestants qui avaient rendu des services exceptionnels à la Couronne²²⁹. Ce lien est pure coïncidence, puisque rien ne permet de penser que le premier ordre ait servi de modèle à son avatar moderne. Le choix de ce nom n'a étrangement pas suscité beaucoup de débats. Il se caractérise par une certaine simplicité et il y a correspondance directe dans les deux langues officielles, ce qui est un facteur important dans le choix du nom d'une distinction, puisqu'il joue un rôle dans les initiales honorifiques que les récipiendaires sont autorisés à ajouter après leur nom.

Au cours de la Deuxième Guerre mondiale, on a tenté à quelques reprises de créer un ordre national pour honorer les civils et les militaires. Divers noms ont alors été envisagés :

- La Décoration d'honneur du Canada
- La Distinction d'honneur du Canada
- L'Ordre royal d'Elizabeth
- L'Ordre du Canada
- L'Ordre du castor
- La Médaille du Canada²³⁰

Lorsque le gouvernement a commencé à songer à la création d'un ordre national du mérite, il était question d'un seul ordre comprenant une division civile et une division militaire, semblable à l'Ordre de l'Empire britannique. Il n'a donc pas été question, au départ, d'un ordre distinct pour les militaires des FC. Cela a changé lorsque l'axe de l'Ordre du Canada naissant a été orienté vers la reconnaissance des réalisations non militaires. Certaines de ces désignations ont été envisagées en 1966-1967, lorsque l'Ordre du Canada a été créé²³¹, mais il n'y a pas eu grand débat autour du nom de l'ordre en cours de création pour reconnaître le service méritoire de militaires



La proposition pour une *Canadian Decoration of Honour*

canadiens, car le choix était évident. Le nom était clair et s'expliquait de lui-même, et il ne risquait pas d'être ridiculisé comme aurait pu l'être un nom comme « l'Ordre du castor ».

L'insigne

On a tout d'abord songé à créer cinq échelons à l'Ordre du mérite militaire, et c'est dans le projet initial élaboré par Bruce Beatty que l'on trouve le modèle d'insigne que l'on connaît aujourd'hui. C'est Beatty qui a élaboré la forme de l'insigne de l'Ordre du Canada et de la plupart des insignes qui constituent le système de distinctions honorifiques du Canada de nos jours.

L'insigne de l'Ordre est une croix pattée à quatre branches coniques, semblable à quantités d'insignes d'autres ordres dans le monde, par exemple : l'Ordre russe impérial de St-Vladimir, l'Ordre de la couronne de chêne du Luxembourg, l'Ordre de Peter Frederick Louis de l'État allemand impérial du Oldenburg et la Croix-Rouge royale, distinction accordée aux infirmières militaires du Canada jusqu'à la fin de la guerre de Corée. La prévalence de la forme de la croix dans la symbolique des distinctions honorifiques interdit de penser que l'insigne a été copié sur celui d'un ordre antérieur quelconque. Le motif central de l'insigne – une feuille d'étable



Le Sergent de section et plus tard Capitaine Bruce Wilbur Beatty, CM, CD (retraité)



La Croix-Rouge royale



Insigne de Compagnon de l'Ordre du Canada



Dessin proposé pour l'insigne de Membre

entourée de la devise et surmontée d'une couronne royale – est directement inspiré du motif de l'insigne de l'Ordre du Canada. Il s'agissait de conserver une certaine uniformité entre les distinctions honorifiques du Canada, sous la forme de l'inclusion systématique de la feuille d'érable et de la couronne royale. Les insignes de 1966 portent une effigie sans couronne de la jeune Reine Elizabeth II, semblable à celle que l'on trouve sur les pièces de monnaie canadiennes de 1953 à 1964. On a écarté cette solution de crainte que, en cas de changement de règne, il ne soit très coûteux de modifier l'effigie royale sur l'insigne. Ce souci était sans fondement puisque, contrairement à l'effigie ou au monogramme apparaissant sur les décorations et les médailles, qui changent avec les monarques, ce genre de motif sur les insignes d'un ordre reste généralement tel quel en l'honneur du souverain fondateur, comme c'est le cas du monogramme de la reine Victoria sur l'insigne de l'Ordre royal de Victoria et de celui du roi George V au revers de l'insigne de l'Ordre de l'Empire britannique. Le revers de l'insigne de l'Ordre du mérite militaire est sobre, exception faite du métal précieux dans lequel il est fait, et, depuis 1984, le numéro d'émission est gravé au centre du revers.



Le monogramme royal de la reine Victoria demeure sur les insignes de l'Ordre royal de Victoria



Le monogramme royal du roi George V comme Souverain fondateur demeure au revers des insignes de l'Ordre de l'Empire britannique



Insigne de l'Ordre du service distingué

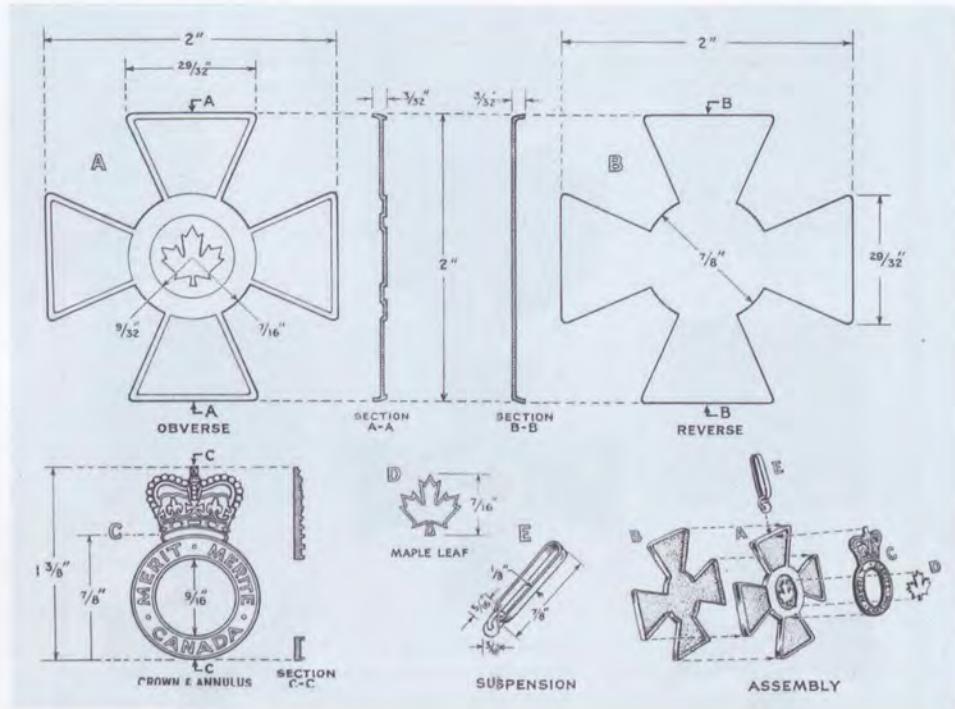
L'insigne de Commandeur se porte au cou, comme c'est le cas des insignes de Commandeur dans tous les pays du Commonwealth et d'Europe. Les insignes d'Officier et de Membre se portent sur le côté gauche de la poitrine, comme d'autres décorations. Les deux comportent une barrette de suspension décorative dont le motif est inspiré de celui de la barrette de l'Ordre du service distingué (DSO). Crée en 1886 par la reine Victoria, le DSO a été décerné à des officiers canadiens ayant servi durant la guerre des Boers, la Première Guerre mondiale, la Deuxième Guerre mondiale et la guerre de Corée, en reconnaissance de leurs « services distingués sous le feu de l'ennemi ou dans des conditions équivalentes au combat contre l'ennemi²³² ».

En juin 1972, Carl Lochnan, Directeur des Distinctions honorifiques à la résidence du Gouverneur général, et Bruce Beatty, du ministère de la Défense nationale, se rendent à Londres pour y rencontrer des représentants de Spink & Son et discuter de la fabrication de l'insigne²³³. Une soumission est faite le 4 juillet 1972, et le premier lot d'insignes est commandé à Spink & Son. La livraison en est prévue pour



The Order of Military Merit
L'Ordre du Mérite militaire

Dessins pour les insignes de l'Ordre du mérite militaire



Dessins techniques pour la manufacture des insignes

le 31 octobre 1972. Spink & Son facturent 350 £ pour la préparation des matrices d'acier et pour la frappe des divers éléments de l'insigne. La première commande comprend ce qui suit :

15 insignes en sautoir de Commandeur, en or 18 carats	84 £/pièce
49 insignes de poitrine d'Officier, en argent sterling doré	30 £/pièce
190 insignes de poitrine de Membre, en argent sterling	28 £/pièce

On songe à produire l'insigne d'Officier en or 18 carats, mais le prix unitaire de 74 £ (soit 147 pour cent de plus que la dorure sur argent) fait pencher la balance du côté de la solution la moins coûteuse²³⁴.

Des spécimens sont livrés à Lochnan à la fin du mois de novembre et, au cours de la première semaine de décembre, Lochnan et Beatty retournent à Londres pour y discuter de l'insigne avec Spink & Son. Beatty trouve que les détails de la couronne ne sont pas suffisamment raffinés. On discute aussi de la légère différence de



Insigne d'Officier de l'Ordre du mérite militaire (de fabrication Canadienne)



Insigne de Commandeur de l'Ordre du mérite militaire (de fabrication Canadienne)



Insigne de Membre de l'Ordre du mérite militaire (par Spink)

couleur du bleu de l'émail entre l'insigne de Commandeur et l'insigne d'Officier. Spink accepte d'améliorer la qualité des détails de la couronne, mais explique que la légère différence de couleur est due au fait que l'émail est vitrifié à une température différente sur l'or 18 carats de l'insigne de Commandeur et sur l'argent sterling des insignes d'Officier et de Membre. À leur retour, les deux hommes présentent les insignes au Gouverneur général, qui s'en dit « très satisfait²³⁵ ». La production de l'insigne commence alors effectivement.

L'insigne de la souveraine

À titre de source et chef de l'Ordre du mérite militaire, la souveraine possède un insigne spécial indiquant sa position prééminente non seulement au sein de l'Ordre, mais dans l'ensemble du système de distinctions honorifiques canadien.

L'insigne de la souveraine est une croix à quatre branches en or 18 carats, avec émail bleu translucide sur festons. Entre les branches, un diamant rectangulaire est inséré entre deux diamants presque carrés. Au centre de la croix se trouve une feuille d'érable entourée d'un anneau, l'une et l'autre ornés d'un pavé de rubis calibrés. Sur l'anneau, les mots *MERIT – MÉRITE – CANADA* sont inscrits en or finement gravé. Sur l'insigne ordinaire, la couronne est superposée sur la branche supérieure de la croix, mais l'insigne de la souveraine est suspendu à une couronne de St-Édouard en trois dimensions en or, avec sept diamants sertis dans l'hermine, trois dans chacune des fleurs de lys et le septième, plus gros, dans l'orbe. Vingt et une perles ornent

les arches. La base est sertie d'un saphir, de deux émeraudes et de deux rubis. L'intérieur de la couronne est émaillé de rouge.



1977



2000



2002



2005



2010

Sa Majesté portant l'insigne de Souveraine dans divers portraits officiels canadiens

L'insigne de la souveraine est fabriqué par Spink & Son, sous la surveillance d'E. C. Joslin. Spink a une longue expérience de la fabrication d'insignes incrustés de pierres pour d'autres pays du Commonwealth et pour les divers États de l'Inde avant 1947. L'insigne est présenté dans un coffret de cuir bleu, dont l'intérieur est fait de satin blanc et de velours bleu. Garrard & Company a produit l'insigne de la souveraine de l'Ordre du Canada, beaucoup de ses motifs inspirent l'insigne du nouvel Ordre présenté à la Reine.

Le Gouverneur général Roland Michener présente l'insigne de la souveraine à la Reine le 25 juillet 1973 : la cérémonie a lieu à Toronto, au cours de la visite royale de 1973. Dans tous les portraits officiels de Sa Majesté depuis 1973, la Reine porte presque invariablement les insignes de Souveraine de l'Ordre du Canada et de l'Ordre du mérite militaire.



The Sovereign's Badge
of
THE ORDER OF MILITARY MERIT

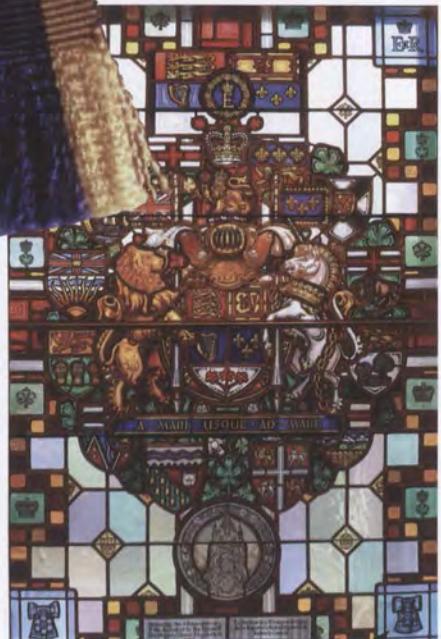
AN 18 CARAT GOLD FOUR ARM CROSS ENAMELLED DARK BLUE. BETWEEN EACH OF THE ARMS A RECTANGULAR DIAMOND BETWEEN TWO JUST OFF SQUARE DIAMONDS. IN THE CENTRE OF THE CROSS A MAPLE LEAF SURROUNDED BY AN ANNULUS, BOTH SET WITH CALIBRE RUBIES PAVÉ. ON THE ANNULUS THE WORDS 'MERIT - MERITE - CANADA' OF FINELY PIERCED GOLD. ABOVE THE CROSS A GOLD ST. EDWARD CROWN WITH 7 DIAMONDS SET IN THE ERMINE, 3 IN EACH OF THE FLEUR-DE-LYS AND A LARGER ONE IN THE ORB. ON THE ARCHES ARE 21 PEARLS. THE BASE IS SET WITH A SAPPHIRE, 2 EMERALDS AND 2 RUBIES. THE CAP IS ENAMELLED RED.

PRESENTED TO HER MAJESTY BY GOVERNOR GENERAL MICHENER IN TORONTO, ONT.
JULY 1973

Dessin pour l'insigne de la Souveraine



L'insigne de la Souveraine



Le vitrail royal dévoilé à Rideau Hall par la Reine en 1992 pour souligner le 40^e anniversaire de l'Accession au Trône de Sa Majesté. Le vitrail incorpore une représentation de l'insigne de Souveraine de l'Ordre du mérite militaire (en bas à droite)



Les chaînes de fonction de l'Ordre du mérite militaire

Il a fallu très longtemps pour obtenir les chaînes de fonction du chancelier et du Commandeur principal de l'Ordre du mérite militaire. Les insignes et les rubans ont tous été créés assez rapidement, mais la décision de fabriquer des chaînes de fonction a pris presque dix ans.

Traditionnellement, les représentants supérieurs d'un ordre portent un insigne spécial – dite chaîne de fonction, qui dénote leur position. En dehors de la souveraine, le chancelier, qui est le membre le plus élevé de l'Ordre et le représentant de la souveraine, possède une chaîne de fonction qu'il porte aux cérémonies d'investiture. Le second personnage le plus important de l'Ordre du mérite militaire est le Commandeur principal, qui possède lui aussi une chaîne de fonction. Dans beaucoup de pays, les chefs des forces armées sont généralement des membres d'office de l'ordre du mérite militaire national. Au Canada, cela signifie que le CEMD est le Commandeur principal de l'Ordre du mérite militaire. La plupart des CEMD ont été nommés Officiers ou Commandeurs de l'Ordre avant d'être nommés au poste de CEMD. Le Commandeur principal porte sa chaîne aux cérémonies d'investiture, lorsque le Discours du trône est prononcé et aussi à d'autres occasions officielles. Elle est portée au cou en même temps que l'insigne de Commandeur, car la nomination au titre de Commandeur de l'Ordre est distincte de la nomination temporaire au titre de Commandeur principal.

Les chaînes du Chancelier et du Commandeur principal ont été proposées en 1972, en même temps que les autres insignes de l'Ordre²³⁶, mais ce n'est qu'en 1981 que les deux chaînes ont été



La chaîne de fonction du Commandeur principal portée par le Général Walter John Natynczyk, CMM, CSM, CD, Chef d'état-major de la Défense, à l'occasion de l'installation du nouveau Gouverneur général au Sénat, 1^{er} octobre 2010. À l'avant-plan, le très honorable Stephen Joseph Harper, CP, député, Premier ministre du Canada, félicite le Gouverneur général entrant, Son Excellence le très honorable David Lloyd Johnston, CC, CMM, COM, CD, alors que Madame Sharon Johnston, CC, observe la scène

fabriquées. Plusieurs facteurs expliquent ce retard, dont le désir que tous les insignes soient fabriqués au Canada, le coût de fabrication des chaînes, l'attitude réticente d'un Gouverneur général et les préoccupations économiques d'un ministre de la Défense nationale.

C'est la Monnaie royale canadienne qui fabrique la chaîne du Chancelier de l'Ordre du Canada, et le résultat est excellent, mais il s'agit d'un projet privé de deux employés de la Monnaie, Marvin Cook et Argo Aarand, ce dernier ayant émaillé les éléments de la chaîne dans un petit four de joaillier installé dans le sous-sol de sa maison²³⁷. Les deux hommes créent la chaîne en y consacrant leur heure de dîner pendant neuf mois : ils n'y ont pas travaillé durant les heures ouvrables de la Monnaie. En août 1974, Lochnan écrit au sous-directeur de la Monnaie, E. F. Brown, qui a participé à la production de la chaîne du chancelier de l'Ordre du Canada²³⁸ : il lui demande des renseignements sur la production des chaînes de l'Ordre du mérite militaire, à quoi Brown répond que la Monnaie « est en train de prendre des mesures pour produire le matériel qui permettra de procéder à des essais d'émaillage²³⁹ ». En fin de compte, la Monnaie ne réussira pas à trouver de spécialistes capables de procéder à l'émaillage de l'insigne, et le projet est suspendu.

En juin 1975, le motif des boutonnières de l'Ordre du mérite militaire étant terminé, Beatty se consacre à la conception des chaînes du Chancelier et du Commandeur principal²⁴⁰. Il termine son travail préliminaire en un mois. Les motifs qu'il propose sont presque identiques à ceux qui verront le jour, exception faite de l'inclusion des lettres « MM » (pour *Military Merit – Mérite militaire*) inscrites à la place des



Chaîne de fonction du Chancelier de l'Ordre du Canada

trois couronnes différentes des deux chaînes. Cette idée est directement inspirée de la chaîne portée par les Grands-Croix de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George, ordre conféré à des figures de la vie publique canadienne avant la Première Guerre mondiale. La chaîne de l'Ordre de Saint-Michel et Saint-George porte les lettres SM SG (pour Saint-Michel et Saint-George). On discute de la fabrication des chaînes, et, comme la Monnaie royale canadienne ne peut pas se charger du travail d'émailage, fort complexe, on doit se tourner vers un fabricant européen²⁴¹. Lochnan préfère Garrard & Company, qui produit les insignes de l'Ordre du Canada depuis 1967, tandis que Roger de C. Nantel et Bruce Beatty penchent plutôt pour Spink & Son, qui produit les insignes de l'Ordre du mérite militaire depuis la création de celui-ci²⁴².

Le Registraire des Distinctions honorifiques, Roger de C. Nantel, examine le modèle des chaînes avec le Gouverneur général Jules Léger. Celui-ci trouve qu'il y a trop de bleu dans les motifs et que les lettres « MM » se répètent trop souvent²⁴³. Beatty se remet au travail et propose un autre modèle, avec moins d'inscriptions « MM ». De nouveaux modèles sont produits, mais le Gouverneur général déclare alors qu'il « ne souhaite pas donner suite à la question²⁴⁴ ». On ne sait pas très bien pourquoi Léger laisse brusquement tomber le projet. Ce n'est pas l'homme le plus enclin à porter des insignes d'ordre, des décorations ou des médailles, en dehors de son insigne de Compagnon de l'Ordre du Canada²⁴⁵. Le projet est cependant réactivé peu après l'intronisation d'Edward Schreyer comme 22^e Gouverneur général du Canada depuis la Confédération. Une semaine après son assermentation, Schreyer fait savoir qu'il souhaite accélérer les choses du côté de la création des chaînes et demande qu'on lui fournisse de l'information en prévision d'une réunion imminente avec le CEMD, l'Amiral Robert Falls²⁴⁶. À la réunion, Schreyer et Falls discutent des chaînes de Chancelier et de Commandeur principal de l'Ordre. Ils estiment que les lettres « MM » devraient être enlevées sur les feuilles d'érable²⁴⁷. Le 19 avril 1979, le Gouverneur général approuve les motifs corrigés des deux chaînes²⁴⁸. Nantel et Beatty se rendent ensuite à Londres pour y rencontrer des représentants de Garrard & Company et de Spink & Son pour obtenir des prix et discuter des détails de fabrication. Peu après leur retour au Canada, Spink & Son leur adresse une proposition officielle :

Insigne en argent sterling et émail	1 100 £
Insigne en or 9 carats	2 100 £
Insigne en or 18 carats	4 400 £ ²⁴⁹

Le prix des insignes est fonction de la valeur de l'or, fixée à 250 \$US l'once d'or fin. Les prix proposés par Garrard sont plus élevés, et l'on décide de confier le travail à Spink²⁵⁰.

Esmond Butler est ravi de la tournure des événements : « Comme vous le savez, je suis anxieux de voir ces deux chaînes fabriquées dès que possible, car je suis sûr que le prix des matières premières continuera d'augmenter²⁵¹. » Il ajoute que le CEMD a tout aussi hâte et fait la remarque suivante : « Je ne veux pas qu'ils aient l'impression que l'Ordre du mérite militaire est de quelque façon inférieur à l'Ordre du Canada²⁵². »

L'Amiral Falls (CEMD), qui est sur le point de prendre sa retraite, est mécontent que les chaînes n'aient pas encore été fabriquées, mais il ignore complètement ce qui s'est passé au Secrétariat des distinctions honorifiques en matière d'approvisionnement. Falls a participé aux activités de l'Ordre du mérite militaire depuis sa création et il est très sensible à l'importance symbolique des éléments physiques de l'Ordre. Il est lui-même l'un des premiers membres de l'Ordre et il a très hâte que le projet se concrétise. Il écrit au Gouverneur général pour le lui rappeler : « Nous avions convenu qu'il était important pour l'Ordre et pour ses membres que les insignes portés par le Chancelier et le Commandeur principal traduisent symboliquement l'importance de l'Ordre de la même façon que les insignes de l'Ordre du Canada le font pour celui-ci. » Il ajoute : « J'ai espoir que vous voudrez bien autoriser la fabrication des chaînes de fonction de l'Ordre du mérite militaire²⁵³. » Schreyer répond en disant à Falls que le projet est en cours, malgré le coût considérable des chaînes²⁵⁴.

Dans un dernier effort pour obtenir les chaînes, le Gouverneur général téléphone au ministre de la Défense nationale, Gilles Lamontagne, pour le tenir au courant. En 1978, Barney Danson, le ministre de l'époque, a montré beaucoup d'enthousiasme pour le projet²⁵⁵. Lamontagne écrit par la suite pour exprimer certaines réserves : « Je m'inquiète du fait que, en raison des restrictions financières actuelles, cette dépense ne soit perçue comme injustifiée²⁵⁶. » Le ministre poursuit en demandant que le projet soit reporté en attendant que « le climat soit plus propice à ce genre de dépense²⁵⁷ ». Schreyer n'est pas impressionné par cette tactique dilatoire et s'en va porter la question à l'attention du CEMD le 24 juin 1980. Le Gouverneur général explique au Général Ramsay Withers, le nouveau CEMD, que la création des chaînes « fait partie du désir de relever le prestige de l'Ordre du mérite militaire au niveau de celui de l'Ordre du Canada²⁵⁸ ». Withers est enthousiaste et va voir son ministre pour lui expliquer où en est le projet. Cédant sous la pression, le ministre déclare qu'il « serait très heureux qu'on donne suite au projet de production [...] dès que possible²⁵⁹ ». Il exprime également ce désir dans une lettre au Gouverneur général, et cette approbation permet enfin de passer commande²⁶⁰.

Ce retard coûtera cher. En septembre 1980, le prix de l'or est passé à 673 \$US l'once, soit 250 pour cent de plus que la moyenne de 1975. Chaque chaîne en or 9 carats



Chaîne de fonction du Chancelier de l'Ordre du mérite militaire

Chaîne de fonction du Commandeur principal de l'Ordre du mérite militaire

revient à 5 500 £, pour un total de 11 000 £, soit 30 800 \$, c'est-à-dire plus du double des prévisions initiales. On envisage aussi de les fabriquer en argent sterling doré ou en or 18 carats : on renonce à la première solution parce que l'argent doré s'abîme, et à la seconde parce qu'elle revient presque deux fois plus cher que l'or 9 carats²⁶¹. Le Gouverneur général est d'accord, et le 16 octobre 1980, après la visite de Nantel à Londres pour discuter des derniers détails, l'entreprise Spink & Son est

chargée de produire les chaînes du Chancelier et du Commandeur principal. Celles-ci sont terminées le 13 mars 1981, puis expédiées au Canada par l'intermédiaire de la Maison du Canada à Londres et par valise diplomatique²⁶². Le Gouverneur général Edward Schreyer et le Général Withers, CEMD, portent pour la première fois leurs chaînes de fonction à la cérémonie d'investiture de l'Ordre du mérite militaire organisée à la résidence du Gouverneur général le 25 novembre 1981.

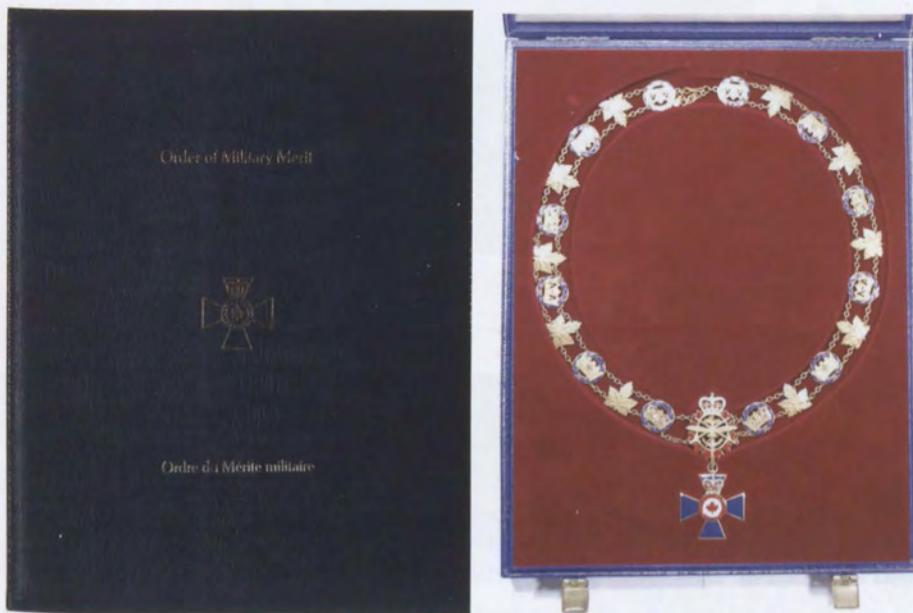
La chaîne de fonction du Chancelier est composée d'une série de dix feuilles d'érable alternant avec quatre couronnes navales (représentant la MRC), quatre couronnes murales oblitérées par une feuille d'érable (représentant l'AC) et quatre couronnes aériennes composées d'ailes (représentant l'ARC). La chaîne se termine par un élément central sous la forme de l'écu des armoiries du Canada surmonté de la couronne royale, chacun émaillé en couleur. C'est à cet élément central qu'est suspendu l'insigne de Commandeur.



Son Excellence le très honorable David Lloyd Johnston, CC, CMM, COM, CD, touche la chaîne de fonction de Chancelier de l'Ordre du mérite militaire afin de l'accepter symboliquement au cours de sa cérémonie d'installation en tant que Gouverneur général au Sénat le 1^{er} octobre 2010 alors que Madame Sheila-Marie Cook, CVO, secrétaire du Gouverneur général, et Madame Claire Boudreau, héraut d'armes du Canada, observent la scène



Poinçons du manufacturier sur la chaîne de fonction du Commandeur principal



Coffret pour la chaîne de fonction du Commandeur principal



Le Général Jean Victor Allard, CC, CBE, GOQ, DSO, ED, CD



L'écharpe bleue d'un Grand-Croix de l'Ordre national du mérite français créé en 1963

La chaîne du Commandeur principal est semblable à celle du Chancelier. La seule différence est l'élément central, qui a la forme de l'insigne des FC au lieu de l'écu des armoires royales.

Les deux chaînes sont fabriquées en or 9 carats et portent le poinçon de Londres 1981, y compris l'insigne de Commandeur²⁶³. Chacune est présentée dans un grand coffret de cuirette bleu, dont le couvercle est gaufré de l'insigne de l'Ordre. L'intérieur du coffret est en satin blanc et velours rouge.

Le ruban

Le ruban de l'Ordre est fait de moire de rayonne teinte en colorant de cuve, de couleur bleue; il est bordé d'or de chaque côté sur 5 mm et fait 38 mm de largeur. C'est le Général Jean Victor Allard, CEMD de 1966 à 1969, qui demande que le ruban de l'Ordre soit de couleur bleue. Il a toujours voulu porter un cordon de couleur bleue, qui rappelle l'Ordre de la Jarretière britannique ou l'Ordre national du mérite français. Le ruban est conçu dans le cadre de la proposition de 1966, qui prévoit un Ordre du mérite militaire à cinq échelons, au moment où l'on envisage le vert loyaliste pour les nouveaux uniformes que tous les militaires canadiens porteront après l'unification des FC en 1968. Bruce Beatty ajoute des bords dorés pour que le ruban ressorte sur l'uniforme vert²⁶⁴ – qui est la couleur de l'uniforme de cérémonie porté

aujourd’hui par les militaires de l’AC. Depuis la création de l’Ordre du mérite militaire, le ruban de l’Ordre est fabriqué par Toye, Kenning and Spencer, en Angleterre. Toye est le plus vieux et le plus important fabricant de rubans au monde. Certaines modifications ont progressivement été apportées à la composition du ruban, qui ont donné lieu à de légères variations dans les teintes du bleu et de l’or, et au moins un lot de rubans a été produit sans l’effet moiré, mais il s’agissait peut-être d’un essai avec un autre fabricant.

Lorsque le Gouverneur général Roland Michener voit le ruban de l’Ordre du mérite militaire pour la première fois, il s’inquiète du fait que le même ruban soit employé pour les trois échelons²⁶⁵. On lui explique que les barrettes ordinaires seront différencierées par une petite feuille d’érable au centre du ruban et qu’il n’est pas nécessaire d’avoir un ruban différent pour chaque échelon puisque les insignes, eux, sont différents.



Uniformes de l’unification des Forces canadiennes



Les différentes teintes du ruban de l’Ordre, de gauche à droite : le ruban original en soie, le ruban sans moiré et le ruban de polyester moderne

Les accessoires du ruban



Le ruban de l'Ordre national de la Légion d'honneur française avec une rosette sur un demi noeud or et argent signifiant la dignité de Grand Officier



Le ruban de l'Ordre national de la Légion d'honneur française avec une rosette signifiant le grade d'Officier



Le ruban de la Légion du mérite des États-Unis portant l'insigne signifiant le degré de Commandeur

Selon la tradition en vigueur dans les autres pays du Commonwealth, le membre d'un ordre, quel que soit l'échelon, porte sur son uniforme la même barrette ordinaire (lorsque l'insigne pleine grandeur ou miniature n'est pas porté), sans accessoires²⁶⁶. Ainsi, les Membres de l'Ordre de l'Empire britannique portent le même ruban que les Commandeurs du même Ordre, sans accessoires pour les différencier. Les Compagnons de l'Ordre du Bain, eux aussi, portent le même ruban que les Grands-croix du même Ordre. C'est une vieille tradition de l'Europe continentale que les barrettes ordinaires des Ordres soient différenciées par des accessoires, le plus souvent sous la forme d'une rosette, laquelle peut-être agrémentée de petits rubans d'or ou d'argent selon l'échelon.

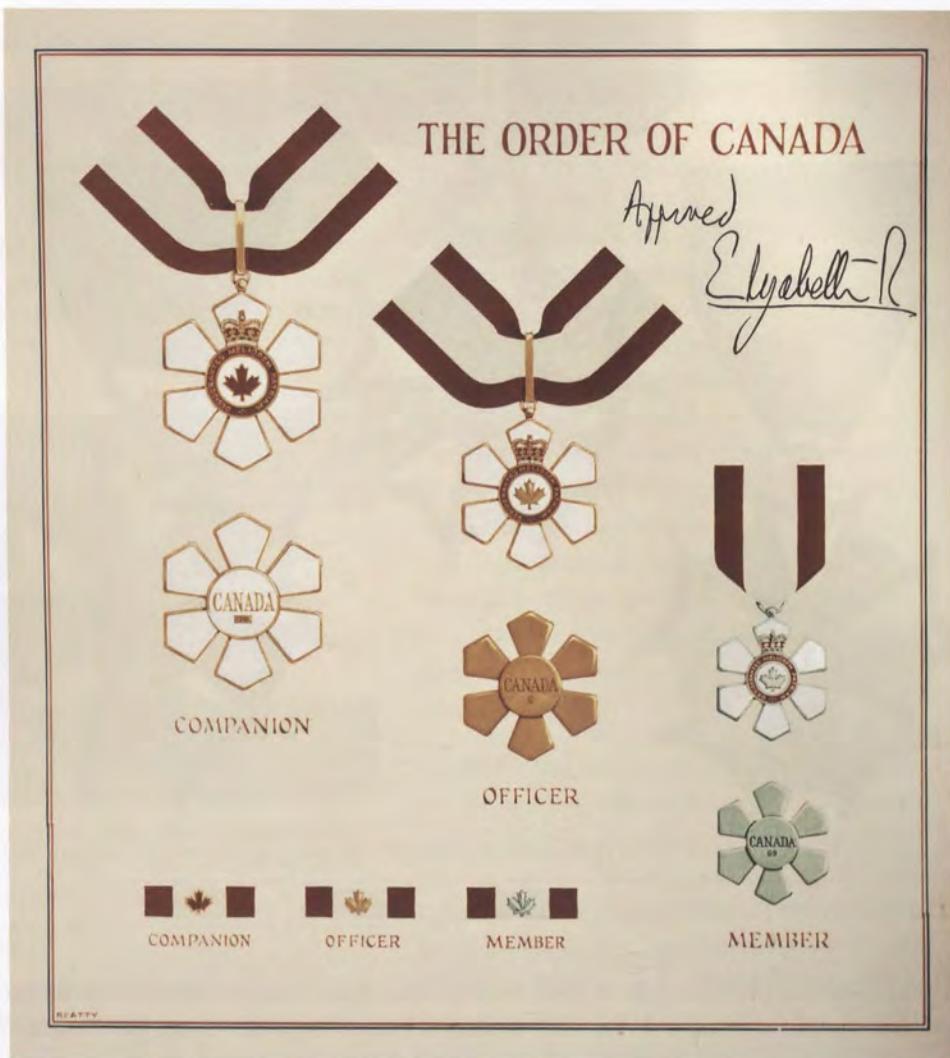
Les États-Unis ont appliqué les mêmes principes lorsque le président Franklin D. Roosevelt a créé la Légion du mérite en 1942, qui comprenait quatre échelons : Légionnaire, Officier, Commandeur et Commandeur principal. Les échelons supérieurs sont uniquement destinés

aux récipiendaires étrangers, ce qui permet aux États-Unis de rendre hommage à des étrangers comme des ordres étrangers honorent des Américains, tandis que les militaires américains ne peuvent obtenir que le titre de Légionnaire, quoiqu'ils puissent le recevoir à plusieurs reprises. Les Légionnaires ne portent rien sur leur ruban, mais les titulaires de titres supérieurs portent divers accessoires sur la barrette ordinaire : les Officiers portent une version dorée de l'insigne; les Commandeurs, une version argentée de l'insigne avec un galon derrière; et les Commandeurs principaux, une version dorée de l'insigne avec un galon derrière. C'est inspiré par cette tradition que l'Ordre du mérite militaire a décidé de différencier les barrettes ordinaires de ses différents échelons.



Insignes de la Légion du mérite des États-Unis (Degrés de Commandeur, Officier et Légionnaire)

Lorsque l'Ordre du Canada a été créé, il comprenait trois éléments distincts : le titre de Compagnon de l'Ordre du Canada, la Médaille du courage de l'Ordre du Canada et la Médaille du service de l'Ordre du Canada. Le ruban est identique pour les trois distinctions honorifiques, et, pour distinguer un Compagnon d'un récipiendaire des Médailles du courage ou du service, on a placé des feuilles d'érable de couleurs différentes sur les barrettes ordinaires. Les Compagnons portaient et portent toujours une feuille d'érable en émail rouge bordée d'or; les récipiendaires de la Médaille du courage portaient une feuille d'érable d'or au centre de la barrette ordinaire; et les récipiendaires de la Médaille du service portaient une feuille d'érable d'argent. Lorsqu'on a restructuré l'Ordre du Canada en trois échelons en 1972 (Compagnon, Officier et Membre), on a décidé de garder les trois accessoires de feuilles d'érable pour différencier les titulaires des trois échelons. Les Compagnons portent une feuille



Dessins approuvés illustrant les insignes de ruban de l'Ordre du Canada



Insignes de ruban de l'Ordre du Canada pour les Compagnons, Officiers et Membres

d'érable en émail rouge bordée d'or; les Officiers portent une feuille d'érable d'or; et les Membres portent une feuille d'érable d'argent. La même structure a été employée au moment de la création de l'Ordre du mérite militaire en 1972 :

- | | |
|-----|---|
| CMM | Feuille d'érable en émail rouge bordée d'or |
| OMM | Feuille d'érable d'or |
| MMM | Feuille d'érable d'argent |



Commandeur



Officier

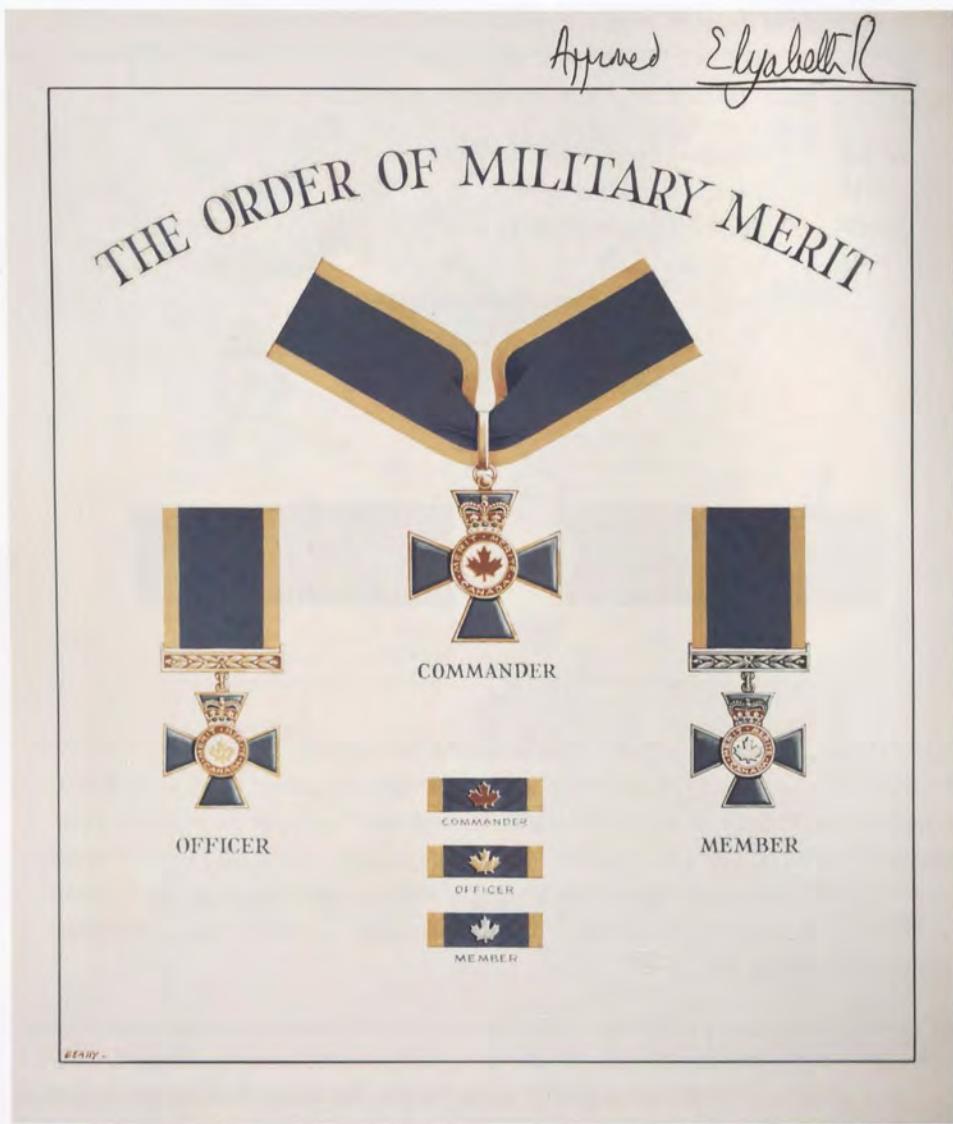


Membre

L'idée de permettre aux membres de l'Ordre de porter plusieurs accessoires sur leur barrette ordinaire pour témoigner de leur promotion au sein de l'Ordre est avancée par l'Amiral Falls en avril 1980. Falls a tout d'abord proposé de permettre aux membres promus de porter plusieurs insignes de l'Ordre. Ainsi, un Membre promu au titre d'Officier pourrait porter un insigne MMM et un insigne OMM côte à côte. Cette idée n'a pas l'heure de plaire au Secrétaire général de l'Ordre, Esmond Butler, qui estime pour sa part :

D'après ce que je sais des ordres britanniques et français, ils appliquent les mêmes règles que nous. Les promotions, bien entendu, sont possibles au sein d'un ordre dans les deux pays, mais les récipiendaires ne portent qu'un insigne. En France, par exemple, les promotions au sein de la Légion d'honneur et de l'Ordre national du mérite sont courantes, et les récipiendaires commencent en principe au premier échelon. À mesure qu'ils sont promus aux échelons supérieurs, ils portent uniquement l'insigne correspondant à leur promotion. C'est logique, d'autant plus qu'il y a cinq échelons dans chaque Ordre²⁶⁷!

La tradition en vigueur dans les pays du Commonwealth et la Constitution de l'Ordre sont sans équivoque : un récipiendaire n'a le droit de porter que l'insigne de l'échelon le plus élevé qui lui a été conféré. Dans la mesure où la barrette ordinaire



Dessins approuvés illustrant les insignes de ruban originaux de l'Ordre du mérite militaire

et ses accessoires font partie de l'insigne, et suivant la coutume, il est logique que seuls les accessoires de l'échelon supérieur soient portés.

Falls a été poussé à proposer le port de plusieurs insignes par ses collègues, le Lieutenant-général G. C. E. Thériault et le Contre-amiral John Allan, qui ont tous

deux été promus du titre d'Officier à celui de Commandeur de l'Ordre en 1979. L'exemple de la Croix de fer allemande et de décorations soviétiques n'aide pas la cause de Falls, et l'on n'en parle plus.

Le Général Ramsay Withers, qui succède à Falls au poste de CEMD, s'inquiète du fait qu'il n'existe pas de façon valable de témoigner de la promotion d'un Membre au titre d'Officier ou d'un Officier au titre de Commandeur. Il commence par proposer que la feuille d'érable qui sert d'accessoire sur la barrette ordinaire soit remplacée par la boutonnière de l'Ordre, mais aussi que les membres promus soient autorisés à porter la boutonnière de l'échelon d'admission et de promotion sur leur barrette ordinaire. Withers a l'idée de remplacer la feuille d'érable par la boutonnière lorsqu'on se rend compte que la feuille d'érable portée par les Commandeurs est un peu plus grande que celle que portent les Officiers et les Membres, alors que les boutonnières sont toutes de la même taille : elles auront donc la même apparence lorsqu'il y en aura plusieurs sur la barrette ordinaire²⁶⁸. Le Gouverneur général approuve officieusement ce remplacement en juin 1982²⁶⁹.

Esmond Butler, qui est absolument opposé à l'idée que les membres de l'Ordre portent plus d'un insigne à la fois, est plus enthousiaste à l'égard de cette nouvelle proposition²⁷⁰ et adopte un ton conciliant lorsqu'il écrit à Withers pour l'informer du point de vue du Gouverneur général à ce sujet : « Je pense, quant à moi, que c'est un compromis honorable, bien que, selon moi, le ruban de la médaille risque d'être presque oblitéré par les trois boutonnières, mais cela se produira assez rarement²⁷¹. »

En novembre 1982, le Gouverneur général signe une ordonnance de l'Ordre du mérite militaire portant modification des accessoires de la barrette ordinaire sous forme de feuilles d'érable par des « croix miniatures de forme et dimension identiques aux boutonnières destinées à être portées sur des vêtements civils²⁷² ».



Le Général Ramsey Muir Withers,
CMM, CD



Commandeur



Officier

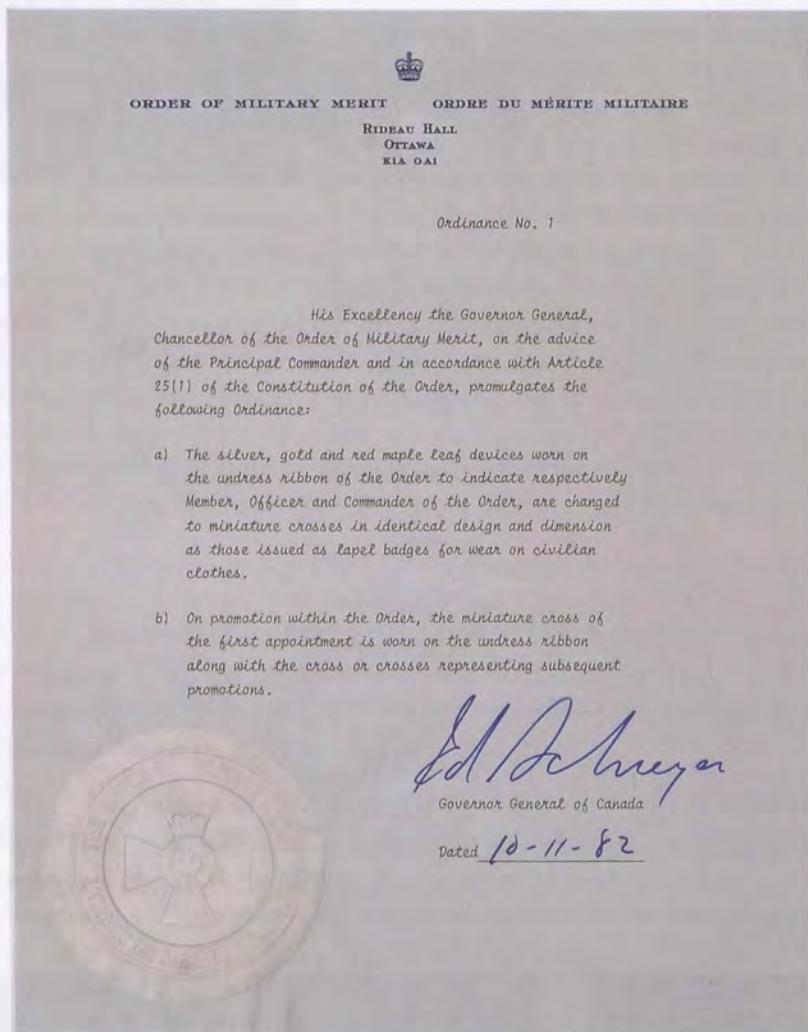


Membre



Deux insignes de ruban indiquant une promotion d'Officier à Commandeur

L'ordonnance permet également aux membres promus au sein de l'Ordre de porter la croix de plusieurs échelons sur leur barrette ordinaire. Un Membre de l'Ordre promu au titre d'Officier portera donc un insigne d'argent et un insigne d'or sur sa barrette ordinaire.



L'Ordonnance n° 1 de l'Ordre du mérite militaire modifiant les insignes de ruban

La boutonnière

L'origine immédiate de la boutonnière de l'Ordre du mérite militaire remonte à l'Ordre du Canada qui, depuis sa création, prévoit le port d'une boutonnière sur les vêtements civils lorsque l'insigne pleine grandeur ou miniature n'est pas porté. La boutonnière est l'équivalent, dans le civil, de la barrette ordinaire portée sur l'uniforme. L'idée a été proposée par Sir Conrad Swan, Canadien qui a servi comme héraut d'armes au collège des hérauts de Londres. En septembre 1966, durant l'élaboration de l'Ordre du Canada, Swan discute avec le Premier ministre Lester Pearson l'idée de créer des boutonnières spéciales pour les membres de l'Ordre. L'idée est jugée « tout à fait valable et susceptible de faire largement accepter l'Ordre, notamment auprès des Canadiens français²⁷³ ». Il s'y ajoute l'avantage que, si les récipiendaires de l'Ordre portent régulièrement leur boutonnière, la population sera en mesure de reconnaître non seulement l'Ordre, mais ses membres éminents, honorés par l'État. Ce sentiment est partagé par John Hodgson, secrétaire principal du Premier ministre, et c'est largement à son insistance que l'on doit l'introduction de boutonnière dans l'Ordre du Canada et, par extension, dans tout le système de distinctions honorifiques du Canada qui s'est développé au cours des années 1970.

L'habitude de porter une boutonnière ou une rosette remonterait à la Légion d'honneur, en France. Les récipiendaires se sont mis à porter un petit échantillon de leur ruban ou leur rosette de l'Ordre sur le revers du veston lorsque le port quotidien des insignes est tombé en désuétude. Lorsque les États-Unis ont fondé la Légion du mérite en 1942, ils ont prévu le port d'une version miniature en métal. Ces boutonnières faisaient généralement 1/6^e de la taille de l'insigne réel. Ce sont donc à la fois les traditions de France et d'Amérique qui ont incité le Canada à adopter cette pratique.



Insigne de revers ou boutonnière de la Légion d'honneur en forme de rosette indiquant le grade d'Officier



Insignes de revers de l'Ordre du Canada pour les Compagnons, Officiers et Membres

Quoiqu'approuvées dès 1967, les boutonnières de l'Ordre du Canada ne seront pas fabriquées et distribuées avant la fin de 1972. La création des boutonnières de l'Ordre du mérite militaire sera également retardée. L'élan vient du Général Jacques Dextraze, alors CEMD. Il écrit au Chancelier de l'Ordre : « Ayant vu et admiré la boutonnière de l'Ordre du Canada, il m'est venu à l'esprit qu'une boutonnière semblable pour l'Ordre du mérite militaire serait une bonne idée et qu'elle serait fort appréciée par les membres qui voudraient la porter sur leurs vêtements civils²⁷⁴. » Dextraze a été nommé Grand Officier de l'Ordre de la couronne belge en reconnaissance de ses services auprès des Nations Unies au Congo. Outre l'insigne habituel (pleine grandeur et miniature), on lui a remis une boutonnière/rosette de l'Ordre. Il semble très probable que cela l'ait incité à envisager le même genre d'accessoire pour l'Ordre du mérite militaire. Le Gouverneur général est d'accord et en discute plus avant la dixième réunion du Comité consultatif de l'Ordre. Le secrétaire général de l'Ordre fait savoir que l'on n'a pas encore décidé de la conception des boutonnières, mais que le projet est en bonne voie²⁷⁵. On en discute encore à la douzième réunion du Comité consultatif et, sur ce, Bruce Beatty se met à la conception des boutonnières. Il est entendu que le Commandeur principal présentera la proposition directement au Chancelier et qu'il n'est pas nécessaire de repasser par le Comité consultatif²⁷⁶.

Beatty crée un modèle de boutonnière sous forme de version miniature de la croix de l'Ordre du mérite militaire, en émail bleu oblitéré par une feuille d'érable, de la couleur correspondant à l'échelon du titulaire : rouge pour les Commandeurs, or pour les Officiers et argent pour les Membres. En février 1978, peu après avoir succédé à Dextraze comme CEMD, l'Amiral Falls écrit au Gouverneur général pour rappeler le projet à Son Excellence et pour lui proposer divers modèles de



Insigne de revers d'un Grand Officier de l'Ordre de la Couronne belge avec un demi noeud en or et argent derrière la rosette



Insignes de revers de l'Ordre du mérite militaire pour les Commandeurs, Officiers et Membres

boutonnières : « C'est avec grand plaisir que je recommande à Votre Excellence, en tant que Chancelier de l'Ordre, quelques échantillons des modèles proposés²⁷⁷. » Sur réception de la lettre de Falls, le Chancelier approuve le modèle, et Beatty est envoyé à Montréal pour y organiser la production des boutonnières avec William Scully Limited²⁷⁸. La distribution des boutonnières commence à la fin de 1978.

Les fabricants

L'insigne de l'Ordre du mérite militaire a été fabriqué par un certain nombre d'entreprises depuis la création de l'Ordre. De 1972 à 1983, il est produit par Spink & Son, à Londres (R.-U.). En 1982, le gouvernement du Canada décide que tous les insignes seront fabriqués au Canada et demande à la Monnaie royale canadienne de s'en charger, mais la Monnaie n'accepte pas le contrat, et c'est Rideau Ltée (Ville Saint-Laurent, Québec), qui commence à fabriquer l'insigne en 1984. Puis, en 1998, on confie le travail à *Pressed Metal Products* (Vancouver, Colombie-Britannique), par l'intermédiaire de Birks. Le contrat est brièvement redonné à Rideau en 2004, puis à Birks en 2006 et 2007, et, depuis 2008, l'insigne est fabriqué par Bond-Boyd & Co. Ltd. (Toronto, Ontario). Tous les insignes portent des poinçons au revers de la branche inférieure de la croix et/ou la bélière de l'insigne de Commandeur, ainsi que derrière la barrette de suspension des insignes OMM et MMM pour Spink.

Les insignes d'Officier et de Membre ont toujours été fabriqués en argent sterling : celui des Officiers est doré ou plaqué or. Celui des Commandeurs était en or 18 carats aussi bien chez Spink & Son que chez Rideau Ltée, mais, en 1993, on décide de le fabriquer en argent plaqué or pour réduire son coût. L'insigne perd alors environ 35 pour cent de son poids, car la densité de l'argent sterling est considérablement inférieure à celle de l'or 18 carats. Les insignes produits par Spink étaient d'une qualité systématiquement supérieure : les détails en étaient raffinés et l'émail des insignes d'Officier et de Membre, vraiment bleu, presque iridescent.



Poinçons du manufacturier Spink, ici au revers de la croix et de la suspension sur un insigne d'Officier



Poinçons du manufacturier Rideau sur un insigne de Commandeur



Poinçons du manufacturier Birks sur un insigne d'Officier



Poinçons du manufacturier Bond-Boyd sur un insigne de Membre

Lorsque Bruce Beatty se rend chez Spink pour discuter des détails de fabrication, il apporte avec lui un insigne de l'Ordre pour le mérite prussien, plus connu sous le nom de « Blue Max », parce que le bleu de cet insigne est celui qu'il a en tête pour le nouvel Ordre. Spink obtient une couleur très semblable, mais Beatty n'osera jamais avouer à ses supérieurs qu'il s'est inspiré d'une décoration allemande. Lorsque la fabrication est rapatriée au Canada dans les années 1980, de nouvelles matrices sont créées, qui appartiendront à la Couronne. Elles sont fournies aux diverses entreprises retenues après appels d'offres. Ces nouvelles matrices présentent certaines différences dans leurs détails ainsi que



L'Ordre Pour le Mérite prussien, mieux connu sous le nom de « Blue Max »



Différences de ton dans l'émail bleu entre un insigne original de Spink et un insigne de fabrication canadienne

dans la forme générale de l'insigne : le revers de l'insigne fabriqué au Canada, par exemple, est un peu plus bulbeux que l'original. L'émail bleu est un peu plus foncé et se rapproche du bleu nuit. Cela s'explique en partie par le fait que certains des produits chimiques employés pour obtenir le bleu original de l'émail ont, semble-t-il, été interdits en raison de leur toxicité.

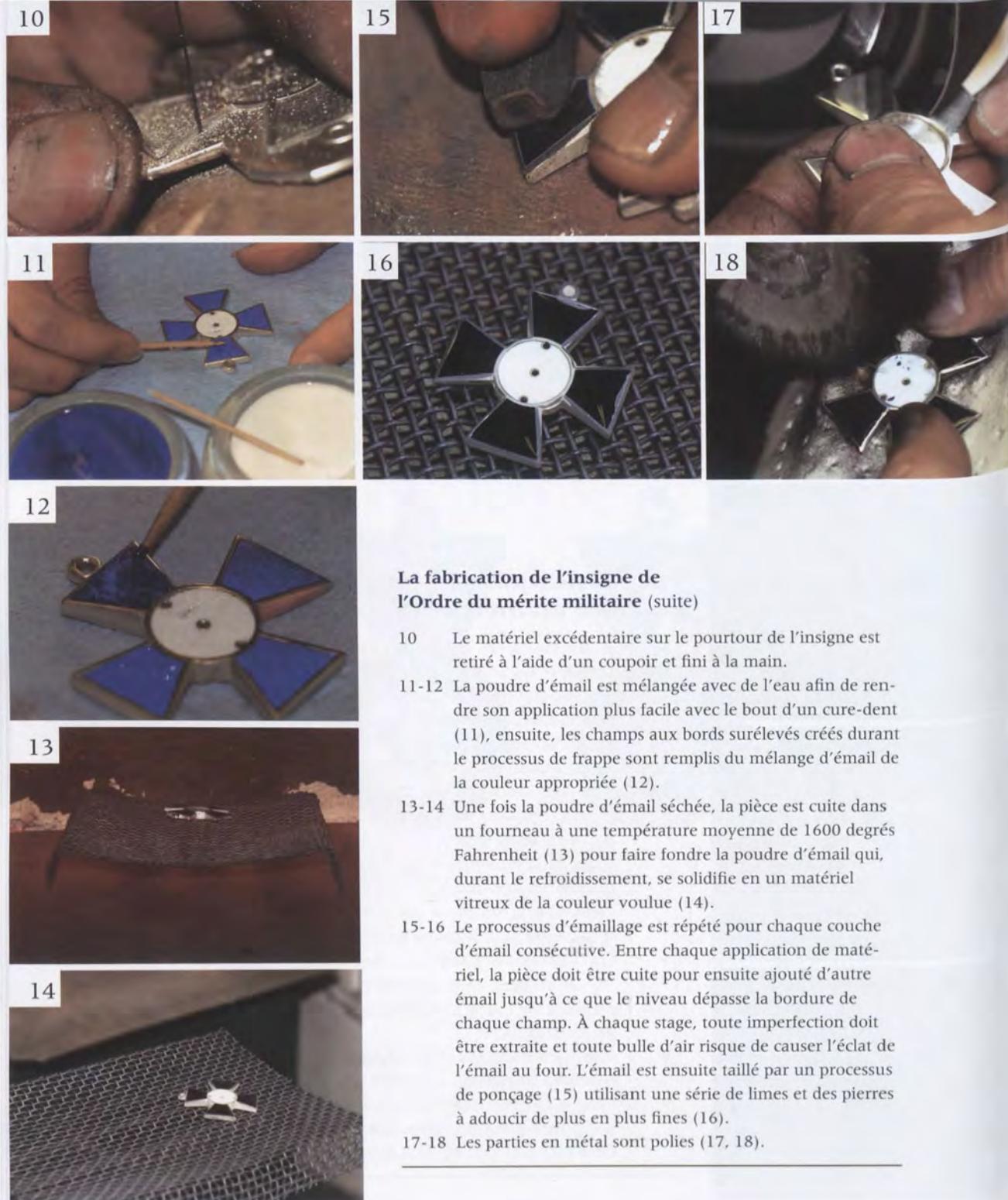


Différences dans les détails de la couronne entre un insigne original de Spink et un insigne de fabrication canadienne



La fabrication de l'insigne de l'Ordre du mérite militaire

- 1 La fabrication de l'insigne de l'Ordre est un processus complexe qui requiert le travail minutieux de plusieurs artisans. Des nouvelles matrices ont été fabriquées lorsque la production a été transférée au Canada dans les années 1980; elles appartiennent à la Couronne et sont fournies au manufacturier pour la durée de son contrat.
- 2-5 Pour commencer, le métal (en argent fin) est roulé jusqu'à l'épaisseur voulue afin de découper des flans qui ont la forme générale de l'insigne. Chaque pièce est frappée individuellement, le corps de l'insigne en forme de croix (deux matrices; l'avant (2) et le revers (3), l'anneau et la Couronne (4), la feuille d'érable du centre, le couvercle pour le centre du revers, et la suspension (5).
- 6 Les matrices sont placées dans une presse hydraulique.
- 7 Un flan est placé entre les deux matrices pour la pièce en particulier et frappé afin d'imprimer le dessin de l'insigne sur les deux faces.
- 8 Une matrice seulement est nécessaire pour les pièces, comme la suspension, qui n'ont qu'une face.
- 9 Chaque pièce est frappée de deux à quatre reprises sous une pression de 175 tonnes et entre chaque frappe, la pièce est cuite dans un fourneau.



La fabrication de l'insigne de l'Ordre du mérite militaire (suite)

- 10 Le matériel excédentaire sur le pourtour de l'insigne est retiré à l'aide d'un coupoir et fini à la main.
- 11-12 La poudre d'émail est mélangée avec de l'eau afin de rendre son application plus facile avec le bout d'un cure-dent (11), ensuite, les champs aux bords surélevés créés durant le processus de frappe sont remplis du mélange d'émail de la couleur appropriée (12).
- 13-14 Une fois la poudre d'émail séchée, la pièce est cuite dans un fourneau à une température moyenne de 1600 degrés Fahrenheit (13) pour faire fondre la poudre d'émail qui, durant le refroidissement, se solidifie en un matériau vitreux de la couleur voulue (14).
- 15-16 Le processus d'émaillage est répété pour chaque couche d'émail consécutive. Entre chaque application de matériel, la pièce doit être cuite pour ensuite ajouté d'autre émail jusqu'à ce que le niveau dépasse la bordure de chaque champ. À chaque stage, toute imperfection doit être extraite et toute bulle d'air risque de causer l'éclat de l'émail au four. L'émail est ensuite taillé par un processus de ponçage (15) utilisant une série de limes et des pierres à adoucir de plus en plus fines (16).
- 17-18 Les parties en métal sont polies (17, 18).



La fabrication de l'insigne de l'Ordre du mérite militaire (suite)

- 19 Une fois émaillées, les pièces pour les insignes de Commandeur et d'Officier sont plaquées dans une solution d'or 24 carats, tandis que celles pour l'insigne de Membre demeurent couleur argent. Les différentes pièces sont assemblés en rivetant des tiges dans les trous percés.
- 20-22 La feuille d'érable centrale est apposée en premier sur la croix (20) suivie de l'anneau et de la Couronne (21), ensuite, l'endos est fermé par un couvercle qui porte le numéro d'enregistrement gravé. Les anneaux de la suspension sont formés en chauffant le fil et sont alors soudés fermé (22).
- 23-24 L'insigne est nettoyé (23) et est maintenant prêt à être monté avec son ruban bleu et or distinctif; prêt pour la présentation (24).

Le coffret

Le coffret est tout simplement la petite boîte dans laquelle l'insigne est remis. Après une cérémonie d'investiture, on a l'habitude de remettre l'insigne dans son coffret jusqu'à ce que celui-ci soit monté avec les autres insignes, décorations et médailles du récipiendaire. Son usage est donc d'une durée limitée. Pour les titulaires du titre de CMM, il a plus d'importance, puisque l'insigne reste dans le coffret, sauf lorsqu'il est porté. Le coffret de l'insigne de CMM empêche qu'il s'abîme ou s'use dans le proverbial tiroir à chaussettes, où l'on garde le plus souvent les médailles lorsqu'elles ne sont pas portées.

Le coffret original produit par Spink & Son en même temps que les insignes de l'Ordre était fait en bois recouvert de cuirette²⁷⁹. L'intérieur du couvercle était doublé de soie blanche, sur laquelle était inscrit le nom du fabricant dans les deux langues officielles, tandis que la partie où était posé l'insigne consistait en un petit coussin de velours bleu foncé, sculpté dans la forme de l'insigne pour que celui-ci soit bien protégé. On pouvait enlever ce coussin, sous lequel se trouvait un petit compartiment où l'on plaçait les barrettes ordinaires après la cérémonie d'investiture. Le couvercle du coffret était décoré au pochoir de l'échelon de l'insigne : « CMM », « OMM » ou « MMM ». Lorsque la responsabilité de la fabrication a été confiée à Rideau Ltée, le coffret a pris la forme d'une boîte de métal recouverte de cuirette noire, semblable à la boîte créée par Farrington pour présenter la Décoration des Forces canadiennes depuis 1951. L'intérieur du coffret est semblable à son prédécesseur, mais, à partir de 1994, le nom du fabricant n'apparaît plus sur la doublure en soie blanche. Les premiers coffrets du titre de CMM créés par Rideau Ltée avaient un fermoir en forme de loquet, mais celui-ci a été remplacé par un couvercle à



Couvercle du boîtier original



Intérieur du boîtier original

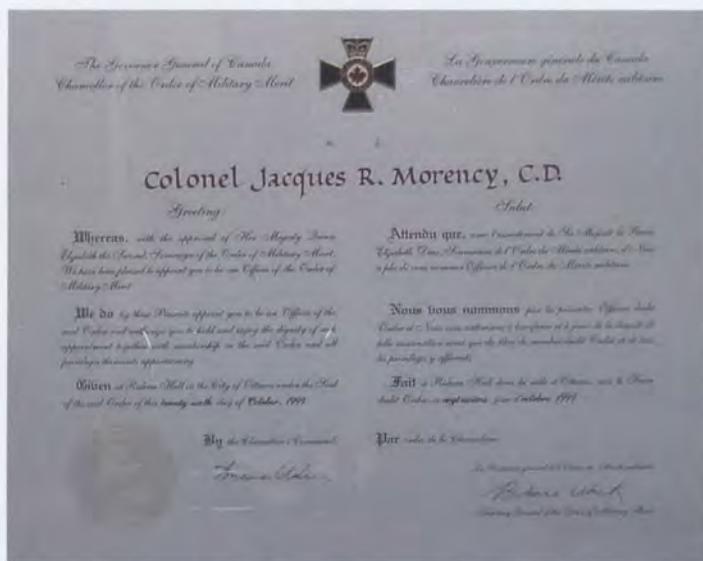


Boîtier actuel

ressort en 1996. Jusqu'en 2006, l'échelon de l'insigne était marqué au pochoir sur la partie extérieure du couvercle, puis cela a été remplacé par le cimier des armoiries du Canada, que l'on appelle souvent le lion vice-royal ou le symbole du Gouverneur général. Depuis 2006, le revêtement de la partie extérieure du coffret dépend du fabricant et peut-être, selon le cas, en cuirette souple noire ou en cuirette souple bleu foncé. À l'intérieur, le coussin n'a pas la forme en creux de l'insigne depuis 2006 : c'est désormais un simple fond de carton recouvert de velours bleu.

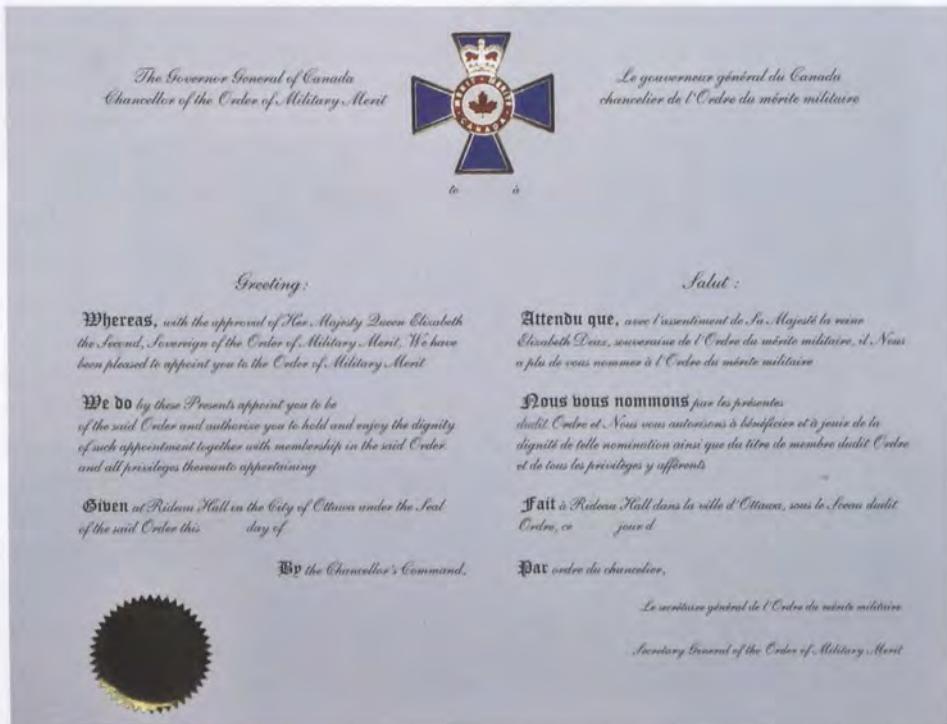
Le certificat

Le parchemin de nomination, souvent appelé certificat, est inspiré du parchemin de l'Ordre du Canada conçu en 1967 par Bruce Beatty. Le certificat bilingue est imprimé sur du papier couverture de couleur beige foncé. Il mesure 34,5 cm sur 43,2 cm et porte un texte indiquant le nom du récipiendaire, l'échelon auquel il est nommé et la date de sa nomination. Le parchemin est signé par le Chancelier de l'Ordre et contresigné par le Secrétaire général de l'Ordre. Depuis la création de l'Ordre en 1972, la signature du Chancelier se trouve à droite du sceau de l'Ordre.



Parchemin original utilisé jusqu'en 2006

Le parchemin de nomination porte une représentation polychrome en relief de l'insigne de Commandeur de l'Ordre, tandis que le texte est imprimé en noir. La matrice qui permet d'imprimer le parchemin en relief durant environ les 35 premières années de l'Ordre était produite par la *Canadian Bank Note Company*. Sur le parchemin, le nom du récipiendaire est peint en rouge, à la gouache, par un calligraphe. Le grade inscrit est celui que le titulaire possédait effectivement le jour où le Conseil s'est réuni, la même date qui paraît sur le document de nomination signé par le Chancelier. Jusqu'en 2006, conformément à la tradition, les initiales honorifiques inscrites sur le parchemin n'incluaient pas la nomination reconnue dans le document, mais seulement celles que possédait déjà le titulaire avant sa nouvelle nomination. Non seulement cela prolongeait une tradition, mais cela permettait de constater une promotion au sein de l'Ordre. Désormais, l'échelon de nomination à l'Ordre du mérite militaire apparaît dans les initiales honorifiques inscrites sur le certificat.



Parchemin moderne

La numérotation des insignes

Chaque insigne de l'Ordre du mérite militaire porte un numéro d'inventaire gravé. Lorsqu'un insigne est remis à son récipiendaire, le nom de celui-ci est enregistré à côté du numéro. Lorsqu'un Membre est promu au titre d'Officier ou un Officier, au titre de Commandeur, le récipiendaire doit redonner l'insigne inférieur au moment de sa promotion, et l'insigne est remis à neuf et réutilisé. La numérotation permet de conserver un inventaire exact des insignes et de faciliter les recherches en cas de vol. Parmi les ordres nationaux britanniques et français, seuls les insignes de la Chaîne royale de Victoria et de l'Ordre royal de Victoria sont numérotés²⁸⁰. Les insignes de l'Ordre du Canada sont numérotés depuis la création de l'Ordre en 1967 et, lorsque la Croix de la vaillance a été créée en 1972, on a décidé de numérotter également tous les insignes CV. Le registre des numéros d'insigne est tenu à jour par la Chancellerie des distinctions honorifiques.

Le numéro apparaît en deux endroits distincts sur l'insigne. Sur tous les insignes produits par Spink & Son, le numéro est gravé sur le bord du revers de la branche inférieure. Lorsque Rideau Ltée a été chargée de la fabrication en 1984, l'entreprise a inscrit le numéro au centre du revers de l'insigne : les numéros des insignes de Commandeur sont alors passés à trois chiffres et ceux d'Officier et de Membre, à quatre chiffres, tous gravés à la machine. Ce style de numérotation s'est poursuivi jusqu'à nos jours pour tous les insignes produits par Rideau, Birks et Bond-Boyd.



Numérotation des insignes sur le bord du bras inférieur pour Spink et au centre du revers pour les insignes de fabrication canadienne



Numérotation au revers d'un insigne de l'Ordre royal de Victoria



Numérotation au revers d'un insigne de l'Ordre du Canada



Les miniatures

Il existe des versions miniatures des insignes pour la plupart des distinctions honorifiques des pays du Commonwealth, des pays européens et de la plupart des pays du monde. Elles peuvent être portées sur un vêtement de soirée en lieu et place de l'insigne de dimension normale. Selon la coutume en vigueur dans les pays du Commonwealth, l'insigne miniature n'est pas fourni officiellement : il doit être acheté à titre privé par le récipiendaire si celui-ci en a besoin. Ces versions miniatures sont fabriquées par toutes sortes d'entreprises, et la qualité en varie selon ce que le récipiendaire est disposé à payer. Le premier fabricant de l'insigne de l'Ordre, Spink & Son, a produit des versions miniatures d'excellente qualité, frappées en argent et ornées d'un émail vitreux réel. Depuis, de nombreuses autres entreprises canadiennes ont fait le même travail : certains modèles acceptables sont disponibles, mais il semble que la plupart des insignes modernes soient en métal moulé, puis plaqué, et que l'émail ait été remplacé par de la résine époxyde.



Exemples d'insignes miniatures, de Spink à gauche et de manufacture canadienne moderne à droite

Les initiales honorifiques

Les initiales honorifiques employées par l'Ordre sont les mêmes depuis 1966, époque à laquelle a été élaboré le projet d'Ordre du mérite militaire, et elles traduisent la nature bilingue du Canada :

CMM	<u>Commander of the Order of Military Merit</u> <u>Commandeur de l'Ordre du mérite militaire</u>
OMM	<u>Officer of the Order of Military Merit</u> <u>Officier de l'Ordre du mérite militaire</u>
MMM	<u>Member of the Order of Military Merit</u> <u>Membre de l'Ordre du mérite militaire</u>

Le sceau de l'Ordre

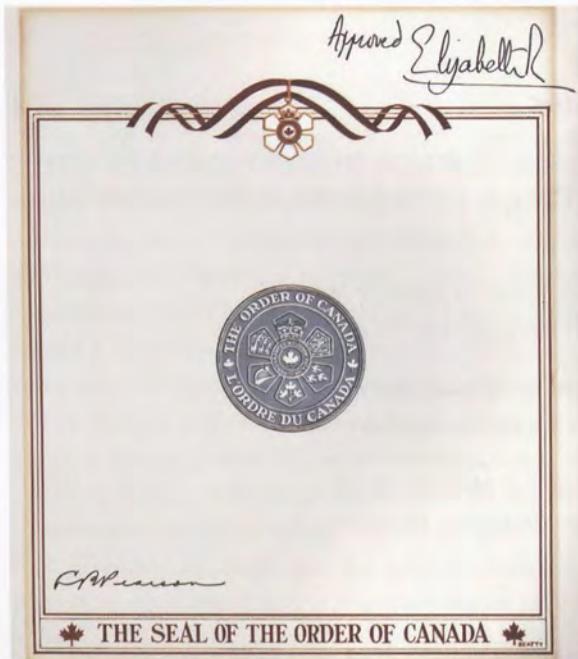
En Grande-Bretagne, en France et dans la plupart des autres pays possédant des distinctions honorifiques nationales, le certificat de nomination conférant l'affiliation à un ordre porte le sceau de l'ordre en question. Le sceau, lorsqu'il est accompagné de la signature du chef de l'État ou de son représentant, est ce qui officialise une décision liée à l'ordre. La première Constitution de l'Ordre indique ce qui suit :

*Les nominations au rang de Commandeur, Officier et Membre de l'Ordre [...] seront faites, avec l'approbation de la Souveraine, par un instrument signé par le Gouverneur général et revêtu du sceau de l'Ordre et entreront en vigueur à compter de la date de l'apposition du sceau à moins qu'une autre date d'entrée en vigueur ne soit précisée dans l'instrument²⁸¹.**

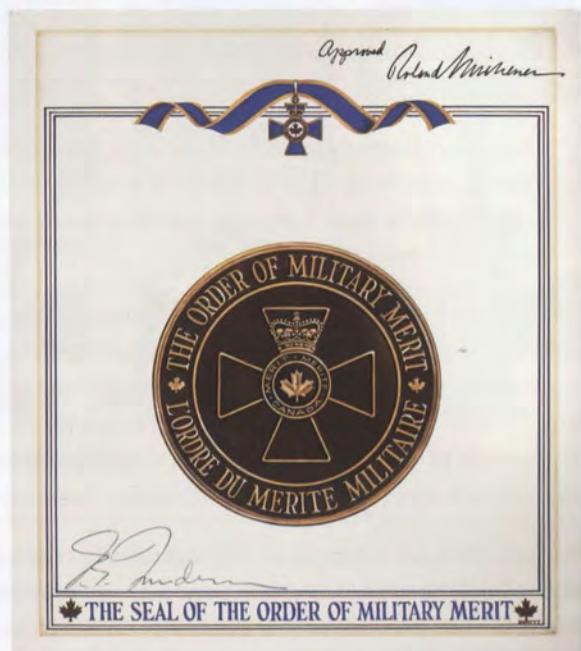
Le sceau de l'Ordre est estampillé sur le document de nomination signé par le Chancelier qui procède aux nominations à l'Ordre. Il est également estampillé sur le parchemin de nomination présenté à chaque membre de l'Ordre. Couplé à la signature du Chancelier, il fait du document auquel il est appliqué une décision officielle et légale de l'Ordre. Il est également estampillé sur les ordonnances de l'Ordre, y compris celles qui mettent fin à l'affiliation d'un membre.

En juin 1972, au moment où l'on annonce la création de l'Ordre du mérite militaire et des Décorations canadiennes pour actes de bravoure et tandis que les responsables à la résidence du Gouverneur général procèdent aux préparatifs qui permettront de

* Version officielle en français.



Dessin approuvé pour le sceau de l'Ordre du Canada



Dessin approuvé pour le sceau de l'Ordre du mérite militaire

donner vie à ces nouvelles distinctions honorifiques, Roger de C. Nantel, Registraire des distinctions honorifiques, adresse une note à Esmond Butler, Secrétaire général de l'Ordre, pour lui rappeler la nécessité d'un sceau : « Je pense qu'il nous faut un sceau et je vous suggère donc d'entrer en contact avec le Lieutenant-colonel N. A. Buckingham (retraité) pour lui faire comprendre qu'aucune nomination ne peut-être faite tant que nous n'aurons pas un sceau²⁸². »

Butler demande à Buckingham de faire créer des modèles de sceau pour l'Ordre du mérite militaire et, le 13 juin 1972, des modèles préliminaires sont livrés à Butler. Dans sa lettre, Buckingham précise qu'un « modèle définitif du sceau selon les dimensions proposées [devra] être soumis à l'approbation de Sa Majesté²⁸³ ».

Le modèle de sceau de l'Ordre du mérite militaire est conçu par Bruce Beatty et s'inspire de celui de l'Ordre du Canada. La bordure circulaire porte le nom de l'Ordre, soit « ORDER OF MILITARY MERIT – ORDRE DU MÉRITE MILITAIRE », et l'insigne de l'Ordre se trouve au centre. Lorsque le modèle créé par Beatty est terminé, il est envoyé à la Reine, à Buckingham Palace, et il est approuvé par la souveraine de l'Ordre en juillet 1972. La matrice du sceau et la pince à sceller sont fabriquées par la Monnaie royale canadienne, puis livrées à Esmond Butler le 12 septembre 1972 au prix de 750 dollars²⁸⁴.

Le sceau est systématiquement estampillé sur un cachet ou une étiquette circulaire



La presse à sceau



Le sceau sur un parchemin



Une représentation en noir et blanc du sceau tel qu'utilisé dans la *Gazette du Canada*

et jamais sur du papier. Deux types de cachets ont été employés depuis la création de l'Ordre : le premier, un cachet blanc, a été utilisé de 1972 à 2004; le second, un cachet doré, est utilisé depuis 2004. Depuis 1972, les listes de nominations publiées dans la *Gazette du Canada* comprennent également une représentation en noir et blanc du sceau à la fin de chaque liste de distinctions honorifiques de l'Ordre du mérite militaire.

Le presse-papier de l'Ordre

L'idée du presse-papier de l'Ordre du mérite militaire est directement inspirée de l'Ordre du Canada. Depuis 1967, les membres du Conseil consultatif de l'Ordre du Canada et le personnel de longue date de la Chancellerie qui ont participé à l'administration de l'Ordre du Canada se servent d'une « reproduction en camée du sceau de l'Ordre²⁸⁵ », peu à peu appelée affectueusement « presse-papier ». Frappé par la Monnaie royale canadienne en tombac (alliage de cuivre et zinc) et patiné à l'aide d'une solution chimique pour lui donner une apparence oxydée, le presse-papier fait 2 pouces et 3/4 de diamètre et 1/2 pouce d'épaisseur et il porte, gravé sur son bord, le nom du récipiendaire.

Quoiqu'il ne s'agisse pas d'une distinction officielle, le presse-papier de l'Ordre du mérite militaire est un signe d'appréciation très prisé que le Gouverneur général remet à certaines personnes impliquées auprès de l'Ordre. Au cours des discussions relatives aux divers éléments à créer avant l'instauration officielle de l'Ordre du mérite militaire, il a été question d'un presse-papier semblable à celui que le Gouverneur général remettait aux membres du Conseil consultatif de l'Ordre du Canada. Ce n'est qu'après l'annonce de la création de l'Ordre qu'on a donné suite à cette idée.

Au début de 1973, à la suite de l'annonce des premières nominations à l'Ordre et de la première cérémonie d'investiture, il est temps de se pencher sur certaines questions moins pressantes liées à la création de l'Ordre. Une note interne du Registraire des Distinctions honorifiques adressée au Directeur des Distinctions honorifiques redonne la priorité à ce projet ainsi qu'à la conception des boutonnières :

Il a été question il y a quelque temps d'un presse-papier portant l'insigne de l'Ordre du mérite militaire, que Son Excellence pourrait remettre aux personnes ayant contribué ou qui contribueront à l'Ordre [...]²⁸⁶



Le presse-papier de l'Ordre du Canada

La production du presse-papier est un peu retardée parce que le Directeur des Distinctions honorifiques tient à ce que le modèle comporte « les éléments des armoiries du Canada²⁸⁷ ». Il s'agit de reproduire le modèle de sceau de l'Ordre du Canada. Après discussion, on convient que ce ne serait pas pratique, étant donné que l'écu des armoiries royales du Canada contient cinq éléments différents et que l'insigne de l'Ordre du mérite militaire n'a que quatre branches, dont l'une porte déjà la couronne : c'est donc insuffisant pour inclure les cinq éléments. Par ailleurs, cela voudrait dire que le presse-papier serait différent du sceau de l'Ordre, alors que l'objectif est que son apparence soit identique à celle du sceau.

Le 31 juillet 1975, le modèle de presse-papier est accepté, et le Registraire des Distinctions honorifiques est invité à en commander 60 exemplaires à la Monnaie royale canadienne²⁸⁸. La commande est faite en août 1975. On demande à la Monnaie royale canadienne « de reproduire exactement les dimensions, le matériau et la finition du presse-papier de l'Ordre du Canada [...] » et on lui fait savoir qu'on lui serait très reconnaissant « d'exécuter le travail dans les plus brefs délais possible²⁸⁹ ». La Monnaie propose le prix de 3 000 \$ pour la production de 60 presse-papiers²⁹⁰.

La charge de travail assumée par la Monnaie royale canadienne est telle que la commande de presse-papiers n'est pas encore livrée presque un an plus tard. Le Gouverneur général Jules Léger a hâte de remettre des presse-papiers à des membres actuels et retraités du Comité consultatif. Dans sa réponse, le Registraire des Distinctions honorifiques lui explique : « La production de presse-papiers pour l'Ordre du mérite militaire, anticipée depuis longtemps, avait dû être différée en raison du surplus de travail imposé à l'Hôtel de la Monnaie royale canadienne²⁹¹. [Version officielle en français] » La Monnaie livre enfin les presse-papiers en novembre 1976. Les premiers exemplaires sont remis le 8 décembre 1976, accompagnés d'une lettre du Gouverneur général²⁹². Tous les membres du Comité consultatif, en remontant jusqu'à 1972, reçoivent un presse-papier. La lettre qui l'accompagne indique qu'il s'agit d'un « symbole d'appréciation pour le temps et les efforts que vous avez consacrés à la tâche difficile dont le Comité [consultatif] était chargé²⁹³ ».



Le presse-papier de l'Ordre du Mérite militaire



La gravure sur le presse-papier

L'habitude de remettre un presse-papier aux membres du Comité consultatif et au personnel de la Chancellerie a continué au moins jusqu'en 1987²⁹⁴. Le dernier Gouverneur général ayant reçu le presse-papier de l'Ordre du mérite militaire a été Ramon Hnatyshyn en 1990²⁹⁵. Les dossiers ne révèlent pas la raison pour laquelle cette tradition a cessé au cours des années 1990, mais c'est probablement attribuable à des exigences d'ordre budgétaire. La tradition du presse-papier a été réinstaurée à l'occasion du 40^e anniversaire de la création de l'Ordre.

La devise

La devise de l'Ordre du mérite militaire est l'un des plus récents éléments de l'Ordre, puisqu'elle a été choisie vingt-cinq ans après la création de l'Ordre. Inversement, la devise de l'Ordre du Canada en est l'élément le plus ancien, en vertu de son origine dans l'Ancien Testament. Rappelons que la plupart des ordres nationaux ont une devise. Celle de l'Ordre de la Jarretière britannique est la plus remarquable : « Honi soit qui mal y pense. » Celle de la Légion d'honneur française est simplement : « Honneur et patrie ». Les devises servent généralement de rappel du sens de l'Ordre ou de ce qu'il représente, et elles expriment ce que signifie l'appartenance à l'Ordre.

La création de l'Ordre du Canada s'est accompagnée d'une devise tirée de l'Ancien Testament : « *Desiderantes Meliorem Patriam* », qui signifie : « Ils aspirent à une patrie meilleure²⁹⁶. » Cette devise est inscrite sur l'anneau qui entoure la feuille d'érythème au centre de l'avers de l'insigne de l'Ordre. L'anneau de l'avers de l'Ordre du mérite militaire était simplement décoré des mots « MERIT », « MÉRITE » et « CANADA ». Les dossiers ne révèlent pas pourquoi une devise n'a pas été choisie à l'époque, et même celui qui a conçu l'insigne, Bruce Beatty, ne pouvait se rappeler si la question avait été soulevée aux premiers stades d'élaboration de l'Ordre, à la fin des années 1960 et au début des années 1970.



Insigne de Commandeur de l'Ordre du mérite militaire

À l'approche du jubilé d'argent de l'Ordre, des fonctionnaires de la Direction – Histoire et Patrimoine du ministère de la Défense nationale songent aux moyens de marquer le 25^e anniversaire de la création de l'Ordre. Ils ont notamment l'idée d'adopter une devise. Plutôt que de laisser la décision aux officiers supérieurs, on procède à une consultation appelant un échantillon représentatif des membres de l'Ordre à proposer une devise qui résumerait le sens de leur appartenance à l'Ordre.

L'une des questions discutées au cours de la 48^e réunion du Comité consultatif en août 1996²⁹⁷ est l'adoption d'une devise. Le Comité se dit favorable à une large consultation. Le Conseil des Forces armées s'intéresse à la question et charge un groupe de réflexion de proposer des solutions.

Conformément au désir du Comité consultatif et du Conseil des Forces armées, le Major B. R. Brown, de la Direction – Histoire et Patrimoine, rédige une lettre-type qui est envoyée à 44 membres de l'Ordre, de tous les échelons, actifs et retraités, militaires de la Force régulière et de la Force de réserve. Cette lettre leur fait savoir qu'on approche du 25^e anniversaire de la création de l'Ordre et qu'on souhaite adopter une devise. Les destinataires de la lettre sont invités à suggérer des alternatives, deux propositions étant déjà avancées :

- Le service avant soi
- Pour autrui non soi-même

Le Conseil des Forces armées (CFA) souhaite obtenir les réponses d'un échantillon représentatif des membres de l'Ordre, actifs et retraités, avant de donner suite au projet. Vous faites partie des personnes invitées à faire connaître leur avis. Les noms des autres personnes sont ci-joints. N'hésitez pas à en discuter avec elles ou avec d'autres avant de nous faire connaître votre opinion²⁹⁸.

Le taux de réponse est de 100 pour cent : une écrasante majorité des répondants préfère « Le service avant soi/Service before Self²⁹⁹ ». Voici quelques autres suggestions proposées, des plus prosaïques aux plus colorées :

- Service exemplaire
- Pour le Canada *ou* Pour le pays
- Les autres avant soi
- La mission, les hommes, ensuite moi
- Service
- Plaisir de servir/Accomplissement par le service
- Le succès par la persévérance

Un seul répondant estime qu'une devise n'est pas nécessaire. Le Général John de Chastelain, ex-Chef d'état-major de la Défense, gribouille en grosses lettres sur sa propre réponse : « Bonne idée³⁰⁰ ! » D'autres membres du groupe de réflexion se montrent tout aussi enthousiastes. La devise ressemble à celle du Club Rotary (« Servir d'abord »), mais on pense que c'est tout de même la meilleure solution et qu'il n'est pas nécessaire de l'écartez pour cette raison³⁰¹.

À la réunion du Conseil des Forces armées, le 14 novembre 1996, le Major B. R. Brown est prêt à faire un exposé : il dispose de notes exhaustives sur l'objet d'une devise et les références à l'Ordre du Canada, l'Ordre du Bain et l'Ordre de l'Empire britannique. Son texte indique également que la devise devrait être exprimée en latin pour faciliter une traduction neutre³⁰². Brown explique qu'une devise « est une directive ou une maxime source d'inspiration et que c'est l'une de plusieurs mesures destinées à enchaîner l'éthos militaire dans notre système³⁰³ ». Au moment où il entre dans la salle de réunion, il est approché par l'Amiral Larry Murray, Chef d'état-major intérimaire de la Défense, qui lui dit que la devise a été approuvée par le Conseil « sans presque aucune discussion³⁰⁴ ». Brown se met à l'œuvre pour obtenir une traduction de la devise en latin, puisqu'il n'en existe pas déjà³⁰⁵ et il informe la Chancellerie des distinctions honorifiques que la Constitution de l'Ordre doit être modifiée pour qu'on puisse y inclure la devise.



Le Général, alors Major-général, John Gardyne Drummond de Chastelain, OC, CMM, CD, CH, reçoit son insigne de Commandeur de l'Ordre des mains de Son Excellence la très honorable Jeanne Mathilde Sauvé, CP, CC, CMM, CD, Rideau Hall, 29 mai 1985. Il a plus tard servi comme Chef d'état-major de la Défense et Commandeur principal de l'Ordre à deux reprises, comme ambassadeur du Canada aux États-Unis d'Amérique et fut l'un des rares Canadiens fait Membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur pour sa contribution au processus de paix en Irlande du Nord

Le 16 avril 1997, le Major Brown écrit à Mary de Bellefeuille Percy, Directrice des Distinctions honorifiques à la Chancellerie, pour lui confirmer qu'« on a enfin reçu la traduction officielle de la devise récemment approuvée pour l'Ordre du mérite militaire. La traduction officielle en latin est la suivante : *OFFICIUM ANTE COMMODUM*, c'est-à-dire, en anglais, « *Service before Self* » et, en français, « Le Service avant soi³⁰⁶. »

À la 49^e réunion du Comité consultatif de l'Ordre, la traduction en latin *OFFICIUM ANTE COMMODUM* est présentée au Comité, qui l'approuve³⁰⁷. L'Ordre est désormais doté d'une devise, choisie à la suite d'un processus consultatif presque certainement sans précédent. On peut imaginer que l'anneau de l'insigne de l'Ordre sera ultérieurement remodelé pour inclure la devise. À l'heure actuelle, elle n'apparaît que dans la Constitution de l'Ordre et sur quelques concessions héraldiques, bien qu'elle se trouve également sur un certain nombre de publications officielles du ministère de la Défense nationale.

L'Ordre dans l'art héraldique

Une concession héraldique est en soi une distinction honorifique de la Couronne, et il existe une longue tradition consistant à intégrer les insignes des ordres et des décorations dans la concession d'armoiries aux titulaires de ces distinctions. La Constitution de l'Ordre indique que tous ses membres ont le droit d'encercler leur écu de l'anneau de la devise de l'Ordre, d'y suspendre une représentation de leur insigne et que ses Commandeurs ont droit (à vie) à des supports d'armoiries. En général, du moins dans la tradition britannique, l'anneau de la devise qui apparaît sur l'insigne porte effectivement la devise, et c'est ce qui est illustré, dans les mêmes couleurs, dans les concessions d'armoiries. L'Ordre ne possède une devise que depuis 1997 et, même si la devise a été adoptée officiellement, elle n'apparaît toujours pas sur l'insigne, faute de quoi c'est l'anneau rouge portant l'inscription « MERIT – MÉRITE – CANADA » qui apparaît sur la concession d'armoiries aux membres de l'Ordre de 1989 à 2002. Quelques années après l'adoption de la devise « *OFFICIUM ANTE COMMODUM* », on décide de l'inclure sur l'anneau employé avec les armoiries, même si elle n'est pas inscrite sur l'insigne. Mais le lien avec la couleur de l'insigne se perd pendant quelques années, durant lesquelles la principale couleur du ruban, le bleu, sert en lieu et place du rouge dans deux concessions. Depuis 2008, une politique établie par les hérauts prévoit que la devise sera systématiquement inscrite sur un anneau rouge.

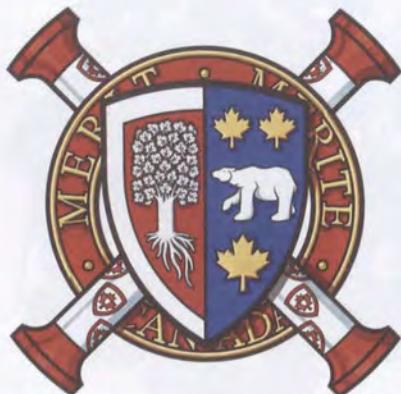
La première concession d'armoiries à un Canadien incluant l'insigne de l'Ordre du mérite militaire est accordée en 1989 à François Richard, CMM, CD, Lieutenant-général retraité qui, à titre de Sous-secrétaire de la Chancellerie des distinctions honorifiques au Bureau du Secrétaire du Gouverneur général, est également le premier Vice-chancelier d'armes de l'Autorité héraldique du Canada. Six Commandeurs et sept Officiers ont obtenu des armoiries comportant l'insigne de leur affiliation à l'Ordre, mais il reste encore à voir l'insigne d'un Membre dans une concession d'armoiries.



Les armoiries concédées en 1989 au Lieutenant-général François Richard, CMM, CD (retraité), lorsqu'il était Sous-secrétaire à la Chancellerie des distinctions honorifiques et Vice-chancelier d'armes. C'est la première concession qui incorpore l'insigne de l'Ordre du mérite militaire. Le niveau de Commandeur lui confère la concession de supports d'armoiries (animaux, créatures fantastiques ou figures humaines portant l'écu). Noter l'anneau original de l'Ordre entourant l'écu



Les armoiries concédées en 1990 au Général Jacques Alfred Dextraze, CC, CBE, CMM, DSO, CD (retraité), ancien Chef d'état-major de la Défense. Dans ce cas, l'anneau de l'Ordre du Canada est illustré car c'était l'ordre senior du récipiendaire. En plus de l'insigne de Compagnon de l'Ordre du Canada, ceux de Commandeur de l'Ordre de l'Empire britannique (Division militaire) et de Commandeur de l'Ordre du mérite militaire sont suspendus à l'écu. Notez qu'à cette époque, le CBE avait préséance sur le CMM dans l'ordre du port des insignes. La limite traditionnelle de trois insignes (celui du centre ayant préséance) signifie que le récipiendaire ne pouvait pas illustrer ses autres ordres et décorations qui incluaient l'Ordre du service distingué, la Décoration des Forces canadiennes avec deux agrafes et le grade de Grand Officier de l'Ordre de la Couronne belge



Les armoiries de fonction du Vice-chancelier d'armes, ici empalées aux armoiries du Lieutenant-général James Cyrille Gervais, CMM, CD (retraité), qui a occupé ce poste de 1993 à 2004. L'écu empalé est entouré de l'anneau de l'Ordre et montre le bâton d'office croisé derrière l'écu. Bien que l'anneau peut être utilisé avec des armoiries empalées, les insignes de sont pas suspendus à l'écu



Les armoiries concédées en 1997 au Brigadier-général Owen William Lockyer, OMM, CD (retraité) furent les premières à montrer un insigne d'Officier de l'Ordre. Il est ici accompagné d'un insigne d'Officier de l'Ordre très vénérable de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem et de la Décoration des Forces canadiennes. Les Officiers et les Membres de l'Ordre n'ont pas droit à des supports



Les armoiries concédées en 1998 au Colonel John Loughton Frazer, OMM, CSM, CD (retraité). Le récipiendaire a fait le choix intéressant de n'inclure que son insigne d'Officier de l'Ordre du mérite militaire et sa Croix du service méritoire (Division militaire), omettant sa Décoration des Forces canadiennes



Les armoiries concédées en 2005 au Vice-amiral Glenn Victor Davidson, CMM, CD (retraité) furent les premières à illustrer la nouvelle devise de l'Ordre sur l'anneau, bien qu'elle apparaisse ici sur un anneau bleu, un de seulement deux cas semblables



Les armoiries concédées en 2005 au Brigadier-général Isidore Popowych, OMM, CD (retraité) furent les premières à illustrer l'anneau définitif montrant la devise sur un anneau rouge. En plus de l'insigne d'Officier de l'Ordre, un insigne de Membre servant de l'Ordre très vénérable de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem et la Décoration des Forces canadiennes avec deux agrafes sont également illustrés



Les armoiries concédées en 2006 au Capitaine de corvette Terrance Jude Christopher, OMM, LVO, CD (retraité), alors Huissier du Bâton noir au Sénat du Canada, ce qui explique les Bâtons noirs croisés derrière l'écu. Ses armoiries sont les secondes et dernières à montrer la devise sur un anneau bleu. En plus de l'insigne d'Officier de l'Ordre, un insigne de Lieutenant de l'Ordre royal de Victoria et la Décoration des Forces canadiennes avec une agrafe sont également illustrés

Conclusion

Avec plus de quatre mille membres nommés depuis 1972, l'Ordre du mérite militaire a honoré les longs états de service et les services méritoires de militaires depuis les quarante dernières années. C'est le principal moyen par lequel la Reine récompense les militaires ayant rendu des services exceptionnels à la défense de la Couronne et du pays. Son ethos et son sens ne sont donc pas définis par les critères de sélection qui y sont associés, mais par la personnalité et les actes des membres de l'Ordre, qui lui donnent sa valeur et son actualité aux yeux des militaires actifs des FC et des Canadiens en général.

Le rôle de la souveraine comme personnage central non seulement dans l'Ordre du mérite militaire, mais dans l'ensemble du système de distinctions honorifiques, a tout lieu d'être et lui revient de droit. C'est notamment vrai pour les membres des FC, qui ont un lien très particulier avec notre chef d'État, au nom de laquelle ils sont nommés et commissionnés et en vertu du pouvoir de laquelle ils exercent leurs fonctions au nom du gouvernement dûment élu du Canada.

L'Ordre n'est pas une distinction ordinaire, mais l'une des plus rarement conférées du système de distinctions honorifiques du Canada. Parmi ses membres se trouvent des titulaires de la Croix de George, de la Croix de la vaillance, de l'Ordre du Canada, de l'Étoile du courage, de la Croix du service méritoire, de la Médaille de la bravoure, de la Médaille du service méritoire et, bien entendu, de la Décoration des Forces canadiennes. L'histoire de l'Ordre n'est pas seulement faite par les militaires



Les médailles du Lieutenant-colonel Richard Arthur Butson, GC, OMM, CD. Il s'est mérité la Croix de George (initialement la Médaille d'Albert) pour un sauvetage courageux dans une profonde crevasse en Antarctique en 1947. Ses médailles incluent également un rare octroi de la Médaille polaire (avec le ruban blanc) à un canadien. Il fut fait Officier de l'Ordre du mérite militaire en 1982.

galonnés et les administrateurs des distinctions honorifiques, mais surtout par les membres de l'Ordre et les membres des FC, tous grades, groupes linguistiques et régions d'origine confondus.

Comme c'est le cas de beaucoup d'autres éléments du système de distinctions honorifiques du Canada, l'élaboration d'un groupe de distinctions propres au Canada remonte à la création par le roi George V de la Médaille d'ancienneté de la Gendarmerie royale du Canada en 1934 et à la création par le roi George VI de la Décoration des Forces canadiennes en 1949. La fondation de l'Ordre du mérite militaire est directement liée à la création de l'ensemble du système de distinctions honorifiques du Canada à la fin des années 1960 et au début des années 1970. C'est une institution dynamique



L'Adjudant-maître Bryan Keith Pierce, CV, MMM, CSM, CD, recevant son insigne de Membre de l'Ordre, Rideau Hall, 2 mars 2012. Il s'est mérité la Croix de la vaillance, un parmi seulement 20 octrois depuis la création de cette décoration en 1972, pour un sauvetage périlleux suite à un saut en parachute de nuit sans précédents dans les eaux arctiques en novembre 1996. Il s'est aussi mérité la Croix du service méritoire (Division militaire) pour un autre sauvetage suivant un saut à basse altitude et dans des circonstances difficiles aux Territoires du Nord-Ouest en 2007

qui continue à grandir. Les liens étroits qui existent entre l'Ordre du mérite militaire et l'Ordre du Canada témoignent de l'importance du premier dans le système de distinctions honorifiques national et dans notre lexique symbolique. Dans le cadre de la Semaine de la citoyenneté du Canada on a annoncé que les membres de l'Ordre du mérite militaire, dont le grade est Colonel/Capitaine de vaisseau ou supérieur, peuvent présider des cérémonies de citoyenneté. C'est un rôle honoraire volontaire qui rend hommage aux militaires distingués appartenant à l'Ordre³⁰⁸.

Comparé à d'autres ordres militaires comme l'Ordre du Bain, la Légion d'honneur et la Légion du mérite, l'Ordre du mérite militaire est une institution jeune, mais exempte de népotisme et ouverte à tous les grades; il a toujours été exemplaire dans la reconnaissance équitable de militaires de tous les grades et de tous les éléments des FC. Le fait que les membres de l'Ordre sont proposés et choisis par leurs pairs et leurs supérieurs en fonction de leur service garantit la qualité des membres admis. Ceux qui administrent l'Ordre et l'ensemble des membres doivent rester attentifs à maintenir une norme d'accomplissement et de service élevée comme seuil d'admission. L'avenir de l'Ordre est sûr, pour autant que le service exceptionnel à la défense du Canada reste un critère de premier plan dans la sélection de ceux à qui est conférée une nomination à cette éminente société honorifique canadienne qui a vu le jour le 1^{er} juillet 1972.

OFFICIUM ANTE COMMODUM



L'assiette à édition limitée de l'Ordre du mérite militaire par Spode, pièce prestige d'un éventail d'articles promotionnels lancés pour souligner le 40^e anniversaire de l'Ordre en 2012. Les articles qui incluent également une cravate, un foulard, des boutons de manchettes, des verres, etc. ont pour objet d'augmenter la visibilité de l'Ordre et de renforcer l'esprit d'appartenance de ses membres. Guthrie Woods Products Ltd. est le fournisseur officiel. Une partie des revenus sont versés à des organismes de charité militaires